



**TRAPIL**

RAPPORT  
ANNUEL  
**2016**

Société des transports  
pétroliers par pipeline

# Chiffres clés 2016

18,3 MT  
-3,3 %

de trafic LHP

168 M€  
-2,8 %

de Chiffre d'affaires

38,3 M€  
+8 %

de résultat net

## \_01 LES ACTIVITÉS DE TRAPIL

Les activités de TRAPIL sont de trois types principaux :

- transport d'hydrocarbures par pipeline sur le réseau Le Havre - Paris (LHP), propriété de la société : il s'agit du métier de base de TRAPIL qui englobe toutes les opérations liées à cette activité (relations clients, politique tarifaire, investissements, exploitation, maintenance),
- prestations de gestion industrielle (exploitation, maintenance, surveillance) sur des réseaux de pipelines tiers, réalisées dans le cadre de contrats spécifiques sur le réseau PMR (Pipeline Méditerranée - Rhône) et sur le réseau des Oléoducs de Défense Commune (partie française du réseau européen des pipelines de l'OTAN),
- prestations dans des domaines liés au pipeline (inspection de pipelines, audits, ingénierie, informatique de planification ou de téléconduite de pipelines, systèmes d'information géographique, missions de surveillance et de maintenance, étalonnage d'appareils, analyses de laboratoire). Ces prestations peuvent être réalisées en France ou à l'étranger.

## \_02 LE COMITÉ DE DIRECTION

**Patrice Brès**

Président-Directeur général

**Michel Aubry**

Directeur Qualité Hygiène Sécurité Environnement et Développement Durable

**Jean-Luc Bonneville**

Directeur Technique

**Bruno Favier**

Directeur Réseaux de Pipelines Civils

**Thierry Leblanc**

Directeur Administratif et Financier

**Patrick Mevel**

Directeur des Ressources Humaines

**Jean-Jacques Reissier**

Directeur Réseaux de Pipelines de l'OTAN

**Sarra Oukhai**

Responsable du Département Juridique Assurances et Affaires Domaniales

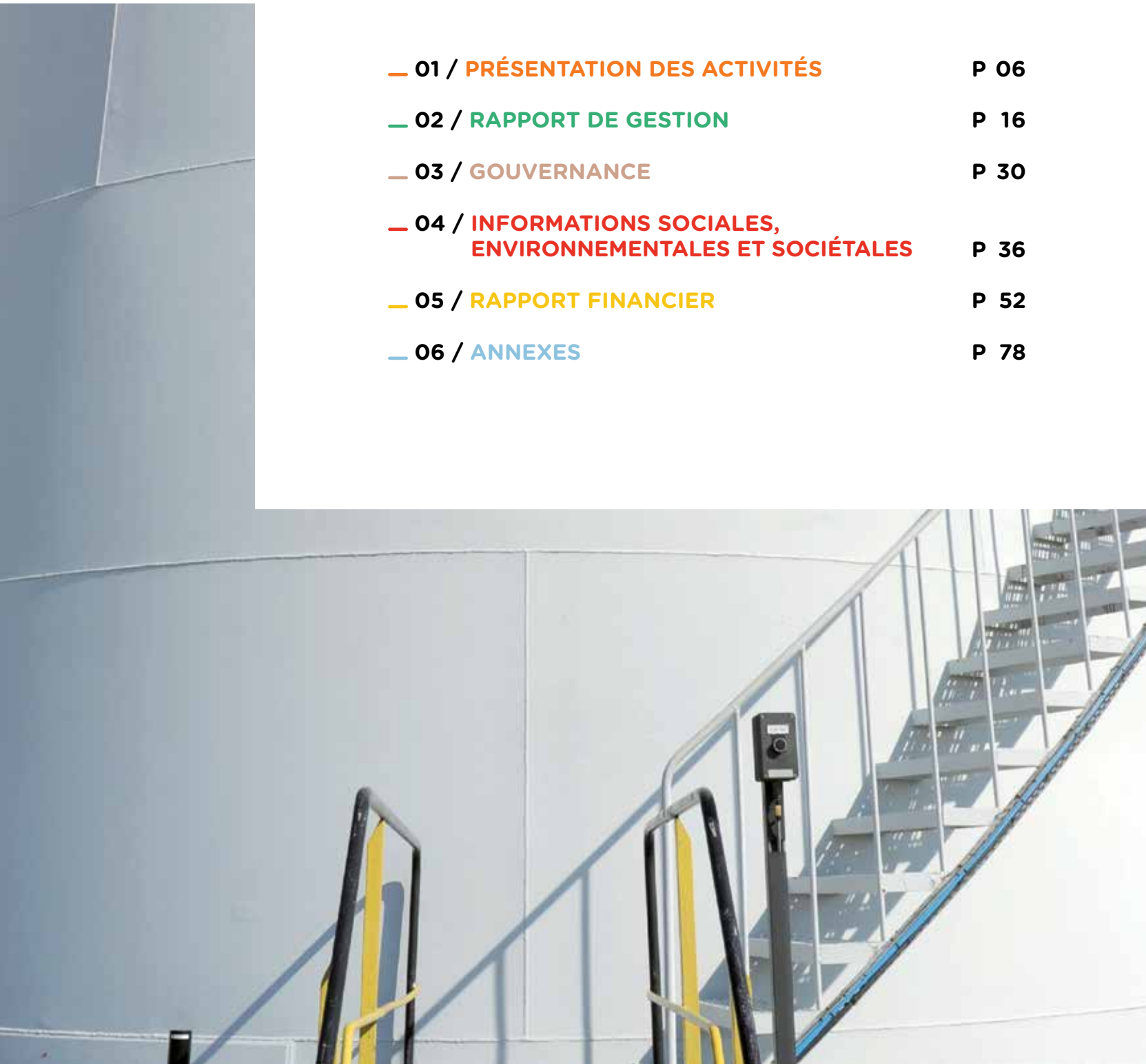


DE GAUCHE À DROITE

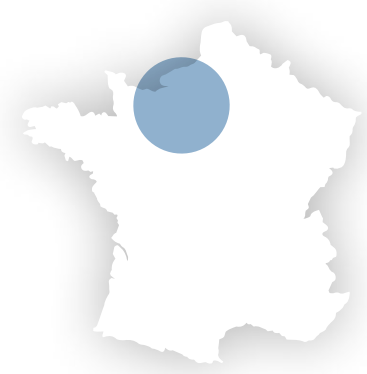
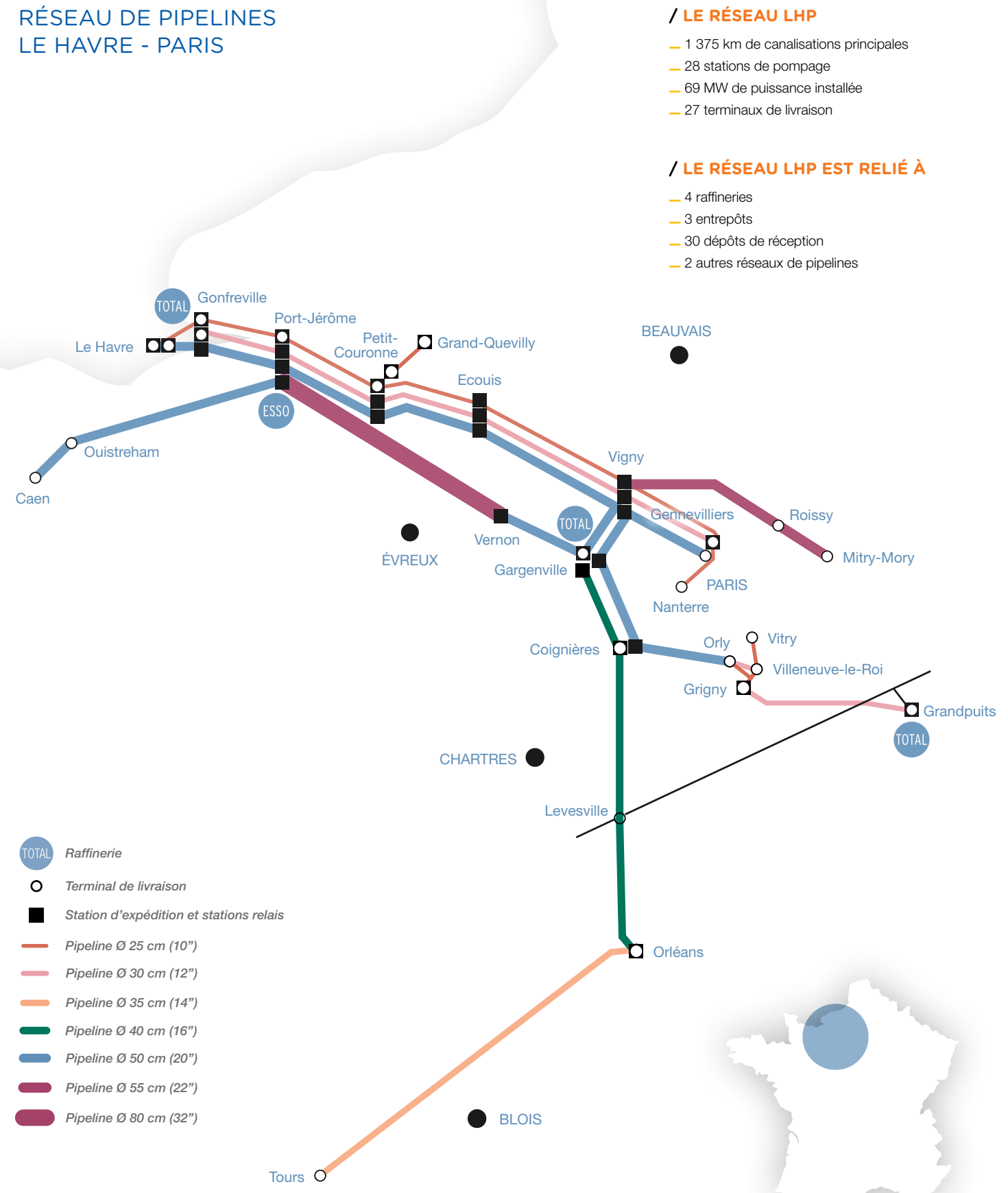
J-L. Bonneville • P. Mevel • J-J. Reissier • T. Leblanc • P. Brès • M. Aubry • S. Oukhai • B. Favier

# Sommaire

— 01 / PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS	P 06
— 02 / RAPPORT DE GESTION	P 16
— 03 / GOUVERNANCE	P 30
— 04 / INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES	P 36
— 05 / RAPPORT FINANCIER	P 52
— 06 / ANNEXES	P 78



## RÉSEAU DE PIPELINES LE HAVRE - PARIS





# Présentation des activités

- PIPELINE LE HAVRE - PARIS
- OLÉODUCS DE DÉFENSE COMMUNE
- PIPELINE MÉDITERRANÉE - RHÔNE
- AUTRES ACTIVITÉS ET MARCHÉS



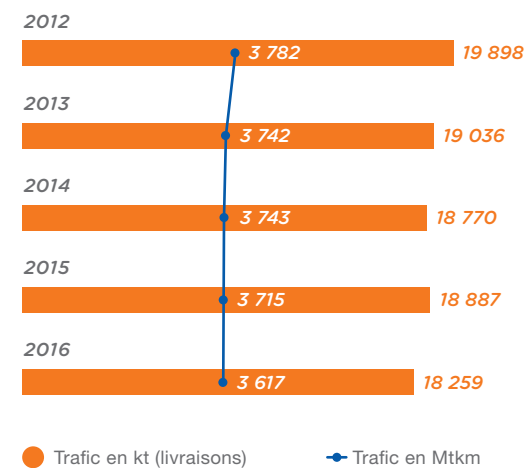
## \_01 PIPELINE LE HAVRE - PARIS

### / TRAFIC

Les livraisons du réseau de pipelines Le Havre - Paris (LHP) se sont élevées à 18 258 805 tonnes en 2016, enregistrant une baisse de 3,3 % par rapport à 2015. Cette contraction des volumes est plus marquée que la tendance globale du marché pétrolier en France (-0,9 % en 2016).

L'activité, mesurée en tonnes kilométriques, reste en corrélation avec le recul des volumes livrés pour s'établir à 3 617 Mtkm.

### TRAFIC DU RÉSEAU LE HAVRE - PARIS



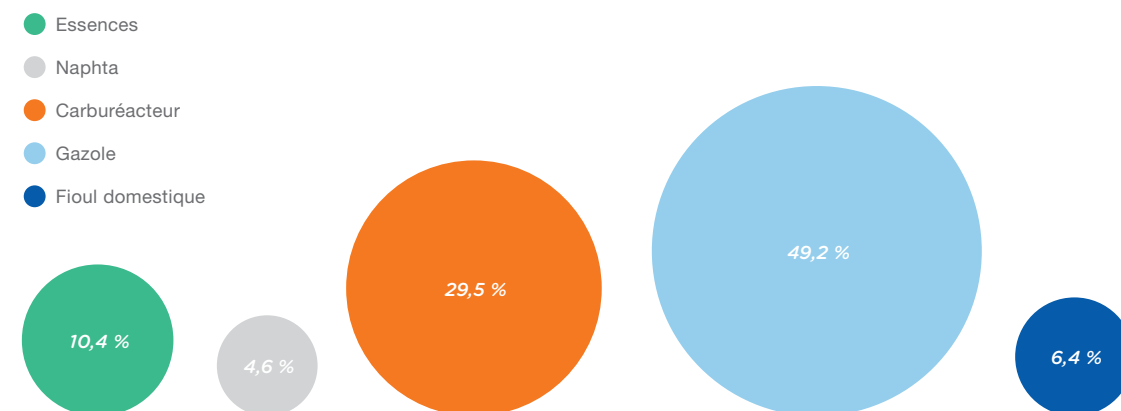
L'année a été marquée par un infléchissement du tourisme en Île-de-France (de l'ordre de -6 %) et par les mouvements sociaux relatifs à la loi Travail (conduisant à la crise de l'approvisionnement des carburants de mai-juin). Des événements exceptionnels, comme l'Euro de football, n'ont pas contrebalancé ce contexte morose.

De fait, tous les transports d'hydrocarbures du LHP sont affectés par cette tendance baissière.

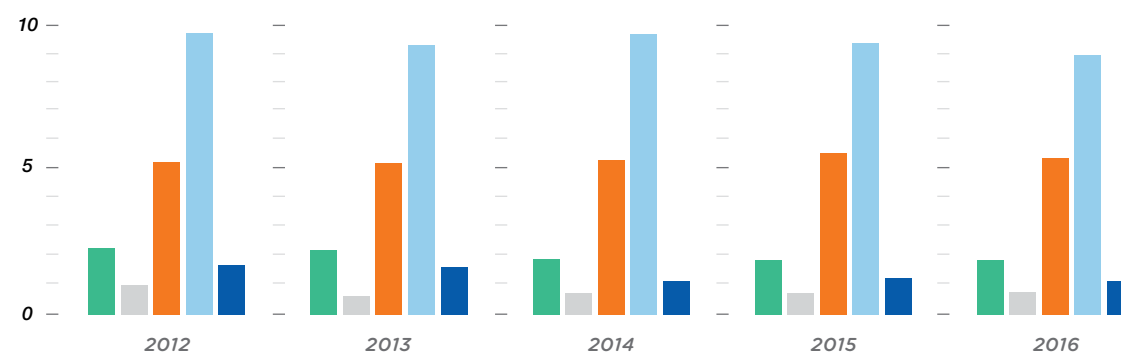
### Entre 2015 et 2016 :

- Le transport de **gazole** reste l'activité la plus importante, mais chute pour la seconde année consécutive (-3,1 % en 2015, -4,1 % en 2016). Cette diminution, en inadéquation avec la tendance étale de la consommation nationale (-0,1 %), s'explique principalement par un recul très significatif des transferts avec le pipeline DMM et, dans une moindre mesure, avec le pipeline ODC.
- Les livraisons de **carburacteur** aux aéroports parisiens s'infléchissent pour la première fois depuis cinq ans (-3,1 % entre 2016 et 2015). Le trafic est directement impacté par la baisse de fréquentation touristique, ainsi que par les mesures de précautions prises par les autorités pendant la crise des carburants de mai-juin (avis de Notam sur les aéroports autorisant les avions à se poser avec un volume important de kérosène en réservoir).
- Les **volumes livrés** à Orly poursuivent leurs progressions initiées en 2015 (+5,2 % en 2016), mais restent néanmoins très inférieurs aux volumes livrés à Roissy.
- Le trafic des **essences** n'est pas corrélé avec la tendance haussière nationale de 2,7 % et accuse, au contraire, une baisse de 0,7 %. En progression effective dans la plupart des zones alimentées par le LHP, ce transport se voit affecté par la chute des livraisons à destination de Rouen. Depuis la crise de l'approvisionnement des carburants de mai-juin 2016, certains opérateurs ont prolongé les imports de ce carburant, historiquement expédié exclusivement des raffineries de Basse-Seine.
- Le trafic du **fioul domestique** poursuit son érosion (baisse de 4,7 %), après une année 2015 atypique.
- L'activité associée au transport de produits semi-finis, type **naphta**, reste à un niveau équivalent à 2015, malgré un mois de suspension pendant la crise de mai-juin.

## TRAFFIC PAR PRODUIT DU RÉSEAU LHP EN 2016



## TRAFFIC PAR PRODUIT DU RÉSEAU LHP EN MILLIONS DE TONNES TRANSPORTÉES



## RÉPARTITION DU TRAFIC PAR DESTINATION

DESTINATIONS	TONNAGE LIVRÉ (MT)	ÉVOLUTION 2016 / 2015	ÉVOLUTION 2016 / 2014
Région parisienne	11 339	+ 0,0 %	+ 2,9 %
Orléans	1 220	- 1,8 %	- 0,4 %
Tours	1 362	- 2,3 %	+ 1,0 %
Caen	1 330	+ 1,0 %	+ 2,7 %
Rouen	1 064	- 12,4 %	- 13,6 %
Région normande	1 250	- 9,6 %	- 22,2 %
Vers le réseau Donges / Melun / Metz	693	- 30,4 %	- 34,4 %

Le trafic vers la **Région parisienne** reste globalement stable, l'augmentation des essences et du gazole livrés sur cette zone compensant ainsi la baisse d'activité du carburéacteur et du fioul.

Les transports vers les dépôts de **Caen, Orléans et Tours**, en légères fluctuations, traduisent les constantes évolutions des zones de chalandise de ces régions.

Le trafic vers **Rouen**, en fort recul, s'explique par l'augmentation des imports de gazole, de fioul et, depuis la crise de l'approvisionnement, d'essence. Ces flux réalisés directement par bateaux depuis la Seine concurrencent le pipeline et les établissements de Basse-Seine.

Le trafic **Normandie** est toujours marqué par l'effritement des expéditions du LHP vers les ODC à destination du dépôt de Valenciennes. Cette mutation des approvisionnements au bénéfice des établissements d'imports de Dunkerque restreint les débouchés des raffineries de Basse-Seine via le LHP.

Le transfert d'hydrocarbures du LHP vers le **DMM** (à destination des dépôts de la Région Est, de Vetry et St-Baussant) exprime à nouveau un recul important. En 2016, les cotations du marché ont conduit à privilégier l'enlèvement de produits à partir de la zone ARA, au détriment de la Basse Seine et donc du LHP. Cette logistique alternative impacte lourdement l'activité du LHP mesurée en tonnes kilométriques.

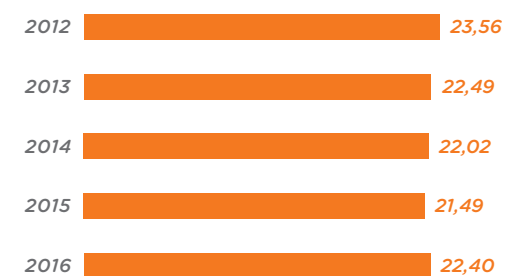
## / DÉPENSES D'EXPLOITATION

La consommation d'électricité 2016 des stations du réseau LHP a baissé de 5,2 % pour un trafic, mesuré en tonnes kilométriques, en légère baisse (-2,6 %). Ces chiffres sont homogènes, la consommation variant en principe non pas de façon linéaire mais plutôt avec le carré du trafic. Le ratio de la consommation rapportée à la Tkm (voir ci-dessous) est en ligne avec les années passées. La légère remontée de ce ratio est significative d'une désoptimisation (débit irrégulier) que la période très troublée de mai-juin a introduite, forçant une phase à débit réduit puis un rattrapage à débit soutenu à l'issue de la crise.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution de la consommation d'électricité à la tonne kilomètre sur les 5 dernières années :

## STATIONS DE POMPAGE DU RÉSEAU LHP

CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ  
À LA TONNE KILOMÈTRE (Wh/Tkm)



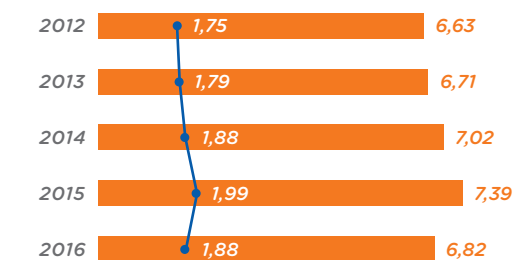
La facture d'énergie totale de 2016 s'établit à 6,82 M€. Elle est en baisse de 7,8 % par rapport à 2015, la baisse du coût du kWh (-2,3 %) s'ajoutant à la baisse de la consommation proprement dite.

Cette baisse de tarif est liée à la baisse générale du coût de l'énergie et à une négociation efficace de nos contrats. On doit noter que la CSPE (Contribution au Service Public de l'Électricité) affiche toujours de fortes hausses (+15 % en 2016), comme les années précédentes (+18 % en 2015, +22 % en 2014 et +30 % en 2013).

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des dépenses d'électricité :

## DÉPENSES D'ÉLECTRICITÉ DU PIPELINE LHP

STATIONS + TERMINAUX, PRIMES FIXES INCLUSES



● En M€    ● En € aux mille tonnes kilomètres



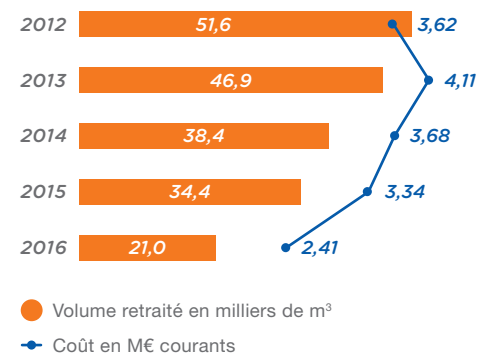


**Les contaminants** sont des mélanges non commerciaux de produits, générés lors du transport. La part non réinjectée de ces produits doit être retournée en raffinerie pour y être retraitée.

Cette part dépend essentiellement des marges de réinjection des contaminants disponibles dans les produits transportés, ces marges étant multicritères : point d'éclair, indice d'octane... mais aussi taux de soufre depuis quelques années. Pour ce dernier critère, l'évolution des produits vers de très basses teneurs en soufre a réduit notablement les capacités de réinjection du réseau.

Le graphique ci-dessous montre, sur les cinq dernières années, l'évolution du volume de contaminants retraités et du coût de retraitement.

**VOLUME DES CONTAMINANTS**  
COÛT DU TRANSPORT ET DU RETRAITEMENT



On constate que les volumes retraités continuent leur baisse amorcée depuis plusieurs années grâce à l'optimisation de l'exploitation (pour générer moins de mélanges), de la réinjection et depuis deux ans du retraitement dans l'unité USAC de Gennevilliers. La hausse des tarifs de retraitement, couplée avec les difficultés à trouver des débouchés pour faire traiter nos mélanges, avait conduit TRAPIL à lancer un projet de réalisation d'une unité de séparation des mélanges par distillation simple dédiée aux contaminants avec essence. Cette unité baptisée USAC a été mise en service continu en 2014. Elle a traité en 2016 plus de 23 000 m³ de contaminants légers. Cette troisième année d'exploitation a été marquée par la mise en service d'une solution efficace pour limiter les temps d'arrêt pour nettoyage. La mise en place d'un filtre moléculaire (budget d'investissement 2016) courant mars 2017 va apporter une solution durable et une marche supplémentaire dans les volumes traités.

*La spectaculaire baisse des volumes retraités conduit à un gain net de près d'un million d'euros. Elle est apportée par le traitement USAC, mais aussi par les diverses pistes de réduction des contaminants, préoccupation permanente de l'équipe d'exploitation du LHP.*

Cependant, la dégradation des marges de réinjection dans le pipeline et surtout l'érosion régulière du fioul dégradent les résultats de réinjection des contaminants lourds, qui ne peuvent pas être distillés par l'USAC. Là encore, une réflexion permanente pour l'optimisation de nos process et l'aboutissement d'investissements et de recherches d'optimisation devraient continuer à nous faire progresser malgré les effets contraires liés à la baisse du fioul.

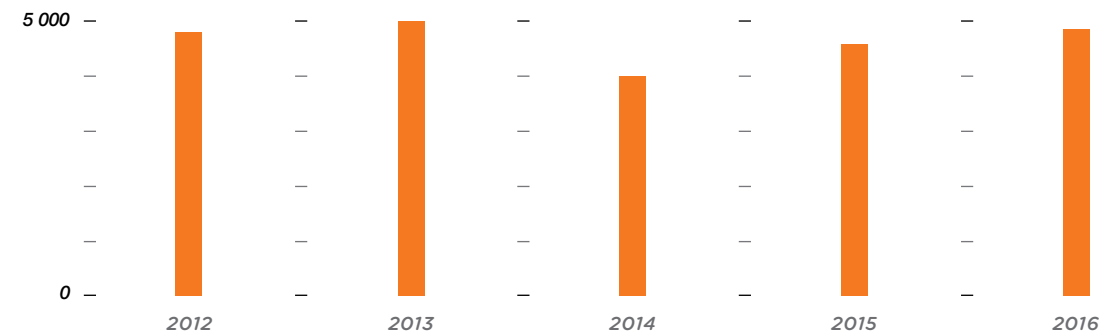
**La politique d'inspection des lignes** très rigoureuse, mise en place depuis plusieurs années, s'est poursuivie en 2016. Elle s'est structurée autour du service Intégrité et formalisée. Désormais, une équipe d'inspecteurs "professionnalisée" conduit les inspections suite aux passages racleurs. Les dépenses relatives à ce poste se sont élevées à 4 923 k€, dont 1 270 k€ pour les inspections et 3 653 k€ pour les investigations et les réparations suite aux passages de racleurs. L'Intégrité est une composante fondamentale de la pérennité du pipeline et le deuxième poste de dépenses opérationnelles.

Le niveau de dépenses annuelles dépend notamment du programme d'inspection par racleurs prévu pour l'année par le Programme de Surveillance et de Maintenance du réseau, et de l'environnement des investigations complémentaires et des réparations éventuelles. Cet effort sur la maintenance des lignes est conforme aux exigences de l'Administration dans le cadre de l'arrêté multifluide, portant sur la réglementation de sécurité des pipelines.

Ce même règlement a imposé également à partir de l'année 2010 la mise en place de mesures compensatoires déterminées à partir de l'étude de dangers. Le programme est terminé, il sera complété, suite à la remise à jour de l'étude de dangers (important travail abouti en 2016), par un programme de balisage renforcé étalé sur les années 2017 et 2018.

Le graphique ci-dessous montre bien l'importance des dépenses liées à l'intégrité des lignes situées entre 4 M€ et 5 M€ depuis plusieurs années.

**ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'INSPECTION - RÉPARATION DES LIGNES DU RÉSEAU LHP**  
EN MILLIERS D'EUROS



**/ INVESTISSEMENTS**

Les grandes lignes du projet 2016 concernent le maintien de nos lignes et installations, avec un projet spectaculaire de remplacement de 500 m de ligne 20" dans une zone difficile (1,2 M€), les actions imposées par les diverses réglementations sur la ligne ou les installations et des développements nouveaux comme les racleurs (Xtra Néo détectant les fissures, corrosions ou enfoncements ou le racleur Xtra T3 détecteur de piquages clandestins).



On retrouvera ainsi :

- **L'optimisation des coûts de réinjection** : l'USAC permet de traiter certains contaminats, mais le plus efficace est encore de tenter de supprimer les mélanges à la source (action sur les vidanges de gares racleurs qui ne seront plus déclassées en contaminats) ou de continuer à optimiser les réinjections pour en augmenter le débit (plusieurs installations nouvelles concernées) physiquement ou en adjoignant des unités de coloration (là où la limitation actuelle a un impact sur une éventuelle sous-coloration du fioul après réinjection).
- **Le maintien et l'amélioration des équipements** : les principaux programmes d'investissements ont concerné les moteurs haute tension et la rénovation électrique des installations. Par ailleurs, les travaux de maintien des équipements de l'ouvrage ont été poursuivis : remplacements de robinets, vannes régulatrices, portes de gare, motorisations ainsi que des matériels de jaugeage, de comptage, d'échantillonnage, de régulation, de sécurité et d'instrumentation divers. Les retards cumulés qui avaient conduit à décaler certains plans et réduire le budget 2015 ont été comblés. Un poste majeur est le remplacement d'un tronçon 20" de 500 m fortement corrodé, situé dans un sarcophage béton sur la commune de Grand-Couronne.

*De manière exceptionnelle, un autre poste concerne un ensemble d'investissements consacrés aux systèmes et progiciels informatiques des services centraux (SIRH et communication).*

- **La maîtrise des risques industriels liés aux installations**, une grande partie de ces budgets étant en effet liée aux exigences réglementaires : les principaux investissements ont concerné la poursuite du renforcement des défenses incendie des dépôts et installations, l'étanchéité des cuvettes de rétention des bacs, la double stratification des cuves enterrées et le remplacement de joints isolants en ligne par des joints monoblocs, suite à plusieurs incidents en 2015.



## \_02 OLÉODUCS DE DÉFENSE COMMUNE

En 2016, TRAPIL a poursuivi l'exploitation et la gestion industrielle et administrative de la Division française des Oléoducs de Défense Commune (ODC) dans les conditions définies par la Convention annuelle signée entre l'État français et TRAPIL.

L'activité de TRAPIL s'est déroulée conformément au cadre budgétaire élaboré par TRAPIL et approuvé par le Service National des Oléoducs Interalliés.

## \_03 PIPELINE MÉDITERRANÉE - RHÔNE

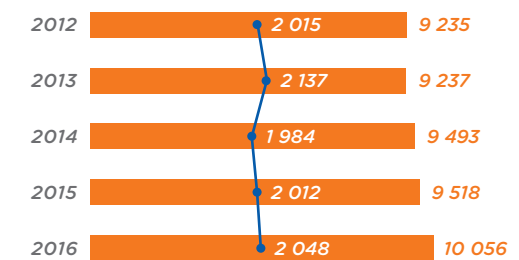
L'exploitation du réseau SPMR a été marquée en 2016 par la crise des raffineries et imports de mai/juin, particulièrement aiguë dans le sud de la France, qui s'est traduite par une saturation du réseau pendant plusieurs semaines. Le réseau a assuré sa mission et évité une rupture complète des approvisionnements.

Les études de l'USAC (Unité de Séparation Autonome des Contaminats) sont terminées et les travaux ont débuté en fin d'année, la mise en service étant prévue pour septembre 2017.

En 2016, le trafic expédié – hors les reprises des dépôts périphériques de Villette-de-Vienne – a atteint 10 056 milliers de tonnes, en hausse de 5,7 % par rapport à 2015.

Le tonnage kilométrique est également en hausse de 1,8 %, à 2 048 millions de tonnes kilomètres en 2015.

### TRAFIC DU RÉSEAU MÉDITERRANÉE - RHÔNE



● Trafic en kt (exp. hors Villette)    ◆ Trafic en Mtkm



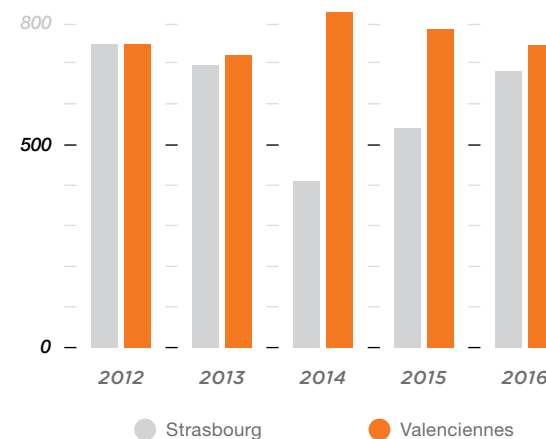
## — 04 AUTRES ACTIVITÉS ET MARCHÉS

### / ANTENNES DE STRASBOURG ET VALENCIENNES

La forte augmentation observée en 2015 (+ 31 %) sur l'activité du Pipeline du Port de Strasbourg (PPS) s'est poursuivie en 2016 (+ 26 %), sans que les fluctuations du niveau des eaux du Rhin n'expliquent à elles seules ces évolutions. On notera une très forte croissance du trafic de gazole (400 km<sup>3</sup>) qui a quasiment doublé par rapport à celui de 2015.

L'activité du Pipeline de Produits pétroliers de Valenciennes (PPV) a poursuivi son fléchissement en 2016 (-6 %), mais reste cependant à un niveau satisfaisant, comparable à celui de la période 2012 - 2013.

TRAFIC SUR LES ANTENNES  
DE STRASBOURG ET DE VALENCIENNES  
EN MILLIERS DE M<sup>3</sup>



### / MARCHÉS

La Direction Technique de TRAPIL a réalisé en 2016 des prestations dans les domaines principaux suivants :

- métrologie et étalonnages
- inspections intra-tubes par racleurs instrumentés
- préparation et conduite de chantiers
- études d'ingénierie
- analyses de produits pétroliers
- participation à des groupes de travail ou des commissions professionnelles

Dans le domaine de la métrologie et des étalonnages, la Station d'Étalonnage des compteurs de Gennevilliers est reconnue depuis 2007 comme "Laboratoire Associé" par le Laboratoire National de Métrologie et d'Essais, ce qui en fait une référence nationale pour le mesurage dynamique des volumes. L'activité d'étalonnage de débitmètres a nettement diminué (-30 %) par rapport à 2015, en raison de la perte d'un client important qui s'est doté d'une installation en propre.

Dans le domaine de l'instrumentation, les laboratoires, accrédités COFRAC, réalisent pour le compte de tiers des étalonnages de thermomètres, de capteurs de pression et de capteurs de masse volumique.

De son côté, le laboratoire d'analyses, également accrédité COFRAC, réalise des analyses de produits pétroliers et des rapports d'essais pour le compte de sociétés extérieures. En parallèle, le programme des essais circulaires mené dans le cadre du Bureau de Normalisation de Pétrole a été coordonné, avec un nombre de participants stable par rapport aux années précédentes.

Dans les autres domaines de la Direction Technique, les prestations suivantes ont principalement été assurées :

#### — Pour le compte de Sociétés Pétrolières :

- Des études et mises en service et de suivi de systèmes de protection cathodique,
- Des études de nouvelles canalisations,
- Des études, des travaux de modification, des conseils en intégrité et notamment des préconisations suite à l'analyse de rapports d'inspections intra-tube, des épreuves hydrauliques,
- Des inspections par racleurs instrumentés : contrôleur d'étanchéité, contrôleur de géométrie et manque de métal XTraSonic,
- Des études et des travaux de déviations ou de remplacement de tronçons de canalisations,
- Des prestations de mise à jour de SIG,
- Les études de détail pour la construction d'une USAC,
- La mise en place d'automatismes et de supervision de dépôts.

#### — Pour le compte de la Profession Pétrolière :

- La présidence de la commission Mesurage au sein du Bureau de Normalisation du pétrole,
- La participation à des groupes de travail du CEFACOR (Centre Français de l'Anticorrosion),
- La participation au Comité de Certification et de Préservation de l'Impartialité du Laboratoire National de Métrologie et d'Essais,
- La participation aux travaux de recherche cofinancés par l'Etat, afin d'améliorer la fiabilité de l'évaluation à l'aptitude des canalisations.

#### — Pour le compte des Oléoducs de Défense Commune :

- Des expertises et des études de protection cathodique,
- La poursuite de la modernisation des calculateurs de supervision / télétransmission,
- La poursuite de modernisation des calculateurs de niveaumétrie,
- Des études et des travaux de déviations sous cours d'eaux et de remplacement de tronçons sous gaine,
- Des études de protection de tronçons de canalisation,
- Des études et des travaux d'installation d'ensembles de mesurage,
- Des études et des travaux de modification d'installations, ainsi que des épreuves hydrauliques.

#### — Pour le compte de Conseils Généraux et d'aménageurs :

- Des études et travaux de déviation pour la construction d'infrastructures routières et autoroutières.

#### — Pour le compte d'autres clients :

- La poursuite des actions en Côte d'Ivoire, avec notamment le détachement d'un ingénieur jusqu'au 30 juin 2016, pour assister le maître d'ouvrage dans l'exploitation du pipeline Abidjan / Yamoussoukro et des études de télécommande à travers différents supports de communication (satellite, GSM/GPRS),
- La réalisation d'un télécontrôle dépôt et des évolutions de chargements camions.

Enfin, TRAPIL a continué de fournir - pour le compte d'opérateurs pétroliers - les prestations relatives aux contrats de surveillance, de maintenance, de contrôle de la protection cathodique et d'assistance en cas d'accident ou d'incident concernant les conduites reliant Le Havre aux raffineries de Basse Seine et de la Région parisienne.

TRAPIL a aussi continué d'assurer la maintenance et la mise à jour des Systèmes d'Informations Géographiques des clients pour qui TRAPIL avait installé ces systèmes.



# 02 Rapport de gestion

- PRÉSENTATION DES RÉSULTATS
- AFFECTATION DES BÉNÉFICES
- DONNÉES PRINCIPALES DES CINQ DERNIERS EXERCICES
- SOCIÉTÉ DU PIPELINE MÉDITERRANÉE - RHÔNE
- DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS
- DÉLAIS DE PAIEMENT DES CLIENTS
- PERSPECTIVES 2017



La situation et les résultats financiers sont analysés dans les rubriques suivantes :

- Présentation des résultats,
- Affectation des bénéfices.

## —01 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Les principaux éléments du compte de résultat 2016 comparés à ceux de 2015 sont les suivants (en k€) :

PRODUITS	2016	2015	VARIATIONS	
<i>Chiffre d'affaires</i>	168 429	173 290	-4 861	-2,8 %
<i>Autres produits d'exploitation</i>	2 155	-3 915	6 070	155,0 %
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>170 584</b>	<b>169 375</b>	<b>1 209</b>	<b>0,7 %</b>
<i>Produits financiers</i>	6 696	6 329	367	5,8 %
<i>Produits exceptionnels</i>	7 662	8 160	-498	-6,1 %
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>184 942</b>	<b>183 864</b>	<b>1 078</b>	<b>0,6 %</b>

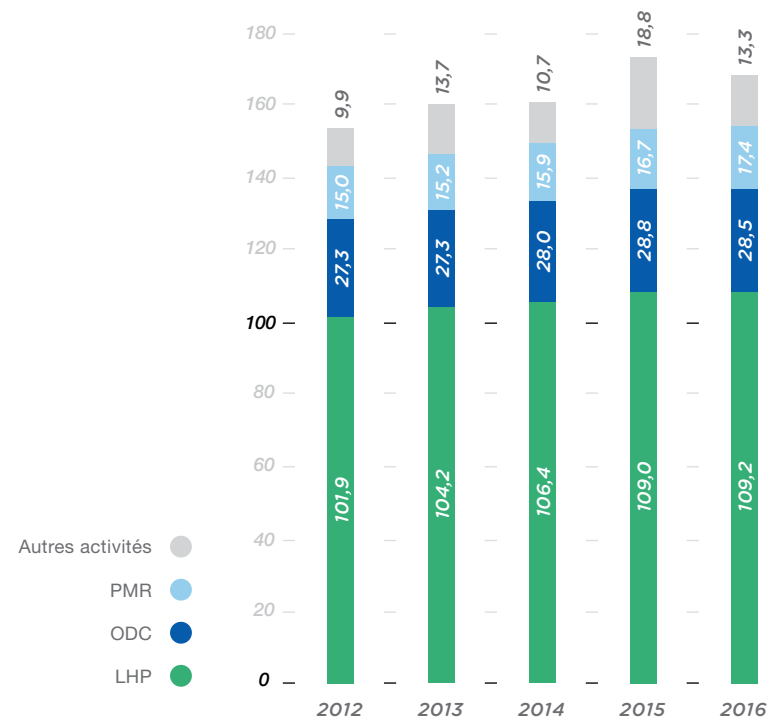
CHARGES	2016	2015	VARIATIONS	
<i>Charges d'exploitation</i>	116 500	117 294	-795	-0,7 %
<i>Charges financières</i>	213	184	30	16,1 %
<i>Charges exceptionnelles</i>	8 449	9 654	-1 206	-12,5 %
<i>Participation</i>	4 385	4 328	56	1,3 %
<i>Impôts sur les sociétés</i>	17 060	16 920	140	0,8 %
<b>Sous-total</b>	<b>146 606</b>	<b>148 380</b>	<b>-1 774</b>	<b>-1,2 %</b>
<i>Bénéfice</i>	<b>38 335</b>	<b>35 483</b>	<b>2 852</b>	<b>8,0 %</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>184 942</b>	<b>183 864</b>	<b>1 078</b>	<b>0,6 %</b>

## / PRODUITS D'EXPLOITATION

## CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires hors taxes réalisé en 2016 s'élève à 168 429 k€ contre 173 290 k€ en 2015, soit une diminution de 2,8 %. L'évolution de ce poste depuis 2011 et sa répartition par activité sont indiquées dans le tableau et le graphique ci-dessous en milliers d'euros :

	PIPELINE LE HAVRE / PARIS		PRESTATIONS D'EXPLOITATION				MARCHÉS & ACTIVITÉS ANNEXES		TOTAL C.A.
	C.A.	%	ODC		PMR		C.A.	%	
			C.A.	%	C.A.	%			
2011	104 195	66,2	26 825	17,0	14 590	9,3	11 751	7,5	157 361
2012	101 928	66,1	27 301	17,7	15 013	9,7	9 851	6,4	154 094
2013	104 178	64,9	27 336	17,0	15 241	9,5	13 663	8,5	160 417
2014	106 362	66,1	28 002	17,4	15 868	9,9	10 741	6,7	160 973
2015	109 004	62,9	28 783	16,6	16 666	9,6	18 837	10,9	173 290
2016	109 165	64,8	28 539	16,9	17 419	10,3	13 306	7,9	168 429
<b>VARIATION 2016 / 2015</b>		<b>0,1 %</b>		<b>- 0,8 %</b>		<b>4,5 %</b>		<b>- 29,4 %</b>	<b>- 2,8 %</b>

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES  
PAR ACTIVITÉ  
EN MILLIONS D'EUROS

Les variations constatées dans ce tableau appellent les commentaires suivants :

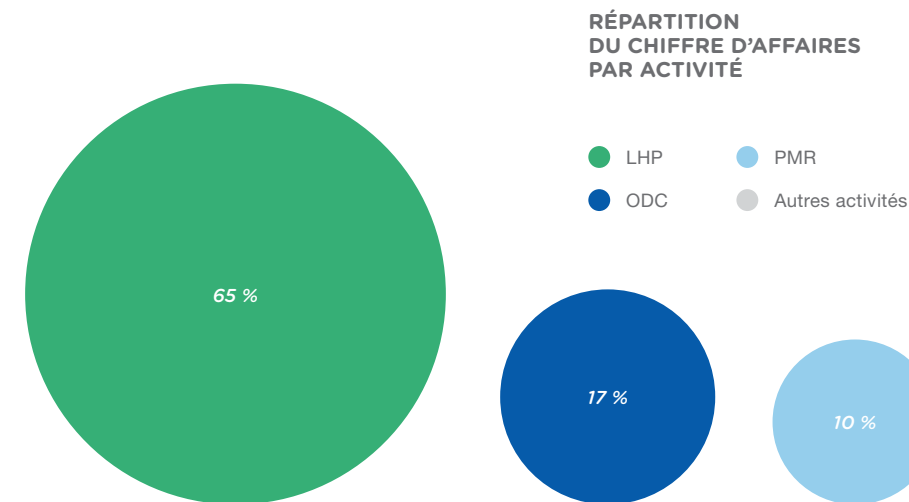
- Concernant le chiffre d'affaires du pipeline Le Havre - Paris, les recettes de transport au barème se sont élevées à 107 409 k€, quasiment sans évolution par rapport à l'exercice 2015. L'activité de dénaturation du gazole en fioul domestique s'est élevée à 1 165 k€, stable par rapport à 2015. Les recettes liées à l'entreposage SAGESS à Coignières se sont élevées à 590 k€ en 2016, en baisse de 3 % par rapport à l'exercice précédent.
- Pour l'activité "PMR" l'application du contrat de prestations de gestion industrielle, signé avec la Société du Pipeline Méditerranée - Rhône, a généré en 2016 des recettes d'un montant de 17 419 k€ contre 16 666 k€ en 2015, soit une hausse de 4,5 %.
- Les prestations rendues sur l'ODC ont généré un chiffre d'affaires de 28 539 k€, chiffre en diminution de 0,8 % par rapport à 2015.
- Le Chiffre d'Affaires des marchés a été de 11 801 K€. Il est en diminution de 5,6 M€, soit -32,1 % par rapport à 2015. Cette baisse s'explique principalement par l'impact en 2015 du marché de déviation Vigny-Roissy pour 9,3 M€, clôturé sur l'exercice précédent.

## Les autres activités ont évolué comme suit :

- Les recettes de transport sur les canalisations entre La Wantzenau et le Port de Strasbourg (acquises par TRAPIL en janvier 2009) se sont élevées à 609 k€, en augmentation de 30,1 % par rapport à 2015.
- Les recettes de transport de la canalisation reliant la chambre à vanne d'Haspres du réseau ODC au dépôt de Valenciennes (acquise par TRAPIL auprès de TOTAL M.S. en février 2013), se sont élevées à 416 k€, en baisse de 16 % par rapport à 2015.
- La recette 2016 du projet WELLCOM correspond à la redevance minimale due par SFR pour la commercialisation de fibres optiques posées dans la servitude du réseau LHP, selon les termes du contrat signé avec LDCOM Networks en avril 2000 et de l'avenant signé en juillet 2004. Cette recette est de 480 k€ en 2016, stable par rapport à 2015.

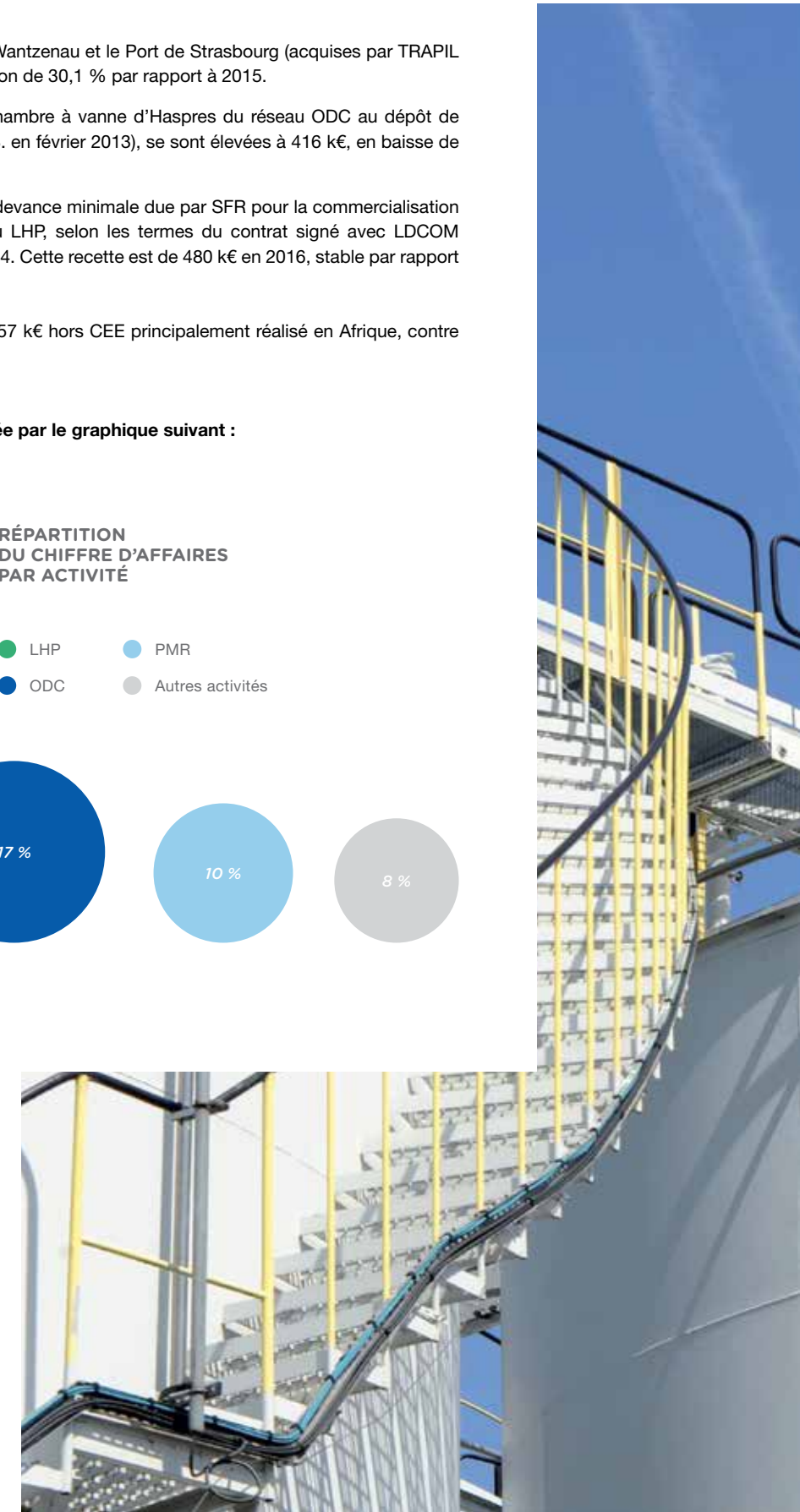
Le chiffre d'affaires total hors France est de 398 k€ dont 257 k€ hors CEE principalement réalisé en Afrique, contre 1 046 k€ en 2015 dont 471 k€ hors CEE.

## La répartition du chiffre d'affaires par activité est illustrée par le graphique suivant :



## AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ce poste passe de -3 915 k€ en 2015 à 2 155 k€ en 2016, soit une augmentation de 6 070 k€ s'expliquant essentiellement par deux éléments : D'une part l'augmentation des stocks de marchés en cours de 4 486 k€ en 2016, alors qu'en 2015 ce poste avait diminué de manière très importante, notamment avec la clôture du marché de déviation Vigny-Roissy. Et, d'autre part, l'augmentation du poste production immobilisée de 1 682 k€, dont 1,9 M€ correspond à une sortie du stock de pièces immobilisées (à analyser en lien avec le poste de variation de stock des achats consommés).





## / CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation d'un montant de 116 500 k€ ont baissé de 795 k€.

Les montants et l'évolution des principaux postes sont indiqués ci-après en k€.

	2016	2015	ÉVOLUTION
<i>Frais de personnel</i>	63 567	63 339	0,4 %
<i>Achats et prestations extérieures</i>	37 607	38 130	-1,4 %
<i>Amortissements</i>	9 072	9 143	-0,8 %
<i>Impôts et taxes</i>	5 649	5 580	1,2 %
<i>Autres charges</i>	0	0	0,0 %
<i>Dotation aux provisions</i>	604	1 101	-45,1 %

La baisse de 523 k€ des achats et prestations extérieures recouvre principalement les éléments suivants :

- La diminution du poste retraitement de contaminats, pour 1 021 k€, liés à l'USAC pour partie ;
- L'augmentation du poste Achats consommés pour 1 408 k€ dont 1 809 k€ de hausse du poste Variation de stock, lié au reclassement de pièces immobilisées du stock (à analyser en lien avec le poste Production immobilisée dans les produits) et 401 k€ de baisse d'achats de pièces de rechange du magasin ;
- La diminution des dépenses d'électricité pour 500 k€, en liaison avec la diminution de l'activité de transport LHP ;
- La diminution du poste de travaux et réparations pour 339 k€ ;
- La diminution des dépenses d'intérim pour 314 k€ ;
- La hausse des dépenses de transport de contaminats pour 119 k€ ;
- La hausse des indemnités forfaitaires de déplacement de 132 k€.

**Concernant les impôts et taxes**, ils ont augmenté de 69 k€, dont 76 k€ liés à l'augmentation de la Taxe foncière (principalement en raison d'une hausse des taux d'imposition, à la mise en service d'un local technique et d'aménagement de terrain en 2015 à T22 Nanterre) et de la Cotisation Foncière des Entreprises (impact principalement sur la CFE de Gennevilliers, suite à la réalisation de supports maçonnés pour l'USAC en 2014, et de démolitions de bâtiments à T00 en 2014).

-523K€

d'achats et prestations extérieures

-500K€

de dépenses d'électricité

-1 021K€

du poste de retraitement des contaminats

## / PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Les produits financiers se montent à 6 696 k€, en augmentation de 367 k€ par rapport à 2015. Le montant des produits financiers provient essentiellement des dividendes versés par SPMR (6 695 k€ contre 6 301 k€ en 2015). Ces derniers sont en hausse en raison de la hausse du solde du dividende versé sur le résultat 2015 et de l'acompte versé sur les résultats 2016.

Les charges financières d'un montant de 213 k€ ont augmenté de 30 k€ par rapport à 2015 et concernent :

- Les intérêts sur emprunts souscrits, de 201 k€ contre 156 k€ en 2015, dont 176 k€ relatifs à l'emprunt de 15 M€ du Crédit Agricole souscrit pour financer l'acquisition en 2015 des titres SPMR détenus par la société CDH.
- La rémunération des fonds bloqués de participation du personnel (14 k€ contre 22 k€ en 2015), en diminution en raison de la baisse des taux d'intérêts en 2016.

## / PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

L'évolution des comptes de produits et charges s'analyse comme suit :

### POUR LES PRODUITS (EN DIMINUTION DE 498 K€)

La diminution provient essentiellement des éléments suivants :

- Une diminution des produits de cessions d'immobilisations de 710 k€, liée principalement à l'impact sur l'exercice 2015 de la cession du terrain d'Aubervilliers (T05) à la Société du Grand Paris, qui n'impacte plus les comptes en 2016 ;
- Une augmentation des provisions pour remise en état, dépollution et démantèlements pour 176 k€.

### POUR LES CHARGES (EN DIMINUTION DE 1 205 K€)

La diminution provient principalement des éléments suivants :

- La diminution des provisions pour remise en état, dépollution et démantèlements de 1 374 k€, en raison d'une part de la provision constituée en 2015 pour l'arrêt d'exploitation de la ligne T01-T07 d'un montant de 2 100 k€, qui n'affecte plus les charges 2016. Et d'autre part en raison de provisions constituées en 2016, dont 380 k€ de provision pour dépollution liée à la fuite sur la ligne 10" Vigny-Gennevilliers-Argenteuil, 80 k€ de provision pour l'endommagement d'une canalisation TRAPIL par le cargo de la société CITIUS et 266 k€ de provision pour démantèlement et dépollution des sites de Gennevilliers T01A et du Parc à tube, et de Mitry-Mory.
- L'augmentation de la provision pour Médaille du travail de 146 k€.





## / RÉSULTAT

Le bénéfice net après participation et impôt sur les sociétés s'élève à 38 335 k€ contre 35 483 k€ en 2015, soit une augmentation de 8,04 %.

La capacité d'autofinancement de l'exercice ressort à 48 131 k€, à comparer à 46 510 k€ en 2015, soit une augmentation de 1 622 k€ (+3,49 %).

Le graphique ci-contre donne l'évolution du résultat net sur les cinq dernières années :

## / PARTICIPATION

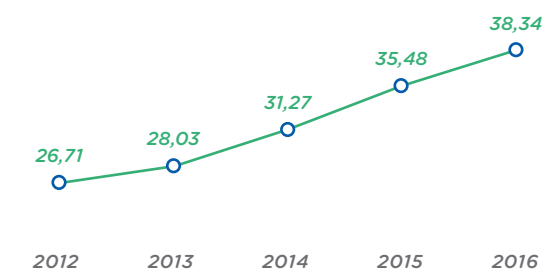
Le montant de la participation 2016 est de 4 384 k€ contre 4 328 k€ en 2015. L'augmentation en 2016 de la participation, pour 56 k€, est liée pour partie à l'augmentation du résultat de 3 048 k€ et d'autre part aux régularisations fiscales 2016 en augmentation de 2 188 k€, venant en déduction du résultat pour obtenir le bénéfice fiscal, base de calcul de la participation.

## / IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Le montant de l'impôt résulte des chiffres suivants :

<b>Impôt au taux normal, crédits d'impôts déduits</b>	15 497 k€
— dont crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (C.I.C.E.)	- 761 k€
— dont Crédit Impôt Recherche 2016	- 210 k€
<b>Contribution sociale de 3,3 % sur I.S.</b>	518 k€
<b>Contribution sociale de 3% sur le versement du solde de dividendes 2015</b>	544 k€
<b>Contribution sociale de 3% sur l'acompte de dividendes 2016</b>	500 k€
<b>À comparer à 16 920 k€ en 2015</b>	<b>17 060 k€</b>

## ÉVOLUTION DU RÉSULTAT EN MILLIONS D'EUROS



## \_02 AFFECTATION DES BÉNÉFICES

La proposition d'affectation suivante a été approuvée par l'Assemblée Générale :

### ORIGINE EN EUROS

Report à nouveau antérieur	1 106 776,23
Résultat de l'exercice	38 335 481,76

<b>TOTAL</b>	<b>39 442 257,99</b>
--------------	----------------------

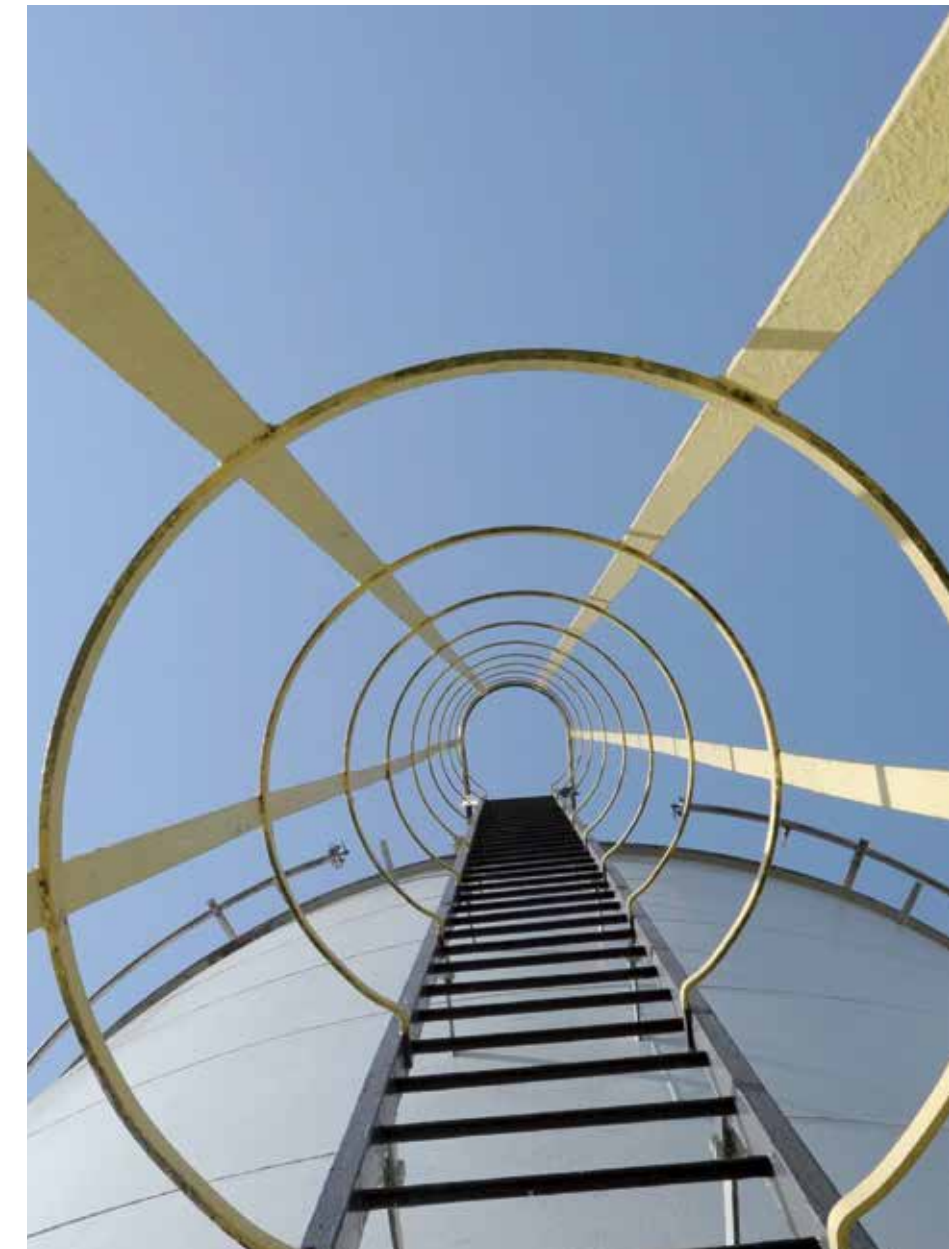
### AFFECTATION EN EUROS

Affectation à la réserve légale	0,00
Affectation à la réserve de plus-values à long terme	0,00
Acompte sur dividende	16 673 600,00
Dividende complémentaire	19 125 600,00
Réserve facultative	0,00
Report à nouveau	3 643 057,99

<b>TOTAL</b>	<b>39 442 257,99</b>
--------------	----------------------

Le dividende complémentaire ressort à 39,00 € par action.

Compte tenu de l'acompte sur dividende de 34,00 € par action versé le 20 décembre 2016, le dividende global payé au titre de l'exercice 2016 est de 73,00 € par action.





## ÉVOLUTION DU DIVIDENDE PERÇU DEPUIS 2014

## PERÇU EN 2014

Au titre du solde des résultats distribuables de 2013, payé le 30 mai 2014

	DIVIDENDE PAR ACTION EN €	DIVIDENDE TOTAL DISTRIBUÉ EN K€
Au titre du solde des résultats distribuables de 2013, payé le 30 mai 2014	29,00	14 222
Au titre du bénéfice au 30 juin 2014, acompte payé le 10 décembre 2014	32,00	15 693
	61,00	29 914

Au titre du bénéfice au 30 juin 2014, acompte payé le 10 décembre 2014

## PERÇU EN 2015

Au titre du solde des résultats distribuables de 2014, payé le 30 mai 2015

Au titre du solde des résultats distribuables de 2014, payé le 30 mai 2015	32,00	15 693
Au titre du bénéfice au 30 juin 2015, acompte payé le 17 décembre 2015	34,00	16 674
	66,00	32 366

Au titre du bénéfice au 30 juin 2015, acompte payé le 17 décembre 2015

## PERÇU EN 2016

Au titre du solde des résultats distribuables de 2015, payé le 30 mai 2016

Au titre du solde des résultats distribuables de 2015, payé le 30 mai 2016	37,00	18 145
Au titre du bénéfice au 30 juin 2016, acompte payé le 19 décembre 2016	34,00	16 674
	71,00	34 818

Au titre du bénéfice au 30 juin 2016, acompte payé le 19 décembre 2016

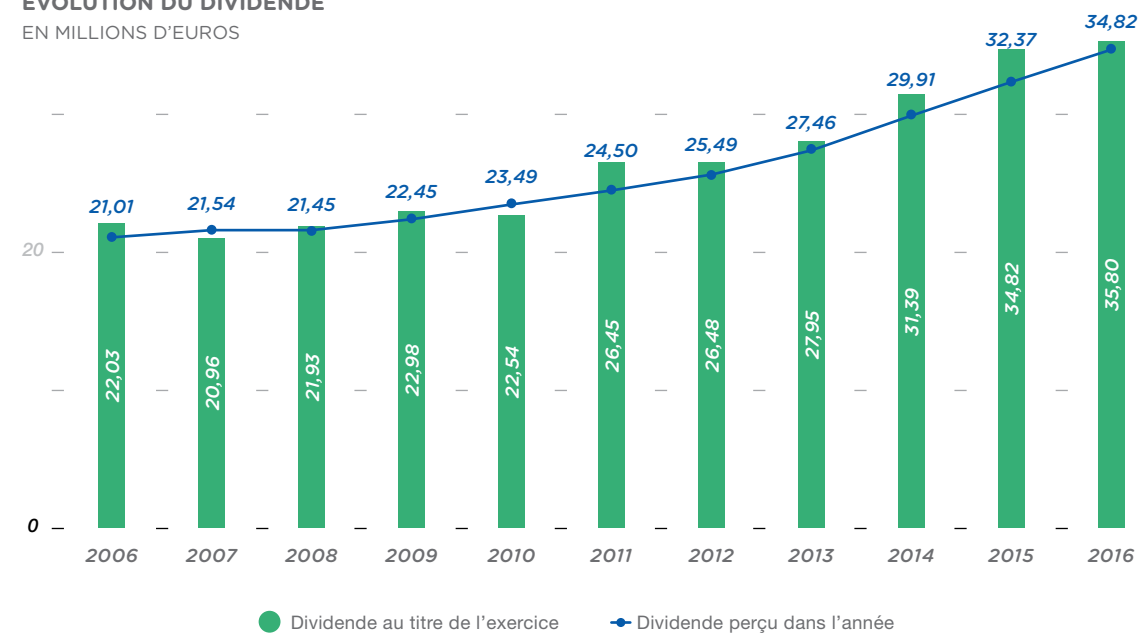
## TOTAL PERÇU DE 2014 À 2016

198,00 97 099

Le graphique ci-dessous montre l'évolution sur 10 ans du dividende au titre de chaque exercice et du dividende perçu par année :

## ÉVOLUTION DU DIVIDENDE

EN MILLIONS D'EUROS



## \_03

## DONNÉES PRINCIPALES DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Le tableau suivant permet de mettre en perspective, sur les cinq dernières années, des données structurelles, les chiffres économiques principaux, ainsi que les macro-données relatives au personnel.

	2012	2013	2014	2015	2016
<b>I CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
a Capital social	13 240 800	13 240 800	13 240 800	13 240 800	13 240 800
b Nombre des actions ordinaires existantes	490 400	490 400	490 400	490 400	490 400
c Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
d Nombre maximal d'actions futures à créer	-	-	-	-	-
<b>II OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE</b>					
a Chiffre d'affaires hors taxes	154 094 011	160 417 082	160 972 819	173 290 002	168 429 268
b Excédent Brut d'Exploitation	50 803 084	54 215 086	57 986 892	61 478 576	63 012 717
c Impôts sur les bénéfices	13 216 317	14 634 738	12 882 932	16 919 932	17 059 820
d Participation des salariés au titre de l'exercice	3 558 549	3 848 934	3 848 934	4 328 239	4 384 696
e Résultat après impôts et charges calculées	26 711 412	28 033 576	31 266 286	35 483 374	38 355 480
f Bénéfices distribués au titre de l'exercice	26 481 600	27 952 800	31 385 600	34 818 400	35 799 200 *
g Réserves distribuées au cours de l'exercice	-	-	-	-	-
<b>III RÉSULTATS PAR ACTION</b>					
a Résultat après impôts, mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	76,65	80,71	91,97	90,86	93,70
b Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	54,47	57,16	63,76	72,36	78,21
c Bénéfice distribué à chaque action au titre de l'exercice	54,00	57,00	64,00	71,00	73,00
d Réserve distribuée à chaque action au cours de l'exercice	-	-	-	-	-
<b>IV PERSONNEL</b>					
a Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	753	742	745	743	753
b Montant de la masse salariale de l'exercice	38 547 270	38 867 876	40 222 671	40 158 116	40 463 330
c Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	21 995 167	22 203 917	22 765 025	23 181 361	23 103 967

\* Sous réserve de la décision de l'AG

## \_04 SOCIÉTÉ DU PIPELINE MÉDITERRANÉE - RHÔNE

Au 31 décembre 2016, TRAPIL détenait 32,82 % du capital de la SOCIÉTÉ DU PIPELINE MÉDITERRANÉE RHÔNE.

**SPMR a versé au titre de l'exercice 2015 un dividende de 66,00 € par action, ainsi réparti :**

- en décembre 2015, un acompte sur dividende de 28,00 € par action, le montant de cet acompte s'est élevé pour TRAPIL à 2 756 656 €.
- en mai 2016, le solde du dividende : 38,00 € par action, le montant de ce solde s'est élevé pour TRAPIL à 3 741 176 €.

En outre, un acompte sur dividende de 30 € par action au titre de l'exercice 2016 a été versé en décembre 2016. Le montant de cet acompte s'est élevé pour TRAPIL à 2 953 560 €.

## \_05 DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Le solde des dettes fournisseurs au 31 décembre 2016 est de 7 441 k€. Il était de 7 048 k€ au 31 décembre 2015.

Cette variation correspond à une situation habituelle, impactée par les décalages de paiements fournisseurs.

**Le solde décomposé par délai de paiement donne les résultats suivants :**

DÉLAIS DE PAIEMENT	2016 K€	2016 % DU SOLDE TOTAL	2015 K€	2015 % DU SOLDE TOTAL
<b>Paiement &lt; à 45 jours fin de mois de facturation</b>	1 107	15 %	770	11 %
<b>Paiement = à 45 jours fin de mois de facturation</b>	6 022	81 %	5 876	83 %
<b>Paiement = à 75 jours fin de mois de facturation</b>	135	2 %	262	4 %
<b>Paiement &gt; à 75 jours fin de mois de facturation</b>	176	2 %	140	2 %

Les factures à échéance de 75 jours sont des factures ayant fait l'objet d'un contentieux avec le fournisseur ou qui ont été retournées pour non conformité (facture sans mention "pour Ordre et pour Compte de l'Etat" pour les commandes ODC).

Les factures à échéance de plus de 75 jours sont des factures ayant fait l'objet d'un contentieux avec le fournisseur.



## \_06 DÉLAIS DE PAIEMENT DES CLIENTS

Le solde des créances clients au 31 décembre 2016 est de 20 060 k€. Il était de 16 870 k€ au 31 décembre 2015.

**Le solde décomposé par retard de paiement donne les résultats suivants :**

	2016 K€	2016 % DU SOLDE TOTAL
<b>Créances échues</b>	4 711	23 %
— Retard de paiement < 30 jours	4 461	-
— Retard de paiement >=30 jours et <= 60 jours	104	-
— Retard de paiement > 60 jours	145	-
<b>Créances à échoir</b>	15 349	77 %
<b>Solde des créances clients au 31/12/2016 (hors créances douteuses)</b>	20 060	100 %
<b>Créances douteuses pour le client CI TRAPIL</b>	667	-
— Créances échues avec retard > 60 jours	435	-
— Créances à échoir	232	-



## \_07 PERSPECTIVES 2017

Le trafic du réseau LHP en 2016 marque une baisse significative dont les origines sont bien cernées (livraisons au DMM en particulier), mais confirme la tendance des années précédentes qui s'établit sur 4 ans autour de -1,8 % par an en tonnes et de -1,1 % par an en tonnes.km. Les différentes informations prospectives indiquent que cette tendance devrait se poursuivre dans les années à venir avec un taux moyen de -1 % par an.

Le trafic des produits raffinés restera en effet tiré à la baisse par la chute des consommations individuelles des moteurs et l'impact des économies d'énergie. Le développement du trafic aérien reste néanmoins, malgré l'augmentation des taux de remplissage des avions et la baisse de consommation, en hausse nette d'environ 0,3 % par an pour les années à venir, compensant ainsi une partie des pertes de trafic en produits routiers. Le fioul domestique est, quant à lui, nettement à la baisse (autour de 4 % par an). Des développements de trafic entre raffineries ou sur la zone de Normandie restent possibles. Nos prévisions sont restées prudentes dans ce domaine.

Ainsi, le trafic global 2017 du LHP est prévu en baisse de 1,7 % par rapport à 2016.

*Dans cette conjoncture, TRAPIL continuera de mettre l'accent sur l'optimisation des processus et la maîtrise des charges, aussi bien sur le LHP que sur l'ensemble des autres activités.*

Cette optimisation passe par la recherche permanente de la diminution des postes de dépenses externes telles que l'énergie et le traitement des contaminants et la poursuite de l'harmonisation et de la simplification des processus dans les services et réseaux, que ce soit sur le plan industriel ou des achats.

### En ce qui concerne l'exploitation du réseau LHP en 2017, on peut noter que :

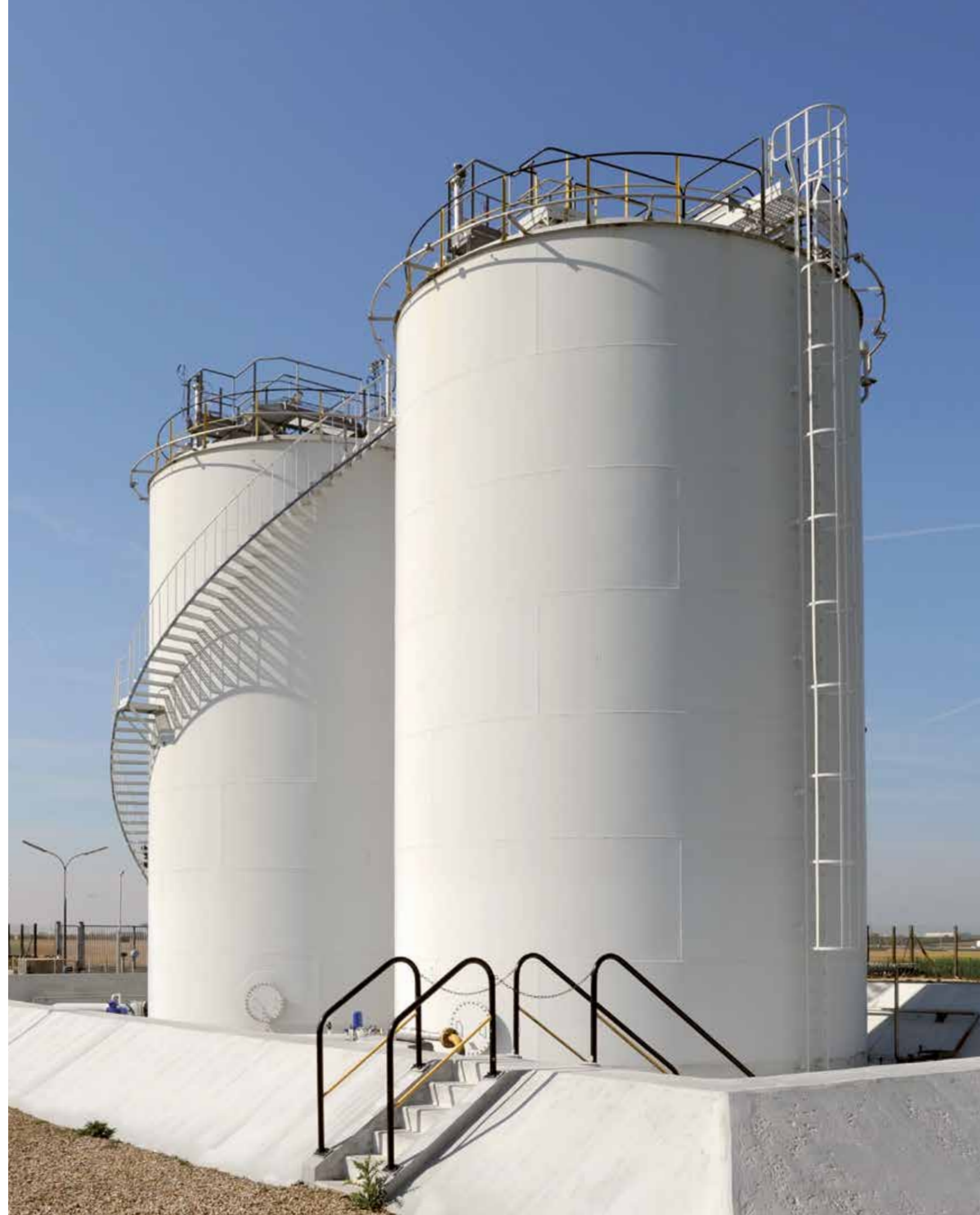
- Plusieurs projets d'optimisation des contaminants devraient entrer en service et se traduire par de nouveaux gains de productivité dans ce domaine,
- L'Unité de Séparation Autonome des Contaminants à Gennevilliers va faire l'objet d'une amélioration de procédé permettant de maximiser le volume traité,
- Les investigations et réparations de canalisations du réseau dans le cadre de la politique de management de l'intégrité du réseau Le Havre-Paris resteront soutenues. Le maintien de cette intégrité est un défi majeur et devient désormais un des tout premiers postes de dépense,
- Les principaux travaux d'arrêt définitif du tronçon Gennevilliers – Vitry de la ligne 10", avec la mise en éco-béton de certains tronçons, vont être réalisés dans la période.

Les travaux d'implantation de l'Unité de Séparation Autonome des Contaminants vendue à SPMR se poursuivent sur son réseau de pipelines pour une mise en service prévue en septembre 2017.

Par ailleurs, les premiers passages opérationnels des racleurs Xtra-Néo (combinant détection de fissures, corrosions et enfoncements) et du racleur Xtra-T<sup>3</sup> ("TRAPIL Theft Tracker<sup>®</sup>" ou détection de piquages clandestins) se réaliseront dans le premier semestre de 2017.

La politique Sécurité se renouvelle, comme chaque année, avec des accents particuliers sur les risques machines, ergonomiques, chimiques, microparticules au fil des trimestres. Elle intégrera en outre une composante pratique du développement durable sur le thème de l'éco-conduite qui touchera chaque collaborateur dans les 2 ans à venir.

Enfin, ce début d'année 2017 s'ouvre sur une réflexion élargie à tout le personnel sur l'avenir stratégique de TRAPIL (projet ASTra), ses pistes de développement ou d'optimisation. Un premier rapport sera présenté au Conseil puis à l'ensemble des collaborateurs dès mars/avril, un plan d'action sera déployé dans le courant 2017.



# 03 Gouvernance d'entreprise

- CONSEIL D'ADMINISTRATION
- ORGANISATION DES POUVOIRS FINANCIERS
- CONTRÔLE INTERNE
- ACTIONNARIAT



## \_01 CONSEIL D'ADMINISTRATION

### / COMPOSITION

La Société TRAPIL a le statut juridique de Société Anonyme, avec un capital social de 13 240 800 € constitué de 490 400 actions de valeur nominale 27 €.

*Le Conseil d'Administration de TRAPIL est composé de dix administrateurs, dont six sociétés actionnaires et quatre personnes physiques.*

### Au 31 décembre 2016, la composition du Conseil était :

- Patrice BRÈS : Président Directeur Général
- TOTAL MARKETING FRANCE, représentée par Bruno ESTAGNASIÉ
- PISTO SAS, représentée par Olivier PEYRIN
- ESSO SAF, représentée par Antoine du GUERNY
- PMF SAS, représentée par Fabricio PROTTI
- BP France, représentée par Franck TIRAVY
- CIM SNC, représentée par Bruno OUTIL
- Monsieur Xavier FOLCH
- Monsieur René LECORNET
- Madame Anne de PEYRELONGUE

Les administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale de TRAPIL pour des mandats de six ans.

Par ailleurs, l'État français est représenté au Conseil d'Administration par un Commissaire du Gouvernement qui au 31 décembre 2016 était Jean-Charles BURLE, du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie.

EY France est mandaté comme Commissaire aux Comptes.

### / FONCTIONNEMENT

Le Conseil d'Administration se réunit au moins trois fois par an.

#### À chaque séance sont examinés :

- l'activité (quantités transportées par destination) ;
- les résultats en matière de sécurité (accidents du travail, incidents industriels).

En mars et avril, le Conseil arrête les comptes de l'exercice précédent ; la réunion de novembre est plus particulièrement consacrée aux budgets d'investissement et de fonctionnement.

En 2016, le Conseil d'Administration s'est réuni cinq fois.

#### Six Comités spécialisés assistent le Conseil :

- Comité d'Exploitation (deux réunions par an)
- Comité Financier (une réunion par an)
- Comité d'Investissement (une réunion par an)
- Comité d'Assurances (une réunion tous les trois ans)
- Comité de Recrutement (sur demande du Président)
- Comité de Rémunération (une réunion par an).

Les règles de fonctionnement du Conseil d'Administration sont définies par les statuts de TRAPIL et par un règlement intérieur propre au Conseil d'Administration, qui définit également les règles de constitution et de réunion des Comités spécialisés.

### / RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucun membre du Conseil d'Administration n'est rémunéré directement par la société. Aucun jeton de présence n'a été versé en 2016.

### / LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Dans l'annexe du rapport annuel figure un tableau qui détaille la liste des autres mandats et fonctions exercés en 2016 par les Administrateurs et Représentants Permanents des personnes morales siégeant au Conseil d'Administration de TRAPIL.



## \_02 ORGANISATION DES POUVOIRS FINANCIERS

### / DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS FINANCIERS

Les pouvoirs du Président - Directeur Général lui sont conférés par le Conseil d'Administration avec possibilité de délégation.

**Les délégations de pouvoirs sont toujours assorties de caractéristiques précises :**

- Objet de la délégation
- Limitation de montant
- Conditions particulières éventuelles (nécessité de double signature notamment).

Les pouvoirs délégués ne peuvent pas être subdélégués. L'objet en est strictement limitatif. Les tables d'habilitation des systèmes d'information reprennent ces délégations et sont mises à jour à chaque modification.

### / SÉGRÉGATION DES VALIDATIONS

Tout au long de la chaîne allant de l'engagement des dépenses jusqu'au paiement effectif, les différents actes de validation sont effectués par des personnes distinctes.

La gestion de ces ségrégations est transcrite dans les tables d'habilitation et les profils informatiques des systèmes d'information.

Par ailleurs, l'organisation interne du Département Comptabilité Finances est construite en respectant également des principes de ségrégation des tâches.



## \_03 CONTRÔLE INTERNE

**Le contrôle interne en vigueur à TRAPIL a pour objectifs :**

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, par les règles et normes professionnelles, ainsi que par les valeurs, règles et normes propres à l'entreprise ;
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité son activité et sa situation.

### / ORGANISATION GÉNÉRALE

**Le système de contrôle interne se compose de deux ensembles :**

- des délégations de pouvoirs financiers précises et limitées ;
- une ségrégation des validations.

Ces règles sont transcrites dans les systèmes d'information de l'entreprise. Les documents qui les définissent (procédures, instructions générales) sont intégrés dans le système documentaire et accessibles sur l'intranet de l'entreprise.

Les modalités pratiques du système sont conformes au référentiel du Comité d'Audit Interprofessionnel de l'industrie pétrolière.

Les valeurs de la société : intégrité, compétence du personnel et éthique, sont précisées dans un Code de Conduite diffusé à l'ensemble des collaborateurs.



## / CONTRÔLES

La comptabilité analytique permet un suivi mensuel des dépenses et leur comparaison aux objectifs budgétaires. Un tableau de bord est établi mensuellement.

Ces éléments sont examinés lors de Revues de Direction ; les actions correctives qui s'avèreraient nécessaires y sont décidées.

Les investissements sont suivis mensuellement en engagement et comparés à l'enveloppe autorisée. La gestion est effectuée par projet, au moyen d'ouvertures de crédit.

Les retards de paiement des clients sont suivis mensuellement.

Un contrôleur de gestion, directement rattaché au Directeur Administratif & Financier, est chargé du suivi des contrôles, de l'élaboration des tableaux de bord et du suivi des écarts par rapport aux objectifs financiers ; il dispose de moyens pour mener toute investigation dans les données du système comptable.

## / GESTION DES RISQUES

Les risques les plus importants sont de nature industrielle :

- Perte de confinement des hydrocarbures transportés pouvant avoir des conséquences graves (incendie, pollution...) ;
- Erreur opérationnelle entraînant une dégradation des caractéristiques du produit transporté et le rendant non conforme commercialement.

Ces risques sont gérés soit à travers le Système de Management de la Sécurité HSE, soit par le Système de Management de la Qualité.

Une politique de couverture par des polices d'assurance adaptées est en place pour ces risques (Responsabilité civile, Pollution).

Les risques financiers liés aux activités diverses font l'objet d'une évaluation avant remise d'une proposition, affaire par affaire. Leur suivi est effectué dans le cadre du système de contrôle ci-dessus.

Les placements de trésorerie sont effectués, conformément à la politique définie par le Comité Financier, sur des instruments ne présentant pas de risque.

## / AUDIT

Le système de contrôle interne est audité par les sociétés actionnaires dans le cadre de l'Audit Interprofessionnel de la Profession Pétrolière. La dernière mission s'est déroulée en novembre et décembre 2013.

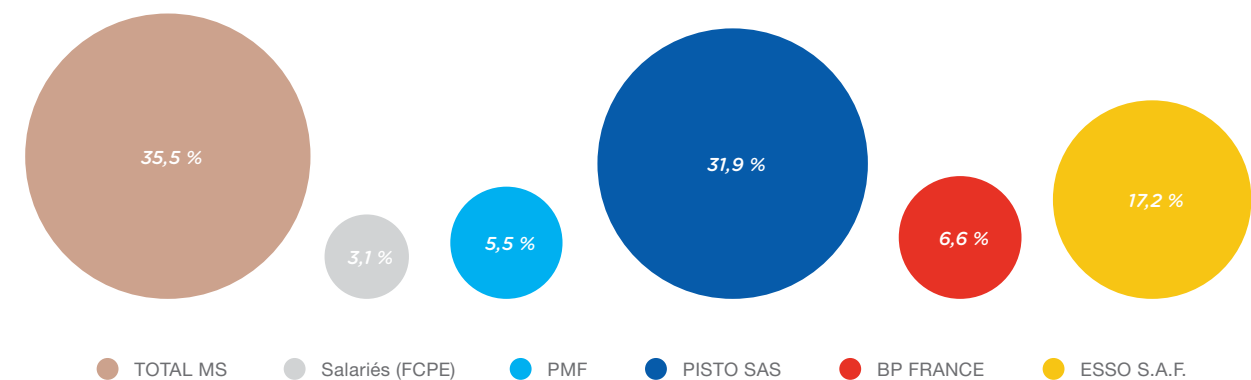
## \_04 ACTIONNARIAT

Les actionnaires de TRAPIL détenant au moins 5 % du capital à la clôture de l'exercice sont :

ACTIONNAIRES	CAPITAL DÉTENU
<b>TOTAL MARKETING SERVICES (TOTAL MS)</b>	35,5 %
<b>PISTO S.A.S.</b>	31,9 %
<b>ESSO SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE</b>	17,2 %
<b>BP FRANCE</b>	6,6 %
<b>PMF (PETROPLUS MARKETING FRANCE SAS)</b>	5,5 %

Au 31 décembre 2016, le nombre d'actions composant le capital social de l'entreprise est 490 400 et le Fonds Commun de Placement d'Entreprise détenu par les salariés (FCPE "Actions TRAPIL") détient 15 119 actions soit 3,1 % du capital.

Le graphique ci-dessous illustre la répartition au 31 décembre 2016 du capital social entre actionnaires principaux, c'est-à-dire hors actionnaires détenant moins de 1000 actions, qui représentent au total 0,22 % du capital.



## 04 Informations sociales, environnementales et sociétales

- INFORMATIONS SOCIALES
- MAÎTRISE DES RISQUES
- SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL
- PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
- INFORMATIONS SOCIÉTALES
- PÉRIMÈTRE DU REPORTING



TRAPIL

### \_01 INFORMATIONS SOCIALES

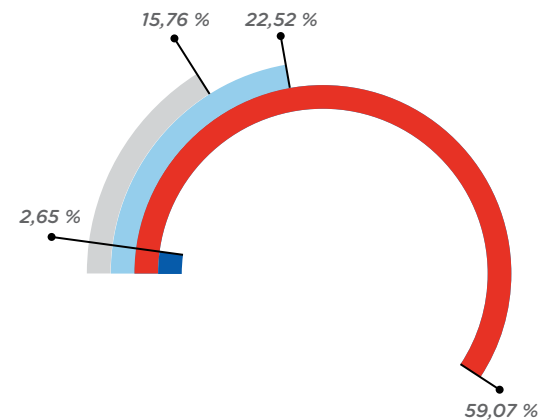
#### / EMPLOI

L'effectif de TRAPIL est resté stable à 755 collaborateurs au 31 décembre 2016 (il était de 752 collaborateurs au 31 décembre 2015). Les préretraités et les apprentis ne sont pas comptabilisés dans ce chiffre.

TRAPIL a recruté 48 personnes en 2016 dont 11 de moins de 25 ans. Afin de faciliter leur intégration au sein de l'entreprise, un référent est nommé pour chaque personne embauchée de moins de 30 ans, et pour tout cadre embauché. Le pourcentage de femmes embauchées s'est élevé à 13 % en 2016. 45 départs ont été recensés dont 19 départs en retraite ou préretraite et quatre licenciements.

#### RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR CATÉGORIE

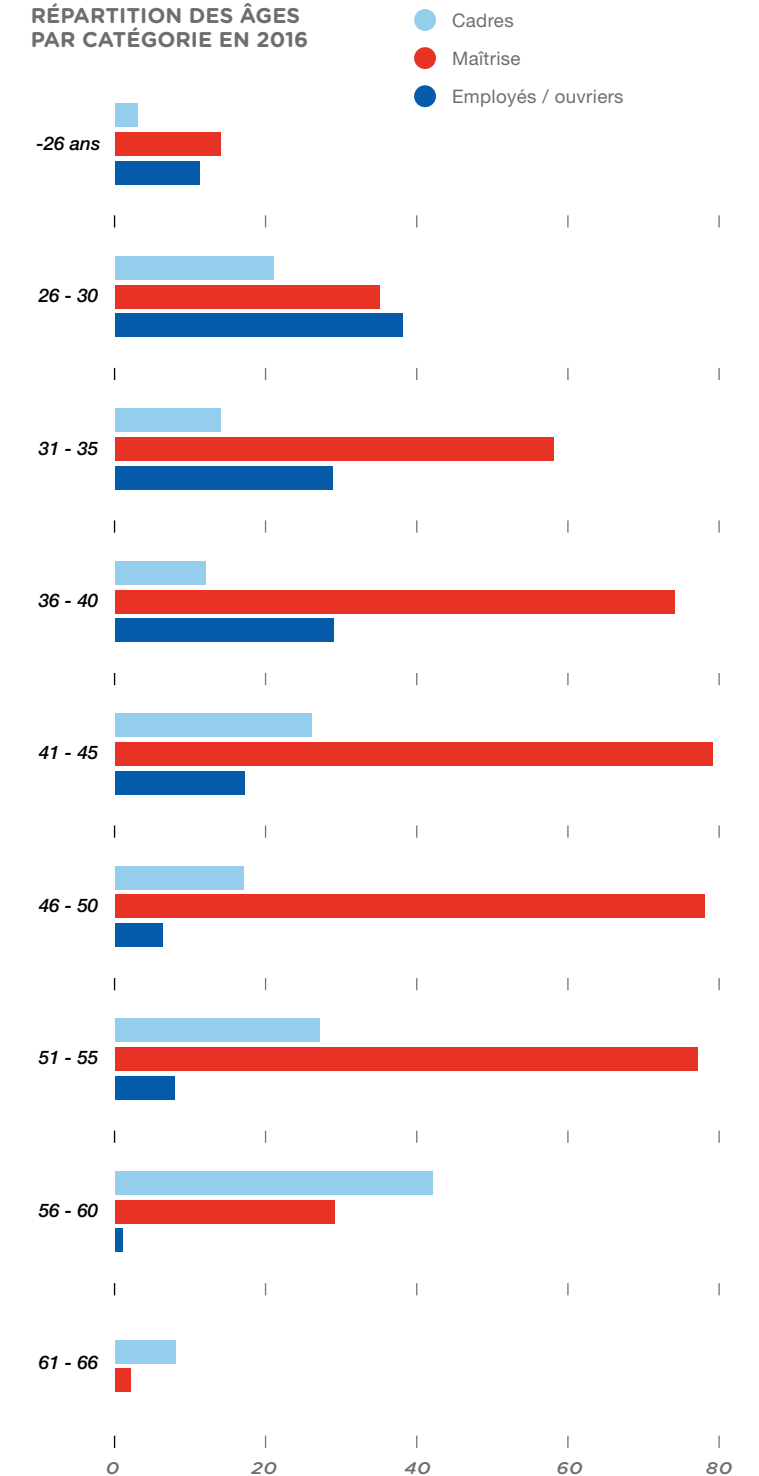
- Techniciens d'exploitation et d'entretien
- Cadres
- Agents de maîtrise et assimilés
- Employés



Du fait d'une politique d'embauche régulière, la pyramide des âges, telle que représentée dans le diagramme ci-contre est régulière.

Il est à noter que la baisse significative du nombre de salariés dans la tranche d'âge 56-60 ans est en partie due à la possibilité accordée aux salariés postés de cesser leur activité avec une anticipation pouvant atteindre 5 ans par rapport à leur départ en retraite.

#### RÉPARTITION DES ÂGES PAR CATÉGORIE EN 2016



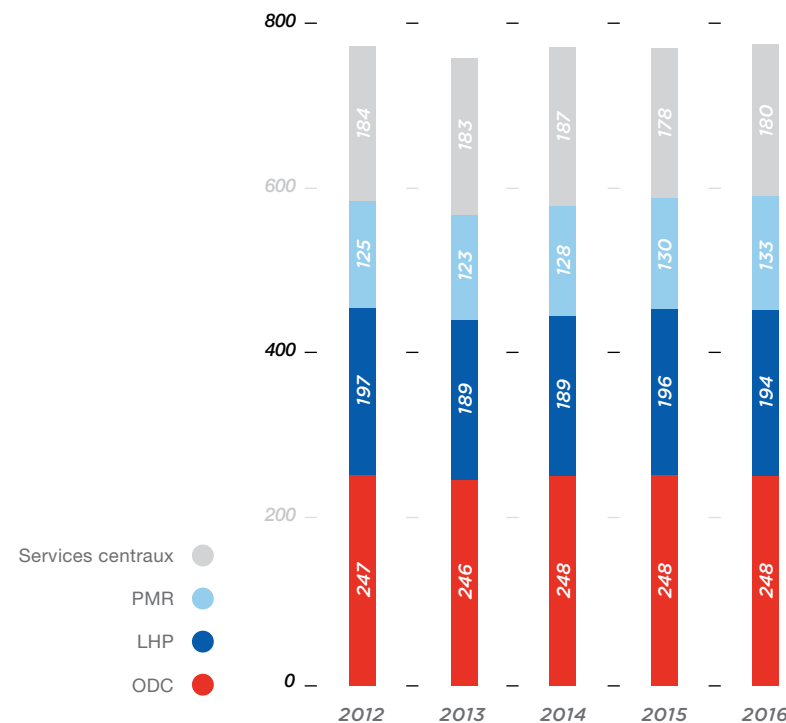


Le personnel féminin représente 13,38 % de l'effectif.  
Leur présence par catégorie est la suivante :

CATÉGORIE	% DE FEMMES
Cadres	17,06 %
Agents de maîtrise et assimilés	14,57 %
Employés	35 %
Techniciens d'exploitation et d'entretien	0 %

L'âge moyen est de 42,19 ans et l'ancienneté moyenne de 14,85 ans.

L'activité principale de TRAPIL est l'opération de réseaux de pipelines couvrant de larges zones géographiques. Le personnel est réparti sur quatre grandes activités (les trois Réseaux et le Siège) ; le graphique ci-dessous présente l'évolution des effectifs par activité et le tableau ci-contre, la répartition de l'effectif sur le territoire français en 2016 :



RÉGION	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Basse Normandie		1	1
Bourgogne	19	70	89
Centre		4	4
Champagne Ardennes	3	38	41
Franche Comté		5	5
Haute Normandie	2	57	59
Île-de-France	58	255	313
Languedoc Roussillon		1	1
Lorraine	2	31	33
Nord Pas de Calais	2	36	38
Picardie		1	1
Provence Alpes Côte d'Azur	1	55	56
Rhône Alpes	14	100	114
<b>TOTAL TRAPIL</b>	<b>101</b>	<b>654</b>	<b>755</b>

TRAPIL complète son effectif par des emplois temporaires, CDD ou intérimaires, afin de faire face aux surcharges de travail et aux besoins de remplacements ponctuels.

Le nombre de personnes équivalentes en 2016 est de 19 personnes, soit 2,55 % de l'effectif en CDI. Cet appel à des postes temporaires est limité, TRAPIL favorisant les embauches en CDI.

## / EMBAUCHE DES JEUNES

L'alternance est un instrument privilégié de la politique de recrutement pour l'intégration des jeunes vers un emploi durable. L'alternance garantit la transmission de nos savoirs et de nos compétences et développe, grâce au réseau de tuteurs, la richesse des équipes intergénérationnelles.

En 2016, les contrats en alternance ont abouti à 3 embauches en CDI.

## / RÉMUNÉRATION

L'absence de discrimination est un principe essentiel. Il régit toute la relation au travail, dont la rémunération. Cette dernière s'inscrit sur le long terme et s'établit selon la performance individuelle.

Différents avantages sociaux complètent les rémunérations : plans d'épargne avec abondement employeur, participation et intéressement.

La rémunération mensuelle brute du personnel TRAPIL (salaire de base et primes fixes) était de 3 970 € en fin 2016. Elle a progressé de 0,50 % en 2015 et de 0,53 % en 2016.

Le montant des salaires évolue principalement avec les augmentations générales discutées dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire (en 2016, en l'absence d'accord, les salaires ont été respectivement relevés de 1% pour les non cadres et de 0,8 % pour les cadres par une mesure unilatérale) et avec les augmentations individuelles accordées en fonction des performances.

Les femmes ont un taux individuel d'augmentation proche du taux d'augmentation individuelle des hommes (l'écart de taux est de +0,01 %).

**La rémunération mensuelle brute par collège en fin 2016 était de :**

- 2 735 € par mois pour le collège ouvriers / employés
- 3 594 € par mois pour le collège agents techniques / agents de maîtrise
- 5 977 € par mois pour le collège cadres

Les salariés peuvent disposer également d'un compte épargne-temps permettant d'épargner des jours de congés et pour lesquels des souplesses d'utilisation ont été mises en œuvre dans la dernière révision.

## / ORGANISATION DU TRAVAIL

29,4 % des salariés de TRAPIL ont un statut de travailleur posté, un tiers d'entre eux dans une organisation en 3x8.

73,50 % des salariés non postés organisent leur temps de travail dans un système d'horaires variables.

2,12 % des salariés travaillent à temps partiel.

Le nombre d'heures supplémentaires effectuées par les agents TRAPIL s'élève en 2016 à 11 815.

Dans le cadre d'un accord pilote sur le télétravail signé le 17 avril 2015, six salariés du Siège ont expérimenté cette nouvelle organisation du travail sur la base d'un à deux jours de télétravail hebdomadaire.

Suite à un retour d'expérience positif, la Direction et les partenaires sociaux ont étendu le bénéfice du périmètre à l'ensemble de la société par un accord signé le 14 décembre 2016.

Tous les groupes de travail inter-réseaux contribuent à une organisation de travail cohérente entre les trois réseaux.

## / FORMATION

L'objectif principal de TRAPIL, maître d'ouvrage ou prestataire de services dans le transport par pipeline, est d'assurer la satisfaction des besoins de ses clients et de ses partenaires tout en œuvrant à l'épanouissement professionnel de ses collaborateurs et en ayant le souci permanent d'assurer la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement.

La formation professionnelle au sein de TRAPIL s'inscrit dans la stratégie de l'entreprise pour répondre aux enjeux et aux évolutions de l'entreprise.

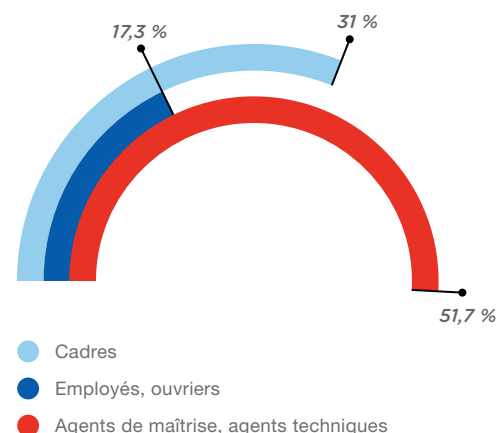
Elle a pour objet de développer les compétences nécessaires pour répondre aux situations professionnelles identifiées, dans une volonté de maintien et de développement des connaissances, afin de participer à l'évolution des performances et de contribuer au développement économique de l'entreprise.

### La formation est articulée autour de 3 axes :

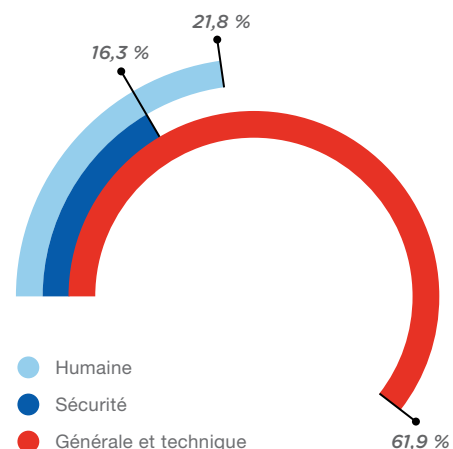
- La formation générale et technique, qui vise à renforcer les compétences de base des employés dans les métiers et à leur permettre de s'adapter aux nouvelles activités ou à l'évolution des métiers.
- La formation sécurité, qui vise à renforcer la maîtrise des risques, aussi bien dans le domaine de la sécurité / santé des personnes que de la préservation des biens et de l'environnement.
- La formation humaine, dont l'objectif est le développement des compétences en matière de communication et de management.

Les dépenses engagées au titre de la formation professionnelle continue s'élèvent, pour l'année 2016, à 1 650 814 €, soit 4,21 % de la masse salariale. Ces chiffres sont en augmentation par rapport à l'année précédente. Les actions de formation représentent 67,6 % du budget total de la formation. En 2016, 399 personnes ont suivi des formations dans le cadre du plan et 11 414 heures de formation ont été dispensées pour une durée moyenne de 16,5 heures.

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE DE PERSONNEL



RÉPARTITION PAR TYPE DE FORMATION



## / ÉGALITÉ DES CHANCES

TRAPIL rappelle régulièrement son engagement dans la lutte contre les discriminations. Plus spécifiquement, le Code de Conduite mentionne, dans le chapitre Éthique, l'obligation générale faite à chacun de respecter la vie privée et les droits individuels, en s'abstenant de toute discrimination.

De façon formelle, deux sources de discrimination potentielle sont traitées sous forme d'accord avec les représentants du personnel à travers le contrat de génération et l'accord sur l'égalité professionnelle hommes/femmes ; elles concernent le recrutement et l'évolution professionnelle.

Conformément aux dispositions de l'Accord du 12 septembre 2011 portant sur l'insertion professionnelle et l'emploi des personnes en situation de handicap dans les industries pétrolières, le personnel est sensibilisé à cette problématique. Cette sensibilisation prend la forme d'une communication spécifique lors des réunions de Chefs de Service et de Réseaux qui est déclinée ensuite au sein de chaque Service.

Comme chaque année, le Comité d'entreprise est également informé des actions mises en œuvre dans ce domaine, et notamment du recours au secteur protégé.

En outre, en 2016, une démarche spécifique a débuté grâce à un partenariat avec COACHandicap, au titre de laquelle un comité de pilotage a été créé. Le but de celui-ci est de développer l'emploi de travailleurs handicapés, grâce à un accompagnement et un transfert de compétences vers l'entreprise, à travers la présentation des formulaires et des démarches sur le maintien dans l'emploi, l'alternance, la demande de reconnaissance de Travailleur Handicapé et la sensibilisation de l'ensemble du personnel.

En 2016, TRAPIL a ainsi employé directement 14,37 travailleurs en situation de handicap et a également recouru à des entreprises adaptées (ESAT) pour des prestations dont le volume a été supérieur à un demi-poste équivalent à temps plein.

Sur le plan de l'égalité hommes/femmes, la Commission sur l'Égalité Professionnelle a examiné comme chaque année le rapport de situation comparée et a noté dans ce cadre que la politique de rémunération était globalement cohérente entre les hommes et les femmes au vu des éléments qui lui avaient été communiqués.

Elle a également examiné les conditions d'application de l'accord sur l'Égalité Professionnelle signé le 17 avril 2015. Cet accord comprend des mesures de sensibilisation des acteurs en matière d'embauche, de formation et de qualification, d'égalité de traitement en matière de promotion, de classification et de rémunération, et d'amélioration de la prise en compte de l'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale. Il inclut également une clause appelant les signataires à veiller à équilibrer la mixité au sein des Institutions Représentatives du Personnel.

Comme indiqué dans le paragraphe Emploi, le taux de féminisation global à TRAPIL est assez faible à 13,38 % de l'effectif total, ce qui s'explique notamment par la forte proportion de personnel de terrain posté, personnel qui reste exclusivement masculin.

## / DIALOGUE SOCIAL

Le dialogue social en 2016 a été ponctué par les différentes informations et/ou consultations annuelles et ponctuelles des Instances Représentatives du Personnel et par diverses négociations, qui sont intervenues tout au long de l'année.

Dans le cadre de ses attributions économiques, le Comité d'Entreprise a été informé et consulté sur les domaines relevant de sa compétence. Ces informations et/ou consultations peuvent être récurrentes chaque année, comme c'est le cas par exemple pour la formation professionnelle ou le bilan social.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, le CE a également été consulté sur l'utilisation du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi ainsi que sur la stratégie de l'entreprise en s'appuyant sur la Base de données économiques et sociales mise en place dans ce cadre.

Ces consultations peuvent également avoir trait à des points ponctuels en fonction de sujets liés à l'activité de l'entreprise comme cela a été le cas lors de la consultation sur le projet Vallée de Seine ou sur le nouveau formulaire de l'entretien individuel d'appréciation.

Le Comité d'Entreprise est par ailleurs régulièrement informé et/ou consulté sur les projets d'accords d'entreprise relevant de sa compétence.

### En matière de négociations sociales, l'année 2016 a été marquée par la signature de deux accords d'entreprise et la révision de trois accords :

- La révision d'un accord relatif au plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO) du 29 janvier 2016
- Un avenant au protocole d'accord sur l'intéressement du 26 février 2016
- La révision de l'accord relatif au plan d'épargne TRAPIL du 29 janvier 2016
- Un accord relatif au télétravail à domicile du 14 décembre 2016
- Un accord d'entreprise de prorogation des mandats des représentants de personnel du 7 octobre 2016

### Le dialogue social s'est traduit en 2016 par :

- 10 réunions du Comité d'Entreprise
- 10 réunions des délégués du personnel
- 29 réunions de commissions de travail ou de suivi parmi lesquelles il est à noter la négociation de l'accord sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, incluant le Contrat de Génération et le travail de détermination des risques liés aux facteurs réglementaires de pénibilité.

19 réunions des CHSCT ont concerné les sujets de la santé et la sécurité au travail (cf enjeu "santé et sécurité au travail").



## \_02 MAÎTRISE DES RISQUES

### / ORGANISATION

La maîtrise des risques constitue une exigence primordiale de TRAPIL dans ses activités.

Les risques se déclinent dans les domaines suivants :

- **Personnels** : accidents de travail et de circulation,
- **Clients** : non-conformité des produits livrés, écarts de volumes, retards par rapport aux prévisions,
- **Infrastructures** : dégradations de matériels, agression de canalisations par des tiers,
- **Environnement** : perte de confinement des produits entraînant des pollutions et potentiellement des incendies ou des explosions.

Pour maîtriser ces risques, TRAPIL met en œuvre quatre systèmes de management :

- **Le Système HSE** basé sur le référentiel SIES® (Système International d'Évaluation de la Sécurité) développé par DNV, assurant la performance en matière d'Hygiène, de Sécurité et d'Environnement,
- **Le système Qualité** basé sur la norme ISO 9001 version 2008, visant à la satisfaction des clients,
- **Le système COFRAC** basé sur la norme NF EN ISO/CEI 17025, garantissant la compétence des laboratoires d'étalonnage et d'essais,
- **Le système AQFM** basé sur les exigences de la circulaire n° 91.00.110.001.1 du 25/03/1991 pour l'Assurance Qualité de la Fonction Métrologie.

### / MANAGEMENT HSE

Le management HSE comprend deux volets :

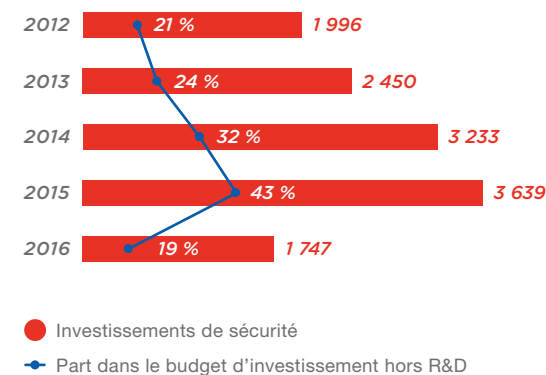
- Une politique santé/sécurité à destination des personnels, détaillée dans le chapitre Santé et Sécurité au Travail,
- Une politique de prévention à visée de sécurité et de protection de l'environnement basée sur le maintien et l'amélioration des installations.

Un indicateur de mesure de cette politique de prévention est le niveau des investissements qui relèvent de l'amélioration, du maintien de l'intégrité, et de la mise en conformité tant des installations concentrées que des lignes.

En 2016, ces investissements de sécurité se sont élevés à 1830 k€ et ont représenté 23 % du budget d'investissement. Les priorités des projets d'investissements sont déterminées grâce à une méthode d'analyse de risques utilisant une matrice d'évaluation gravité – probabilité.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du montant des budgets d'investissements de sécurité et de leur part dans le budget d'investissement (hors actions de recherche et développement).

PIPELINE LE HAVRE - PARIS  
ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS DE SÉCURITÉ



### / MANAGEMENT QUALITÉ

#### SYSTÈME QUALITÉ

Le management de la qualité est effectué suivant la norme ISO 9001, version 2008. Ce système a fait l'objet de 19 audits internes en 2016, TRAPIL disposant d'une cinquantaine d'auditeurs internes habilités couvrant les quatre systèmes de management (Qualité, COFRAC, AQFM et HSE).

Un audit a été réalisé par AFNOR-Certification en octobre 2016. Celui-ci a permis le maintien de la certification de TRAPIL pour la fonction Transport.

#### SYSTÈME COFRAC

Les accréditations des laboratoires d'étalonnage (débitmétrie liquide, volume, température, pression et masse volumique) et des laboratoires d'analyse de produits pétroliers ont été reconduites suite aux évaluations du COFRAC réalisées en 2016. Ces accréditations permettent de garantir la qualité des mesures réalisées notamment pour les transactions commerciales.

#### SYSTÈME AQFM

Le système AQFM – reconnu par les Services de métrologie légale – donne aux clients la garantie de la qualité de la mesure des volumes transportés. Ce système fait l'objet d'audits de suivi par les Services Officiels tous les 2 ans qui ont conclu à la conformité des procédures et de leur application.

### / ACTIONS COMMUNES

Un des éléments importants sur lesquels s'appuie la maîtrise des risques est l'existence de groupes de travail rassemblant des collaborateurs des différents réseaux, chargés de traduire la politique de TRAPIL en objectifs précis, de coordonner les actions, de partager et exploiter les retours d'expérience.

Au-delà de ces groupes internes, la participation active de TRAPIL dans des groupes professionnels comme le GESIP (Groupement d'Études de Sécurité des Industries Pétrolières) permet de profiter du retour d'expérience de la profession pétrolière et de réfléchir en commun à la définition des meilleures pratiques.



### \_03 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

#### / CONDITIONS DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La politique HSE de TRAPIL se fonde avant tout sur la prévention et retient le principe de l'amélioration continue. Toutes les prises de décision quotidiennes visent un objectif : le zéro accident. Comme toute entreprise responsable, TRAPIL considère la sécurité et la santé comme un devoir ; la prévention Santé et Sécurité est une préoccupation permanente au sein des activités de l'entreprise. L'approche de ces questions est essentiellement façonnée par la volonté de garantir l'intégrité physique et psychique des collaborateurs. La prévention Santé et Sécurité fait l'objet d'un engagement et d'efforts accrus et continus.

TRAPIL dispose d'une politique HSE globale, qui prend en compte la santé, l'hygiène et la sécurité des personnels TRAPIL et entreprises extérieures. Cette politique active de santé et de sécurité est mise en place, pour assurer un environnement de travail où les risques sont maîtrisés et maintenir la motivation du personnel, sa formation et la diffusion du retour d'expérience.

TRAPIL s'appuie sur le référentiel SIES® (Système International d'Évaluation de la Sécurité) dans les installations des réseaux de pipelines opérés par du personnel TRAPIL et a mis en place une organisation HSE conforme à ce référentiel qui repose sur 15 processus.

Dans ce cadre, et pour marquer l'implication et l'engagement des managers jusqu'à l'encadrement de premier niveau, des inspections planifiées et des visites hiérarchiques sont organisées plusieurs fois par an dans les installations et ateliers pour permettre de détecter les situations à risques et sensibiliser le personnel en échangeant sur les bonnes pratiques et comportements sûrs en matière de sécurité. De plus, des réunions d'équipes permettent d'approfondir avec le personnel des thèmes spécifiques liés aux retours d'expériences.

La formation à la sécurité est un objectif permanent qui mobilise des moyens importants : en 2016 il y a eu plus de 1000 actions de formation, assurées aussi bien dans le cadre du plan de formation TRAPIL que via des actions organisées localement ; par ailleurs, le personnel concerné participe à des exercices réguliers d'entraînement à des situations de crise, notamment aux POI (Plan d'Opération Interne), PSI (Plan de Secours et d'Intervention) et manœuvres anti-pollution.

Les réseaux PMR et LHP ont été évalués par DNV, respectivement en 2016 et en 2013, au niveau 4 du référentiel SIES® (Système International d'Évaluation de la Sécurité) version 7, niveau de référence visé lors de cette évaluation. Les audits d'évaluation ont permis de mettre en évidence les points forts du management HSE TRAPIL, tels que le bon état des installations, les procédures d'accueil, les réunions d'équipe, les inspections planifiées ainsi que la remontée et l'analyse des incidents et situations à risques.

*La maîtrise des risques pendant les travaux est un objectif majeur : en 2016, il y a eu plus de dix mille plans de prévention et autorisations spéciales de travaux neufs ou de maintenance.*

Chaque collaborateur est un acteur de la sécurité. À ce titre, une journée nationale de la sécurité à TRAPIL s'est déroulée le 4 octobre 2016, qui a permis la participation de chacun à des ateliers sécurité spécifiques. L'action "1-2-3 Sécurité" a été initiée depuis plusieurs années et est poursuivie dans la perspective de diminuer les accidents de travail de notre personnel ou des personnels intervenants d'entreprises extérieures, et de limiter les accidents de la route. La sensibilisation à la conduite et aux accidents de la route a porté ses fruits en 2015, et 2016 reste sur la même tendance.

#### / LES CHSCT - LES ACCORDS COLLECTIFS

Chaque Réseau et le Siège dispose de son propre CHSCT ; il s'est tenu sur l'année un total de 19 réunions, dont trois extraordinaires. Comme les années précédentes, une Commission de Coordination des CHSCT regroupant les quatre Secrétaires de CHSCT, le Secrétaire du CE, les Délégués Syndicaux et la DRH a examiné les évolutions significatives en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Suite à la sensibilisation de la Commission de suivi sur la pénibilité menée en 2014 sur les Risques Psycho-Sociaux, la Commission de suivi a diffusé en 2016 une plaquette de communication destinée à informer l'ensemble du personnel sur cette thématique.

De façon générale TRAPIL est liée par les accords relatifs à la Sécurité et à la Santé, signés par L'Union Française des Industries Pétrolières (UFIP) avec les organisations syndicales de la branche (19 juin 1995 – 18 décembre 2003 – 18 janvier 2007). Ces accords donnent lieu à l'édition par TRAPIL d'un questionnaire annuel soumis aux CHSCT, l'UFIP établissant ensuite un rapport pour l'ensemble de la branche.

#### / RÉSULTATS SANTÉ - SÉCURITÉ

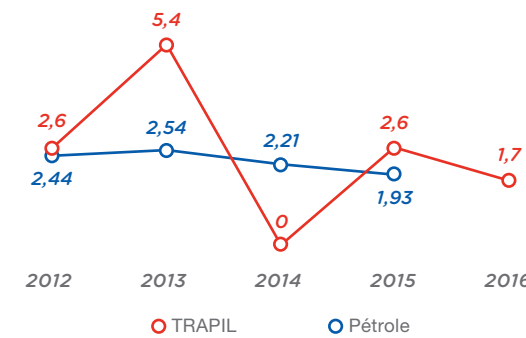
Le nombre total de journées d'absence ressort à 6 614 journées en 2016 contre 6 424 en 2015 (et 5 232 en 2014). Rapporté à l'effectif moyen, l'absentéisme représente 8,78 journées de travail par agent contre 8,65 au cours de l'exercice précédent.

Sur le plan des accidents de travail, les courbes ci-dessous montrent l'évolution de leurs taux de fréquence et de gravité au cours des 5 dernières années. En 2016, il y a eu 2 accidents de travail avec arrêt. Le nombre total d'accidents de travail TRAPIL a été de quatre.

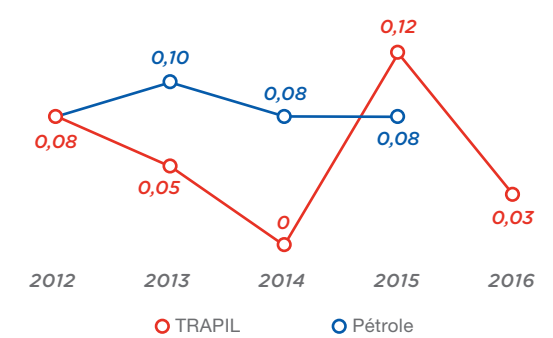
En 2016, le nombre d'accidents de travail d'agents d'entreprises extérieures s'est élevé à 12, dont huit avec arrêt. Le nombre d'accidents de véhicules avec responsabilité TRAPIL >= 50 % s'est élevé à 27, pour 21 en 2015 et 29 en 2014.



ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ARRÊT  
TAUX DE FRÉQUENCE



ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ARRÊT  
TAUX DE GRAVITÉ





## \_04 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

### / POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

#### ORGANISATION

Par conception, le transport des produits par pipeline est un transport respectueux de l'environnement et économe en énergie, la consommation d'énergie nécessaire étant limitée au seul transport du produit, contrairement à d'autres modes de transport tels que le camionnage. Ainsi, le transport par pipeline consomme par exemple sept fois moins d'énergie que le transport par camion.

Répondre de manière responsable à la demande de transport de produits pétroliers raffinés est la mission de TRAPIL.

TRAPIL attache un soin particulier au maintien de l'intégrité de ses réseaux de pipelines, gage de sa pérennité, et veille à prévenir, analyser et évaluer les risques industriels pouvant entraîner des conséquences pour la santé des collaborateurs de même que des impacts négatifs sur les populations et l'environnement. Le personnel bénéficie de programmes de formations tant préventives que curatives, dispensées en interne et par des organismes professionnels renommés comme le GESIP. Le personnel réalise de nombreux exercices d'entraînement et de manœuvres aussi bien en interne qu'en collaboration avec les confrères ou l'administration. Les sites exploités par TRAPIL sont gérés dans le respect du cadre réglementaire et les risques d'accidents industriels sont gérés en amont, à travers des programmes d'inspection et de contrôle.

#### MANAGEMENT DE L'INTÉGRITÉ

**Le maintien de l'intégrité des pipelines et des installations est destiné à protéger l'environnement et les personnes des risques de perte de confinement ; il s'appuie sur plusieurs éléments :**

- Protection cathodique permettant de prévenir les phénomènes de corrosion,
- Surveillance terrestre et aérienne des canalisations et contacts avec les riverains et les administrations locales. Cette surveillance permet de détecter d'éventuels chantiers démarrés sans information préalable en non-conformité avec la loi,
- Procédures concernant les plans de prévention et les autorisations spéciales en fonction des travaux à effectuer,
- Mise en œuvre de plans d'inspection sur tous les ouvrages et, plus spécifiquement, utilisation systématique de racleurs instrumentés sur les lignes principales,
- Balance de ligne (comparaison automatique des volumes en entrée et en sortie du pipeline) et surveillance permanente de la pression des tronçons à l'arrêt.

L'ensemble de la démarche de management de l'intégrité découle d'une évaluation fine des dangers que peuvent présenter les canalisations de TRAPIL suite à une perte de confinement, tant au point de vue du risque humain (incendie - explosion) que du risque de pollution du sol ou des eaux (écoulement, pénétration).

Cette évaluation est réalisée dans le cadre d'Études de Dangers pour les canalisations et les installations classées à risque majeur, qui sont présentées à l'Administration.

*Les mesures de surveillance et d'inspection prises sur le réseau sont déterminées en fonction des criticités qui résultent des Études de Dangers.*

Dans ce domaine, les inspections de conduites par racleurs instrumentés sont essentielles. Ainsi, en 2016, les racleurs contrôleurs d'étanchéité ont permis d'inspecter deux fois dans l'année les canalisations du réseau Le Havre - Paris. Par ailleurs, les racleurs à technologie ultrasons, mis au point par TRAPIL pour contrôler la géométrie et rechercher les manques de métal, ont permis d'inspecter 258 kilomètres de canalisation, inspection complétée d'un passage de racleur de détection de fissures sur 87 kilomètres. Enfin, TRAPIL a développé un racleur à technologie ultrasons en vue d'investiguer les fissures longitudinales éventuellement présentes sur les canalisations des lignes. Des premiers tests seront réalisés en 2017 afin de valider ce racleur.

TRAPIL veille à rester en relation avec les services des mairies, afin de les sensibiliser à la présence des pipelines et aux réglementations d'urbanisme associées. Un courrier annuel leur est envoyé.

#### MOYENS DE PRÉVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET DE POLLUTION

Les situations accidentelles qui nécessitent une réponse urgente (notamment fuite sur une ligne ou incendie dans un dépôt) font l'objet d'analyses et de fiches de traitement ; les Plans d'Opération Interne, pour les dépôts, et le Plan de Sécurité et d'Intervention, pour les lignes, regroupent ces analyses et sont activés, en lien avec les secours publics (pompiers, gendarmeries, police) lorsque ces situations d'urgence se présentent.

De plus, pour les cas de perte de confinement, les réseaux de pipeline sont dotés de moyens autonomes d'intervention (bases lourdes et légères de matériels anti-pollution) permettant de faire face à ces événements. On distingue :

- **Les bases légères d'intervention** qui sont équipées de tous les moyens nécessaires pour éviter l'extension ou l'aggravation du sinistre et assurer ainsi des missions telles que :
  - Délimitation de la zone dangereuse (panneaux de signalisation, balises pour définir le périmètre de sécurité...),
  - Première obturation provisoire si possible,
  - Rétention / récupération (barrages flottants, absorbant, écrémeur, pompes, bac de récupération...)
- **La base lourde d'intervention** qui est dotée de moyens pouvant être utilisés en atmosphère explosive, plus importants que les bases légères, pour l'obturation d'une fuite, la récupération des produits et la remise en état des conduites.

Des exercices POI et PSI sont réalisés tous les ans en interne, avec pour certains intervention sur le terrain des équipes et sollicitations des moyens de secours publics. Ces exercices permettent de tester notre capacité à gérer une intervention impromptue et à rassembler les équipes intervenantes.

Un compte-rendu suite à exercices permet de noter les actions d'amélioration à mener. Des exercices PSI dispatching sont réalisés avec chacune des équipes de dispatcheurs et leur permettent de s'entraîner aux actions de lancement des schémas d'alerte. En 2016, chaque réseau a réalisé son exercice PSI.

Par ailleurs, des contacts sont établis avec les pompiers et les gendarmeries, traduits par des présentations, voire des visites d'installations.

### / POLLUTION ET GESTION DES DÉCHETS

#### GESTION DES DÉCHETS

Étant donnée la conception de ses installations, TRAPIL émet peu de déchets et applique les réglementations en vigueur pour leur traitement.

TRAPIL est attentive à la génération des déchets par ses propres installations ou par celles qu'elle exploite. L'entreprise veille à prévenir leur production, rechercher les voies de valorisation possible et, en l'absence de valorisation possible, assurer leur traitement.

**Les déchets industriels** sont identifiés, triés à la source et répartis dans différents centres de collecte du réseau. Ils sont triés et conditionnés dans des conteneurs de collecte mis en place dans les installations et étiquetés par les entreprises contractantes.

**Les déchets ménagers** sont repris par les collectivités locales sur les installations.

**Les déchets industriels banals** sont systématiquement transportés vers un centre de collecte et acheminés par un prestataire de service vers un centre de retraitement agréé.

**Les déchets industriels spéciaux** sont systématiquement transportés vers un centre de collecte et acheminés par un prestataire de service vers un centre d'élimination ou de valorisation agréé par l'autorité administrative.

## NUISANCES

Le pipeline étant enterré, il ne provoque pas de nuisances pour l'environnement car seules les installations de pompage ou de livraison/expédition sont en plein air. Il n'y a pas de nuisance olfactive.

Les installations sont équipées de surfaces de rétention de produits, qui canalisent les liquides vers un séparateur. Diverses instrumentations de sécurité sont en place afin de réaliser les actions automatiques d'isolement de l'installation en cas de détection d'anomalie. Par ailleurs, tout le matériel installé dans les zones de présence potentielle accidentelle de produits pétroliers est conforme à la réglementation ATEX.

## POLLUTION

En dehors du risque humain et environnemental lié au risque de perte de confinement traité par le système de management de l'intégrité, il n'y a pas d'autre risque identifié de pollution.

Sur l'ensemble des sites qu'il exploite et dans le cadre de ses systèmes qualité et HSE, TRAPIL est attentif à ne pas générer de pollution accidentelle du sol et, dans le cadre de l'auto-surveillance définie par les arrêtés préfectoraux d'exploitation, les émissions et rejets sont suivis rigoureusement et font l'objet de rapports aux autorités administratives.

En 2016, une fuite avec impact environnemental est à déplorer sur le réseau LHP. Cette fuite a été détectée par le racleur de contrôle d'étanchéité au second semestre 2016, a été localisée et a fait l'objet d'une réparation. Aucun rejet n'ayant été noté en surface, un diagnostic des sols est en cours afin de délimiter l'étendue de la pollution et de proposer un plan de gestion dans la zone concernée.

## / UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'énergie utilisée par TRAPIL pour l'alimentation des groupes de pompage sur le LHP est l'électricité et des programmes informatiques ont été développés afin que la planification des pompes soit la plus optimisée possible sur le plan de la consommation.

L'essentiel de la consommation énergétique des installations TRAPIL du LHP et du siège est la consommation électrique du réseau Le Havre - Paris. Pour 2016, celle-ci s'est élevée à 80 593 MWh pour un trafic de 18,3 MT transportées. En 2015, la consommation avait été de 84 761 MWh pour un trafic de 19,9 MT.

La consommation électrique des sites de Poissy, de Paris et de l'Unité de Séparation Autonome des Contaminats (USAC) s'élève à 3 702 MWh, ce qui porte la consommation totale TRAPIL LHP et siège à 84 295 MWh.

Par ailleurs, au siège de TRAPIL, le chauffage et la climatisation sont assurés par des équipements réversibles connectés à des pompes à chaleur.

**La consommation directe de combustibles fossiles (installations LHP et Siège TRAPIL) est ainsi très limitée :**

- moins de 15 000 litres de fioul domestique
- moins de 700 MWh de gaz naturel

Sur le plan des autres consommations, il est à noter que le procédé de transport par pipeline ne consomme ni eau ni matières premières, en dehors des consommables nécessaires à la politique de maintien de l'intégrité des installations.



## / BILAN D'ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

TRAPIL a établi, conformément à la réglementation, un rapport sur les émissions de gaz à effet de serre en 2012, à partir des données de l'année 2011 et en 2015 à partir des données 2014. TRAPIL a évalué pour les installations qui lui appartiennent les sources directes, les sources indirectes énergétiques et les principales sources indirectes émettrices de gaz à effet de serre, dont la comptabilisation est complexe. TRAPIL a établi son bilan d'émission de gaz à effet de serre de façon volontaire en 2015, pour montrer son engagement en faveur du Développement Durable.

**Le bilan (établi pour les installations du LHP et le Siège exclusivement) a fait apparaître les principaux postes d'émission de gaz à effet de serre (en tonnes équivalent CO<sub>2</sub>) :**

	2011	2014	2015
<i>Sources fixes de combustion (chaudières...)</i>	157	152	164
<i>Sources mobiles (gazole voitures et camions)</i>	958	1 160	1 300
<i>Electricité (total LHP + Siège)</i>	4 826	4 174	4 319
<i>Sources indirectes (total LHP)</i>	6 824	5 453	4 997
<b>TOTAL</b>	<b>12 765</b>	<b>10 939</b>	<b>10 780</b>

Il faut noter une légère baisse des rejets grâce à la forte contribution à la baisse des sources indirectes de l'Unité de Séparation Autonome des Contaminats (USAC), unité de séparation des mélanges constitués aux interfaces de produits, mise en exploitation en 2014.

Ces mélanges aux interfaces de produits sont réinjectés à 88 % dans les produits livrés. Le reliquat est retraité en raffinerie et l'impact sur l'émission de gaz à effet de serre de ce retraitement est intégré dans le bilan des sources indirectes, en prenant en compte des chiffres d'empreinte CO<sub>2</sub> de raffinerie (scopes directs 1 et 2).

Au regard de l'émission de gaz à effet de serre, le bilan carbone démontre de plus que le transport par pipeline tel que réalisé par TRAPIL présente une excellente performance par rapport aux autres types de transports massifs (15 fois moins que le fluvial, 35 % de moins que le rail et 28 fois moins que le camion).

## / BIODIVERSITÉ

Lors de toute déviation de conduite significative, une étude d'impact est réalisée ; cette étude évalue son impact sur l'environnement, y compris sur la faune et la flore, et notamment en relation avec la présence de zones naturelles protégées dans le périmètre d'étude du tracé (Natura 2000, ZNIEFF, ZICO...).

Les travaux de maintenance des canalisations prennent en compte la présence éventuelle d'une zone naturelle et les contraintes associées. TRAPIL veille à remettre en état les terrains après ses interventions de travaux.

En dehors de ces travaux, l'exploitation du pipeline n'a pas d'impact sur la biodiversité hors événement accidentel.



## \_05 INFORMATIONS SOCIÉTALES

### / IMPACT TERRITORIAL DE L'ACTIVITÉ DE TRAPIL

Comme indiqué précédemment, le personnel de TRAPIL est susceptible d'être affecté dans des régions différentes. La mobilité des salariés est un enjeu important pour TRAPIL, parce qu'elle favorise le développement des compétences et le partage d'expérience tout au long des carrières.

Dans cette optique de diversité, les embauches sont prioritairement réalisées au plus proche des lieux de travail. Ainsi en 2016, 91,67 % des embauches ont été réalisées localement. Pour les autres, il s'agit surtout d'embauches de cadres techniques pour lesquels le recrutement est national.

Au niveau de l'impact économique et/ou social de l'activité de TRAPIL, le premier point à souligner est paradoxalement l'absence d'impact du pipeline.

En effet, comme indiqué ci-avant, le pipeline n'apporte pas de nuisance aux populations riveraines : à titre de comparaison, l'approvisionnement par camion d'un dépôt moyen nécessiterait le passage de près de 100 camions par jour pour livrer un volume équivalent à celui du pipeline ; ainsi, le transport par pipeline supprime les nuisances sonores et de pollution de l'air, en plus de permettre une baisse très importante des émissions de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, la sécurité du transport par pipeline, obtenue grâce aux démarches de maîtrise des risques, est exceptionnelle en comparaison de celle des autres modes de transport. Le risque d'accident grave (perte de confinement, accident humain...) est près de 100 fois plus faible que celui généré par le transport par camion à niveau de transport comparable.

En tant qu'entreprise citoyenne, TRAPIL s'efforce de contribuer à la dynamique économique et sociale des régions dans lesquelles la société opère et d'être irréprochable en matière d'éthique et de conduite des affaires. Une approche responsable est prise quant au choix des sous-traitances et à l'application des bonnes pratiques.

### / FORMATION DES JEUNES

TRAPIL a une politique affirmée en matière de recours à l'apprentissage qui, en dehors des formations d'ingénieur, sont généralement réalisées en partenariat avec des organismes de formation locaux.

Fin 2016, il y a à TRAPIL 21 jeunes (23 en 2015) en formation alternante (contrat d'apprentissage ou convention de professionnalisation) dans sept (neuf en 2015) établissements différents de TRAPIL.

En complément de ces apprentis, TRAPIL a pris en stage d'études en 2016 treize stagiaires conventionnés.

### / RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES

#### RELATIONS AVEC LES RIVERAINS

TRAPIL participe aux Commissions de Suivi de Site pour les installations classées du réseau LHP, et ce dans le cadre de la réglementation liée aux installations classées pour l'environnement.

Ces réunions ont pour objet le suivi et le partage d'expérience pour les sites industriels à risque ; y participent des représentants de plusieurs collèges, notamment les associations de défense de l'environnement et les populations riveraines de ces sites, en plus des élus, de l'administration et des industriels.

TRAPIL entretient des relations régulières avec les riverains, particuliers ou collectivités, notamment dans le cadre de l'information sur l'impact des canalisations et le risque présenté par des travaux à proximité.

#### MÉCÉNAT

TRAPIL n'a pas de politique de mécénat ou de partenariat.

### / POLITIQUE D'ACHATS

TRAPIL n'utilise pas explicitement de critères RSE lors du choix des fournisseurs, en dehors de la notation de ceux-ci, notation qui peut entraîner l'exclusion dans les appels d'offres de fournisseurs ne respectant nos critères de sécurité et de qualité.

*Le Code de Conduite de TRAPIL insiste sur l'équité de traitement entre les fournisseurs, qui repose notamment sur des accréditations externes, le cas échéant, ou sur la notation interne qui utilise des critères de qualité, de sécurité et de respect de nos procédures, sur des cahiers des charges et une procédure rigoureuse d'appels d'offres.*

Dans ses appels d'offres, TRAPIL prévoit pour les prestations pluriannuelles des contrats de 3 ans. TRAPIL veille à mettre en œuvre des relations à long terme avec les entreprises stratégiques pour ses investissements ou sa maintenance.

TRAPIL privilégie par ailleurs le recours à des contractants locaux y compris lors des appels d'offres, ce qui facilite l'intégration des enjeux sociaux et de développement durable dans l'environnement économique de TRAPIL ; en effet un pipeline étant très étendu géographiquement, le recours à des contractants locaux notamment pour des travaux de maintenance ou des campagnes de travaux permet de limiter le nombre de kilomètres parcourus par les intervenants et leurs équipements.

Hors achat d'énergie électrique, les entreprises dont les agences sont implantées dans les 10 départements suivants : 13 - 38 - 54 - 57 - 69 - 75 - 76 - 77 - 78 - 92 représentent plus de 70 % des achats TRAPIL. TRAPIL exploite des installations et des lignes dans chacun de ces départements et contribue ainsi au tissu industriel des régions dans lesquelles l'entreprise est présente.

## \_06 PÉRIMÈTRE DU REPORTING

La société TRAPIL applique la démarche RSE à l'ensemble de ses activités. Le rapport RSE intègre :

- Les prestations de transport réalisées sur son réseau LHP (Le Havre - Paris).
- Les activités du siège de TRAPIL.
- Les prestations réalisées sur le réseau PMR dans le cadre du contrat de gestion industrielle du réseau de Pipelines Méditerranée - Rhône.
- Les prestations réalisées sur le réseau ODC dans le cadre de la convention annuelle signée entre l'État Français et TRAPIL.
- Les prestations d'ingénierie et de maintenance assurées par TRAPIL pour les tiers.

Certains chiffres et indicateurs peuvent ne porter que sur le réseau LHP et le siège, en particulier dans le domaine exploitation. Cette information est alors précisée.



# 05 Rapport financier

Ce rapport comporte les états obligatoires relatifs aux comptes annuels :

- Bilan
- Compte de résultat
- Annexe légale

Ainsi que des tableaux complémentaires :

- Soldes intermédiaires de gestion
- Variation des provisions durant l'exercice
- État des immobilisations à la fin de l'exercice
- Étude détaillée des stocks et des en-cours
- Produits et charges exceptionnels
- Tableau de financement simplifié des 5 dernières années
- Chiffre d'affaires par zone géographique

## \_01 BILAN

La comparaison des bilans 2016 et 2015 avant affectation des résultats est présentée ci-après (en k€) :

ACTIF		BILAN AU 31/12/2016	BILAN AU 31/12/2015	VARIATION	
ACTIF IMMOBILISÉ	<i>Immobilisations incorporelles</i>	12 312	11 872	440	3,7 %
	<i>Immobilisations corporelles</i>	295 125	287 748	7 376	2,6 %
	<b>Immobilisations incorporelles et corporelles brutes</b>	<b>307 437</b>	<b>299 621</b>	<b>7 817</b>	<b>2,6 %</b>
	<i>Amortissements</i>	-249 958	-242 694	-7 264	3,0 %
	<b>Immobilisations incorporelles et corporelles nettes</b>	<b>57 479</b>	<b>56 927</b>	<b>553</b>	<b>1,0 %</b>
	<i>Immobilisations financières</i>	36 820	36 735	85	0,2 %
<b>TOTAL ACTIF NET IMMOBILISÉ</b>	<b>94 300</b>	<b>93 662</b>	<b>638</b>	<b>0,7 %</b>	
ACTIF CIRCULANT	<i>Stocks et en-cours</i>	7 036	7 306	-269	-3,7 %
	<i>Créances</i>	35 066	32 170	2 896	9,0 %
	<i>Disponibilités financières</i>	2 489	8 014	-5 524	-68,9 %
	<i>Charges constatées d'avance</i>	731	672	59	8,7 %
	<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>45 323</b>	<b>48 161</b>	<b>-2 838</b>	<b>-5,9 %</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>139 623</b>	<b>141 823</b>	<b>-2 201</b>	<b>-1,6 %</b>	

PASSIF		BILAN AU 31/12/2016	BILAN AU 31/12/2015	VARIATION	
CAPITAUX PROPRES	<i>Capital</i>	13 241	13 241	0	0,0 %
	<i>Réserves et provisions réglementées</i>	26 606	25 737	869	3,4 %
	<i>Résultat (net d'acompte s/dividende)</i>	21 662	18 810	2 852	15,2 %
	<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>61 508</b>	<b>57 787</b>	<b>3 721</b>	<b>6,4 %</b>
	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>9 220</b>	<b>8 567</b>	<b>653</b>	<b>7,6 %</b>
DETTES	<i>Dettes financières</i>	16 278	17 768	-1 490	-8,4 %
	<i>Autres dettes</i>	52 121	57 150	-5 029	-8,8 %
	<i>Produits constatés d'avance</i>	496	551	-55	-10,0 %
	<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>68 895</b>	<b>75 469</b>	<b>-6 574</b>	<b>-8,7 %</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>139 623</b>	<b>141 823</b>	<b>-2 201</b>	<b>-1,6 %</b>	



Le détail des variations individuelles des postes figure dans les tableaux de l'annexe.

**Les écarts globaux dégagés dans la comparaison qui précède appellent les observations suivantes :**

### / À L'ACTIF

- L'augmentation des **immobilisations incorporelles et corporelles brutes**, soit 7 817 k€, correspond à la différence entre les investissements réalisés dans le cadre du budget (+ 13 297 k€) et les désinvestissements (-5 480 k€) de cessions et mises au rebut.
- L'augmentation des **immobilisations financières** de 85 k€ résulte d'une part du versement sous forme de prêts de la contribution obligatoire de participation à l'effort de construction (1 % logement) pour 153 k€, et d'autre part des remboursements de prêts 1 % des années antérieures pour 68 k€.
- La diminution des **stocks et en-cours** de 269 k€ est liée d'une part à la diminution du stock de travaux et prestations en cours pour 542 k€, et d'autre part, à l'augmentation du stock net de pièces de rechange du magasin LHP pour 273 k€ (dont une très légère diminution du stock brut de 20 k€ et une forte baisse des dépréciations sur stock de 293 k€, en raison du reclassement, sur 2016, de pièces du magasin en immobilisations amortissables).
- Les **créances clients et comptes rattachés** sont en augmentation de 2 896 k€, en raison principalement de la hausse de 3 166 k€ sur les prestations (dont 2,2 M€ correspondant à une facture de transport de novembre 2016 non réglée au 31 décembre), mais également en raison d'une hausse de 243 k€ sur les avances fournisseurs et d'une diminution de 281 k€ sur les créances diverses (dont +692 k€ de créance d'impôt sur les sociétés liés à la constatation d'une créance en 2016 et -883 k€ sur le poste débiteurs divers liés à la créance sur vente du terrain de T05 à SGP en 2015).
- Les **disponibilités financières nettes**, d'un montant de 2 489 k€, sont en diminution de 5 524 k€ par rapport à l'exercice précédent. Pour mémoire, un emprunt de 15 M€ a été souscrit en mai 2015 pour financer en partie l'acquisition des titres SPMR auprès de CDH. Les remboursements de cet emprunt impactent en année pleine l'exercice 2016. De plus, la diminution du poste disponibilités financières est également liée aux décalages d'encaissements et de décaissements de fin d'exercice entre 2016 et 2015.



### / AU PASSIF

- L'augmentation des **capitaux propres** de 3 721 k€ provient des éléments suivants :
    - l'augmentation du résultat entre 2016 et 2015 diminué du différentiel entre les acomptes versés en 2015 et 2016, soit un solde net augmentant de 2 852 k€.
    - l'augmentation des réserves pour 665 k€ en raison de l'utilisation d'une partie du report à nouveau 2015 pour la distribution du dividende de l'exercice 2015.
    - la hausse des provisions réglementées de 204 k€, essentiellement constituées d'amortissements dérogatoires (générés par les acquisitions d'actifs immobilisés bénéficiant de taux dégressifs majorés).
  - L'augmentation de 653 k€ des **provisions pour risques et charges** résulte principalement des mouvements de provisions suivants :
    - dotation de provision pour dépollution suite à la fuite sur VNA-T01A pour 380 k€,
    - dotation de provision pour le sinistre causé par le cargo CITIUS pour 80 k€,
    - dotation complémentaire de provision pour médailles du travail de 146 k€,
    - dotation complémentaire de provision pour indemnités de fin de carrière (IFC) de 76 k€.
- Les **dettes financières** sont en régression de 1 490 k€, en raison d'une part des remboursements d'emprunt pour 1 541 k€ dont 921 k€ sur l'emprunt du CA en 2016 et 620 k€ sur l'emprunt BNP, et d'autre part en raison d'une augmentation des placements en fonds bloqués de participation pour 53 k€.

Les **autres dettes** sont en augmentation de 5 029 k€. Ce différentiel est dû aux éléments suivants :

- les dettes diverses sont en diminution de 3 178 k€, en raison principalement de l'impact en 2015 du solde à payer de l'impôt sur les sociétés (3 728 k€) alors qu'en 2016 le solde de l'impôt sur les sociétés est une créance de 182 k€.
- les avances et acomptes reçus sur commandes en cours sont en diminution de 978 k€, dont 805 k€ d'avances reçues sur les marchés.
- les dettes d'exploitation sont en baisse de 630 k€ en raison d'une part des factures fournisseurs de décembre à échéance 2016 en hausse de 393 k€, et d'autre part de la baisse des factures non parvenues de 1 490 k€.
- les dettes fiscales et sociales sont en diminution de 242 k€, en raison principalement des postes suivants :

## 500k€

*de baisse de dettes de cotisations sociales. Depuis 2016, certaines cotisations sont payées mensuellement, alors qu'il restait en dette un trimestre à fin 2015.*

## 227k€

*d'augmentation de dettes sur congés payés et CET.*

## 97k€

*de baisse pour la prime d'intéressement.*

## 100k€

*de hausse de la TVA collectée, liée au Chiffre d'Affaires encaissé en décembre.*

Les tableaux plus détaillés se trouvent sur les pages suivantes.



## / BILAN ACTIF AU 31 DÉCEMBRE 2016 APRÈS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1. ACTIF IMMOBILISÉ	31/12/2016			31/12/2015
	BRUT	AMORTISSEMENT PROVISION	NET	NET
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais de recherche	640 961	384 577	256 384	384 577
Brevets et procédés	1 081 560	879 221	202 339	236 263
Droit au bail	0	0	0	0
Logiciels	9 923 400	9 318 511	604 889	825 125
Fonds industriel	15 000	15 000	0	0
Avances et acomptes	651 458	0	651 458	232 765
<b>TOTAL</b>	<b>12 312 379</b>	<b>10 597 309</b>	<b>1 715 070</b>	<b>1 678 730</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	25 451 766	15 034 315	10 417 452	10 836 463
Constructions	32 558 668	27 992 945	4 565 722	5 288 670
Installations - matériel et outillage	220 050 888	188 092 727	31 958 161	30 491 448
Autres	10 319 340	8 240 558	2 078 782	2 169 520
Immobilisations en cours	6 744 100	0	6 744 100	6 461 680
<b>TOTAL</b>	<b>295 124 762</b>	<b>239 360 545</b>	<b>55 764 217</b>	<b>55 247 781</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				
Participations	34 410 916		34 410 916	34 410 916
Autres titres immobilisés	50		50	50
Prêts	2 344 285		2 344 285	2 259 213
Autres créances immobilisées	65 180		65 180	65 180
<b>TOTAL</b>	<b>36 820 431</b>	<b>0</b>	<b>36 820 431</b>	<b>36 735 359</b>
<b>TOTAL 1 - ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>344 257 572</b>	<b>249 957 854</b>	<b>94 299 718</b>	<b>93 661 870</b>
<b>2. ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>STOCK ET EN-COURS</b>				
Matières premières et consommables	1 955 370	372 666	1 582 704	1 309 382
Travaux et prestations en cours	5 713 735	260 000	5 453 735	5 996 262
<b>TOTAL</b>	<b>7 669 105</b>	<b>632 666</b>	<b>7 036 439</b>	<b>7 305 644</b>
<b>CRÉANCES <sup>(1)</sup></b>				
Avances sur commandes fournisseurs	326 038		326 038	83 000
Créances sur prestations et comptes rattachés	32 252 862	666 990	31 585 872	28 651 426
Créances diverses autres	3 154 308		3 154 308	3 435 328
<b>TOTAL</b>	<b>35 733 208</b>	<b>666 990</b>	<b>35 066 218</b>	<b>32 169 754</b>
<b>DISPONIBILITÉS FINANCIÈRES <sup>(1)</sup></b>				
Placements en C.D.N. et SICAV	1 455 983		1 455 983	2 516 444
Disponibilités	1 033 451		1 033 451	5 497 196
<b>TOTAL</b>	<b>2 489 434</b>	<b>0</b>	<b>2 489 434</b>	<b>8 013 640</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION <sup>(1)</sup></b>				
Charges constatées d'avance	730 968		730 968	672 387
<b>TOTAL 2 - ACTIF CIRCULANT</b>	<b>46 622 715</b>	<b>1 299 656</b>	<b>45 323 059</b>	<b>48 161 425</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL 1 + 2</b>	<b>390 880 287</b>	<b>251 257 510</b>	<b>139 622 777</b>	<b>141 823 295</b>

<sup>1</sup> DONT À MOINS D'UN AN

38 286 620

40 855 782

## / BILAN PASSIF AU 31 DÉCEMBRE 2016 APRÈS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1. CAPITAUX PROPRES	EXERCICE 2016	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015
	AVANT AFFECTATION DES RÉSULTATS	APRÈS AFFECTATION DES RÉSULTATS	APRÈS AFFECTATION DES RÉSULTATS
<b>CAPITAL SOCIAL</b>	<b>13 240 800</b>	<b>13 240 800</b>	<b>13 240 800</b>
<b>RÉSERVES</b>			
Prime d'émission	2 163 450	2 163 450	2 163 450
Réserve de réévaluation 1976	0	0	0
Réserve légale	1 324 080	1 324 080	1 324 080
Réserve de plus-values à long terme	0	0	0
Réserve facultative	11 285 388	11 285 388	11 285 388
Réserve pour éventualités diverses	647 008	647 008	647 008
Report à nouveau	1 106 776	3 643 058	1 106 776
<b>TOTAL DES RÉSERVES</b>	<b>16 526 702</b>	<b>19 062 984</b>	<b>16 526 702</b>
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>38 335 482</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Résultat déjà distribué	-16 673 600	0	0
Résultat à affecter	21 661 882	0	0
<b>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>			
Amortissements dérogatoires	10 000 160	10 000 160	9 796 295
Provision spéciale de réévaluation 1976	0	0	0
Plus-values réinvesties	78 759	78 759	78 759
<b>TOTAL DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>	<b>10 078 919</b>	<b>10 078 919</b>	<b>9 875 054</b>
<b>TOTAL 1 - CAPITAUX PROPRES</b>	<b>61 508 303</b>	<b>42 382 703</b>	<b>39 642 556</b>
<b>2. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
Provisions pour risques	825 323	825 323	365 323
Provisions pour charges	8 394 297	8 394 297	8 201 358
<b>TOTAL 2 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>9 219 620</b>	<b>9 219 620</b>	<b>8 566 681</b>
<b>3. DETTES<sup>1</sup></b>			
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>			
Participation des salariés (fonds bloqués)	1 387 510	1 387 510	1 335 208
Emprunts	14 863 180	14 863 180	16 403 921
Banques	0	0	0
Intérêts courus	27 429	27 429	29 278
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>16 278 119</b>	<b>16 278 119</b>	<b>17 768 407</b>
<b>AUTRES DETTES</b>			
Avances et acomptes reçus sur commandes	19 321 386	19 321 386	20 299 032
Dettes d'exploitation	9 233 612	9 233 612	9 864 118
Dettes fiscales et sociales	23 016 489	42 142 089	41 403 442
Dettes diverses	549 461	549 461	3 728 150
<b>TOTAL AUTRES DETTES</b>	<b>52 120 948</b>	<b>71 246 548</b>	<b>75 294 742</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>			
Produits constatés d'avance	495 787	495 787	550 909
<b>TOTAL 3 - DETTES</b>	<b>68 894 854</b>	<b>88 020 454</b>	<b>93 614 058</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL 1+2+3</b>	<b>139 622 777</b>	<b>139 622 777</b>	<b>141 823 295</b>

<sup>1</sup> DONT À PLUS DE CINQ ANS

7 871 133

7 871 133

8 863 469

DONT D'UN AN À CINQ ANS

7 051 981

7 051 981

7 537 519

DONT À MOINS D'UN AN

53 971 741

73 097 341

77 213 072



## \_02 COMPTE DE RÉSULTAT

### / CHARGES

1. CHARGES D'EXPLOITATION	31/12/2016	31/12/2015
<i>Achats pièces de rechanges et matières consommables</i>	792 250	1 193 106
<i>Variation du stock</i>	1 865 087	55 963
<b>ACHATS CONSOMMÉS</b>	<b>2 657 337</b>	<b>1 249 069</b>
<i>Autres achats et charges externes</i>	34 949 731	36 881 176
<i>Impôts et taxes</i>	5 648 585	5 579 850
<i>Salaires et traitements</i>	40 463 330	40 158 116
<i>Charges sociales</i>	23 103 967	23 181 361
<i>Amortissements sur immobilisations</i>	9 072 210	9 143 104
<i>Dotation sur provisions</i>	604 341	1 101 202
<i>Autres charges</i>	0	182
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>116 499 501</b>	<b>117 294 061</b>
<b>2. CHARGES FINANCIÈRES</b>		
<i>Intérêts et charges assimilées</i>	213 394	183 828
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>213 394</b>	<b>183 828</b>
<b>3. CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
<i>Sur opérations de gestion</i>	7 347	55 803
<i>Sur opérations en capital</i>	164 969	231 087
<i>Sur opérations autres</i>	6 502 579	7 796 680
<i>Dotations aux amortissements exceptionnels et dérogatoires</i>	1 774 028	1 570 862
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>8 448 924</b>	<b>9 654 432</b>
<b>4. PARTICIPATION DES SALARIÉS</b>	<b>4 384 696</b>	<b>4 328 239</b>
<b>5. IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS</b>	<b>17 059 820</b>	<b>16 919 932</b>
<b>6. BÉNÉFICE</b>	<b>38 335 482</b>	<b>35 483 374</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL 1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6</b>	<b>184 941 816</b>	<b>183 863 867</b>

### / PRODUITS

1. PRODUITS D'EXPLOITATION	31/12/2016	31/12/2015
<i>Pipeline LHP + SAGESS</i>	109 165 199	109 004 200
<i>Prestations sur réseau ODC</i>	28 538 952	28 782 960
<i>Prestations sur réseau PMR</i>	17 418 883	16 665 530
<i>Prestations sur Pipe (Port de Strasbourg et Haspres)</i>	1 024 924	963 357
<i>Marchés et autres activités</i>	11 516 496	17 141 124
<i>Projet WELL-COM</i>	480 205	485 879
<i>Locations immobilières diverses</i>	284 609	246 953
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>168 429 268</b>	<b>173 290 002</b>
<i>Variation travaux en cours</i>	-542 526	-5 028 746
<i>Production immobilisée</i>	1 948 925	266 892
<i>Transfert de charges d'exploitation</i>	14 486	101 087
<i>Reprises sur provisions</i>	665 887	688 647
<i>Autres produits</i>	67 898	57 028
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>2 154 671</b>	<b>-3 915 093</b>
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>170 583 938</b>	<b>169 374 910</b>
<b>2. PRODUITS FINANCIERS</b>		
<i>Dividendes sur participations</i>	6 694 736	6 300 928
<i>Autres produits</i>	1 393	28 027
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>6 696 129</b>	<b>6 328 955</b>
<b>3. PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
<i>Sur opérations de gestion</i>	1 613	30 615
<i>Sur opérations en capital</i>	236 396	946 594
<i>Sur opérations autres</i>	5 853 575	5 583 174
<i>Reprises amortissements dérogatoires et exceptionnels</i>	1 570 164	1 599 620
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>7 661 748</b>	<b>8 160 002</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL 1 + 2 + 3</b>	<b>184 941 816</b>	<b>183 863 867</b>

## \_03 ANNEXE LÉGALE

L'annexe est établie en conformité avec les articles 8 et 9 du code de Commerce.

Le total du bilan, après distribution en décembre d'un acompte sur dividende de 16 673 600,00 € au titre des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2016, est de 139 622 776,88 €.

Le compte de résultat laisse apparaître un bénéfice net de 38 335 481,76 €.

L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016. Les comptes ont été arrêtés lors du Conseil d'Administration du 6 avril 2017.

### / PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les règles générales des prescriptions comptables ont été appliquées, conformément aux hypothèses généralement admises, notamment en matière de continuité et d'indépendance des exercices, ainsi que de permanence des méthodes. En matière de provisions, les règles applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2002 ont été respectées suivant les articles 322-1 & 322-2 du PCG 2014.

### DÉROGATION AUX PRESCRIPTIONS COMPTABLES

Cette exception n'a pas été utilisée.

### FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Ils sont développés dans le rapport annuel du Conseil d'Administration.

### IMMOBILISATIONS / AMORTISSEMENTS

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exception des immobilisations acquises antérieurement à l'exercice 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation légale.
- TRAPIL applique les normes comptables (avis du Conseil National de la Comptabilité n° 2004-15 du 23 juin 2004 et règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2004-06 du 23 novembre 2004).
- Les amortissements linéaires sont considérés comme représentatifs de la dépréciation économique des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les durées d'amortissement des principaux biens sont les suivantes :

CONSTRUCTION	ANNÉES
<b>BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS</b>	
<i>Structure</i>	60
<i>Façade et étanchéité</i>	30
<i>Agencements et installations techniques</i>	20
<i>Menuiseries extérieures et autres</i>	10
<b>BÂTIMENTS INDUSTRIELS</b>	
<i>Structure</i>	20
<i>Agencements et aménagements des constructions</i>	10
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATÉRIEL ET OUTILLAGE	ANNÉES
<i>Canalisations de transport (tubes et pose)</i>	20
<i>Bacs de stockage</i>	20
<i>Installations</i>	10
<i>Matériel individualisé en installation (moteur, pompe, vanne...)</i>	10
<i>Outillage et petit matériel</i>	3 à 5
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	ANNÉES
<i>Matériel de transport</i>	4 à 8
<i>Mobilier et matériel de bureau</i>	10
<i>Matériel informatique</i>	5

- TRAPIL a utilisé les possibilités d'amortissement dégressif selon les modalités fiscales en vigueur. La différence entre l'amortissement dégressif et l'amortissement linéaire constitue une charge exceptionnelle inscrite au passif du bilan dans le poste "Provisions réglementées".

### PRESTATIONS DE SERVICES

TRAPIL utilise, pour ses marchés de prestations, la méthode de comptabilisation des produits à l'achèvement de la prestation. Les marchés en cours, donc non achevés, sont comptabilisés en stock de produits en cours et évalués selon la méthode du prix de revient.

### STOCK DE PIÈCES DÉTACHÉES ET DÉPRÉCIATION

Le stock de pièces détachées est évalué selon la méthode du Prix Unitaire Moyen Pondéré. La méthode de dépréciation du stock de pièces détachées consiste à déprécier les articles n'ayant pas bougé depuis cinq ans.

### / INFORMATIONS À CARACTÈRE FINANCIER, ÉCONOMIQUE ET COMPTABLE

#### ENGAGEMENTS SOCIAUX

##### Garantie Complémentaire de Retraite (GCR)

La Garantie Complémentaire de Retraite (GCR) est un régime de retraite sur-complémentaire clôturé au 31 décembre 2003 sur la base des droits acquis par chaque salarié, et remplacé, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, par un régime à cotisations définies.

##### Engagement concernant les droits acquis par les actifs :

L'engagement des droits des actifs, acquis et arrêtés au 31 décembre 2003, a été totalement externalisé auprès du gestionnaire de fonds (CARDIF).

Il n'y a donc ni provision, ni engagement hors bilan pour la GCR.

##### Indemnités de Fin de Carrière (IFC) et Accord Séniors

La loi 2003-775 du 21 août 2003 avait supprimé la possibilité de mise à la retraite à l'initiative de l'employeur avant 65 ans, mais cette mesure restait néanmoins possible en cas d'accord de branche. De fait, un accord avait été signé dans le cadre de l'UFIP et publié au J.O. du 27 juillet 2004.

Toutefois, la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2008 a confirmé l'impossibilité pour les entreprises, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, de mettre le personnel à la retraite. En conséquence, tous les accords de branche conclus antérieurement qui

étaient en contradiction avec ce principe deviennent caducs. Tel est le cas de l'accord UFIP indiqué ci-dessus.

Compte tenu de ces dispositions et dans la pérennité de la méthode des exercices précédents, le calcul de la provision a été effectué uniquement sur les indemnités de fin de carrière déterminées à ce jour pour les agents dont le départ est prévu dans les 5 prochaines années (2017, 2018, 2019, 2020 et 2021), sur la base de trois mois pour tous les agents partant dans les cinq prochaines années, et de trois mois supplémentaires pour les agents en activité au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et partant dans les cinq ans sans être en cessation anticipée d'activité à la date de leur départ, par projection des différents accords salariaux de ces dernières années.

Ce calcul conduit à une provision de 3 909 252 €.

L'engagement, évalué à fin 2016 par un cabinet d'actuaire, pour tout le personnel présent au 31/12/2016 s'élève à 8 601 402 €. L'engagement hors bilan et avant impôts se monte donc à 4 692 150 €.





**Personnels en cessation anticipée d'activité**

Le personnel ayant occupé un emploi posté a la possibilité de bénéficier du régime de la cessation anticipée d'activité sous les conditions suivantes :

- pour les agents postés au moment de la cessation d'activité, avoir occupé un emploi posté pendant 10 ans au minimum,
- pour les agents non postés au moment de la cessation d'activité, avoir occupé un emploi posté pendant 15 ans au minimum.

L'âge de départ dépend du nombre d'années pendant lesquelles l'agent a occupé un emploi posté. Les charges salariales liées à ce régime demeurent à la charge de TRAPIL jusqu'à l'âge de départ légal en retraite. L'engagement correspondant (rémunérations pendant la période de cessation d'activité actuellement servies et droits en cours d'acquisition) évalué par un cabinet d'actuares se monte à 25 343 342 €. Ce montant n'est pas provisionné.

**Provision Médailles du travail**

La société verse, à l'occasion des 10, 20, 30 et 40 ans de travail au sein de la société, une prime d'ancienneté. La provision à fin décembre 2016 a été calculée par un cabinet d'actuares et aboutit au montant provisionné de 1 585 221,78 €.

**Cotisations de la Mutuelle de l'Industrie du Pétrole pour le personnel retraité**

TRAPIL prend en charge les cotisations patronales pour le personnel retraité, parti avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011. L'engagement correspondant (cotisations actuellement servies et droits en cours d'acquisition), évalué par un cabinet d'actuares, s'élève à 2 445 408 €. Ce montant n'est pas provisionné.

**Récapitulation**

Pour l'ensemble des engagements sociaux décrits ci-dessus, l'engagement total hors bilan et avant impôts se monte à 32 480 900 €. Après impact fiscal calculé sur la base des conditions d'imposition actuelles, cet engagement ressort à 21,30 M€. (Voir tableau récapitulatif des engagements sociaux ci-après).

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ENGAGEMENTS SOCIAUX**  
ÉVALUATION EN K€\*

	ÉVALUATION AU 31/12/2015	ÉVALUATION AU 31/12/2016	TAUX D'ACTUA- LISATION	PROVISION 2015	PROVISION 2016	ENGAGEMENT HORS BILAN
<b>IFC et accords seniors</b>	8 403,08	8 601,40	2,75 %	3 833,62	3 909,25	4 692,15
<b>Médailles du travail</b>	1 439,13	1 585,22	2,75 %	1 439,13	1 585,22	0,00
<b>Personnel en cessation d'activité</b>	2 427,66	3 141,49	2,5 %			
<b>Droits de cessation anticipée d'activité en cours d'acquisition</b>	22 027,29	22 201,85	2,75 %			
<b>S/TOTAL C.A.A.</b>	<b>24 454,95</b>	<b>25 343,34</b>				<b>25 343,34</b>
<b>MIP retraités</b>	2 522,80	2 445,41	2,75 %			2 445,41
<b>TOTAL</b>	<b>36 819,95</b>	<b>37 975,37</b>		<b>5 272,74</b>	<b>5 494,47</b>	<b>32 480,90</b>

\* Les évaluations des engagements à fin 2016 ont été faites avec les outils fournis par un cabinet d'actuares.

**IS 11 184,26**

**TOTAL APRÈS IS 21 296,64**

**AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS**

MONTANTS EN K€

ENGAGEMENTS REÇUS	MONTANT
<b>Cautions bancaires reçues des fournisseurs en couverture des termes de garantie en cours sur commandes de travaux</b>	1 011
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>1 011</b>

ENGAGEMENTS DONNÉS	MONTANT
<b>Caution fournie au Port Autonome de Paris (occupation du domaine public)</b>	84
<b>Caution fournie à SOTRAPIL (2<sup>ème</sup> marché) (études pipeline La Skhira - Le Sahel)</b>	133
<b>Caution fournie à la Direction des Douanes de Paris-Ouest (importations temporaires)</b>	20
<b>Caution fournie au Receveur régional des Douanes de Paris (Soumission Générale Cautionnée)</b>	1 300
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>1 537</b>

## PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

### Provision pour gros entretien

La provision pour grosses réparations concerne, à TRAPIL, les cuves, les réservoirs et les tubes d'étalonnage ; ces matériels sont soumis à des programmes de vérification périodique réglementaire. Il a été comptabilisé sur l'exercice 2016 une provision de 280 753 € à ce titre.

### Provision pour remise en état

Une reprise partielle de la provision pour le démantèlement de la ligne T01-T07 (contournement Est de Paris) a été faite en 2016, pour une valeur de 148 019,30 €.

Une reprise partielle de la provision pour dépollution du site d'Orléans (T64) a été faite en 2016 pour 98 510,84 €. Aucune des autres provisions de remise en état ou de démantèlement d'installation, constituées pour les sites de T04 et T18 n'a fait l'objet d'une reprise en 2016.

En 2016, ont été constituées une provision pour dépollution du site de Mitry-Mory pour une valeur de 80 000 €, une seconde pour le site de T01A pour 25 600 € et enfin, une troisième pour démantèlement et dépollution du terrain de l'ex Parc à tubes de Gennevilliers, qui sera rendu au port.

### Provision pour risque

Une provision pour risque d'une valeur de 80 000 € a été constituée pour les investigations et réparations nécessaires, suite à l'agression du pipe par le cargo CITIUS en décembre 2016.

Une autre provision d'une valeur de 300 000 € a été constituée pour l'incident sur la ligne T01A - Vigny à Argenteuil, ainsi qu'une autre pour le paiement des taxes sur la perte de produit liée à cet incident d'une valeur de 80 000 €.

## ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

MONTANTS EN K€

	2016	2015	VARIATION
<b>DETTES</b>			
<i>Dettes à long terme (plus de 5 ans)</i>	7 871	8 863	-11,20 %
<i>Dettes à moyen terme (de 1 à 5 ans)</i>	7 052	7 538	-6,44 %
<i>Dettes à court terme (moins d'un an)</i>	53 972	59 068	-8,63 %
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>68 895</b>	<b>75 469</b>	<b>-8,71 %</b>
<b>CRÉANCES</b>			
<i>Créances à long terme (plus de 5 ans)</i>	-	-	-
<i>Créances à moyen terme (de 1 à 5 ans)</i>	-	-	-
<i>Créances à court terme (moins d'un an)</i>	35 797	32 842	9,00 %
<b>DISPONIBILITÉS FINANCIÈRES</b>	<b>2 489</b>	<b>8 014</b>	<b>-68,94 %</b>
<b>TOTAL DES CRÉANCES ET DISPONIBILITÉS</b>	<b>38 286</b>	<b>40 856</b>	<b>-6,29 %</b>

## AUTRES POSTES DU BILAN

MONTANTS EN €

<i>Montant des produits à recevoir inclus dans le poste Créances clients et Comptes rattachés</i>	<b>4 261 682,80</b>
<i>Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan :</i>	
— Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 792 734,54
— Dettes fiscales et sociales	17 936 826,01
— Dettes financières	35 368,61
<b>TOTAL</b>	<b>19 764 929,16</b>
— Dettes garanties par des sûretés réelles	-
<i>Montant des charges constatées d'avance</i>	<b>730 968</b>
<i>Dont assurances</i>	375 668
<i>Montant des produits constatés d'avance</i>	<b>495 787</b>
<i>Dont facturations ODC</i>	495 375

## RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Aucun membre du Conseil d'Administration n'est rémunéré directement par la société.

Aucun jeton de présence n'a été versé au cours de l'exercice.

## AVANCES AUX DIRIGEANTS

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - Art. 24-17)

Aucune avance et aucun crédit n'ont été consentis aux dirigeants sociaux au cours de l'exercice.

## EFFECTIF MOYEN MENSUEL

<i>Cadres</i>	169
<i>Agents de maîtrise</i>	449
<i>Employés</i>	19
<i>Ouvriers</i>	116
<b>TOTAL</b>	<b>753</b>
<i>Intérimaires</i>	15

## / INFORMATIONS À CARACTÈRE FISCAL

### INCIDENCE DES ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES

MONTANTS EN €

<i>Résultat de l'exercice</i>	38 335 481,76
<i>Participation des salariés</i>	4 384 695,51
<i>Impôt sur les sociétés</i>	17 059 820,00
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT ET PARTICIPATION</b>	<b>59 779 997,27</b>
<i>Impôt au taux de droit commun</i>	16 476 100,00
<i>Contribution sociale de 3,3 %</i>	518 532,00
<i>Contribution sociale / dividende 3 %</i>	1 044 552,00
<b>TOTAL IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS AVANT CRÉDITS D'IMPÔT</b>	<b>18 039 184,00</b>
<i>Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)</i>	761 370,00
<i>Autres crédits d'impôts, dont Crédit Impôt Recherche (CIR)</i>	217 994,00
<b>MONTANT DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS</b>	<b>17 059 820,00</b>

### Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi participe à la capacité de l'entreprise à financer des projets de développement et de renforcement de la diversification de ses activités ; à ce titre, on peut citer le financement des antennes de la Direction Technique et la mise au point en 2016 du premier outil de la gamme des racleurs NeoXtrasonic. La validation définitive en 2017 de cet outil par sa mise en service permettra de continuer le développement de l'ensemble de la gamme des racleurs NeoXtrasonic.

Il participe également à l'effort important réalisé par TRAPIL dans le management de l'intégrité des réseaux de pipelines et des installations, avec par exemple la création du pôle Inspection au sein de la Direction Technique, qui va continuer à se renforcer en 2017.

### Variation des provisions et réserves réglementées

MONTANTS EN €

<i>Reprise d'amortissements exceptionnels et dérogatoires*</i>	1 570 163,69 €
<i>Dotations aux amortissements exceptionnels et dérogatoires</i>	1 774 028,48 €

\* La réserve spéciale de réévaluation 1976 a été incorporée au capital en 1996.



### Congés payés et Compte Epargne Temps

En application des dispositions de l'article 39-1 du C.G.I. modifié par la Loi de Finances pour 1987, TRAPIL a opté pour le maintien de l'application de la règle fiscale ancienne et renoncé au bénéfice du nouveau régime de droit commun.

L'incidence de cette position se traduit, dans la détermination du résultat imposable de l'exercice 2016, par les mouvements suivants :

CONGÉS PAYÉS MONTANTS EN €		COMPTE ÉPARGNE TEMPS MONTANTS EN €	
<i>Réintégration de la provision constituée</i>	5 626 828,11	<i>Réintégration de la provision constituée</i>	4 475 272,80
<i>Déduction du montant réintégré au titre de 2015</i>	5 488 527,22	<i>Déduction du montant réintégré au titre de 2015</i>	4 151 232,51

### FISCALITÉ DIFFÉRÉE OU ANTICIPÉE (RÉGIME DES PLUS-VALUES)

#### Plus et moins-values à long terme taxées à 19 %

La société n'a pas réalisé en 2016 de plus-values bénéficiant de l'imposition au taux réduit, telles que définies à l'Article 2 de la Loi 97.1026 du 10 novembre 1997 et n'était pas titulaire, à l'ouverture de l'exercice, de moins-values reportables compensables dans les conditions prévues par ce même texte.

#### Valeurs mobilières de placement O.P.C.V.M.

Conformément à l'Article 209-0 A du C.G.I., aucun montant n'a été constitué à fin 2015 relatif aux écarts d'évaluation positifs constatés entre la date d'ouverture de l'exercice, ou la date d'acquisition de titres, et la date de clôture.

### CORRECTIONS FISCALES EXCEPTIONNELLES - SUPPLÉMENTS D'IMPÔTS

Contribution sociale de 3,3 % sur les bénéfices créée par la loi du 29 décembre 1999, basée sur la partie excédant 763 k€ d'impôt.

MONTANTS EN €	
<i>Versement anticipé</i>	509 064
<i>Contribution réelle</i>	518 532
<b>MONTANT À VERSER</b>	<b>9 468</b>
<b>MONTANT TOTAL À PAYER LORS DE LA LIQUIDATION DE MAI 2017</b>	<b>9 468</b>



### VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ENTRE ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS ET EXPLOITATION COURANTE

MONTANTS EN €

	RÉSULTAT COMPTABLE AVANT I.S.	CORRECTION FISCALE	IMPÔT DÛ	RÉSULTAT NET
<i>Courant - Participation</i>	56 182 477,17	-5 754 969,04	16 809 169,00	39 373 308,17
<i>Exceptionnel</i>	-787 175,41	-212 031,59	-333 069,00	-454 106,41
<b>TOTAUX</b>	<b>55 395 301,76</b>	<b>-5 967 000,63</b>	<b>16 476 100,00</b>	<b>38 919 201,76</b>
<b>BÉNÉFICE FISCAL</b>	<b>49 428 301,13</b>			
<i>Avoirs fiscaux et crédits d'impôt *</i>			-217 994,00	217 994,00
<i>Contribution sociale 3,3 % sur I.S.</i>			518 532,00	-518 532,00
<i>Contribution sociale / dividende 3 %</i>			1 044 552,00	-1 044 552,00
<i>Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)</i>			-761 370,00	761 370,00
<b>IMPÔT TOTAL SUR LES SOCIÉTÉS</b>			<b>17 059 820,00</b>	
<b>BÉNÉFICE NET APRÈS IMPÔT</b>				<b>38 335 481,76</b>

\* TRAPIL a activé le Crédit d'Impôt Recherche pour le développement du raclleur instrumenté "NeoXtrasonic". Le montant du CIR en 2016 s'élève à 209 781 €.

### SURAMORTISSEMENT TEMPORAIRE DE CERTAINS INVESTISSEMENTS

La loi Macron a institué une mesure temporaire de soutien à l'investissement productif en faveur des sociétés soumises à l'IS (loi 2015-990 du 6 août 2015, art. 142 ; CGI art. 39 decies). L'aide prend la forme d'une déduction égale à 40 % de la valeur d'origine des investissements réalisés du 15 avril 2015 au 14 avril 2016. La loi de finances rectificative (LFR) pour 2016 dispose que la déduction s'applique également aux investissements réalisés jusqu'au 14 avril 2017.

Les investissements ouvrant droit à cette déduction sont ceux qui sont éligibles au régime de l'amortissement dégressif et qui relèvent de l'une des cinq catégories prévues par ce dispositif. Cette déduction, calculée sur la valeur d'origine des biens hors charges financières, est répartie linéairement sur leur durée d'utilisation. Elle s'opère de manière extra-comptable et se cumule avec l'amortissement du bien.

La valeur d'origine des biens concernés est de 1 569 643,68 € au titre de l'exercice 2015 et de 2 090 143,30 € au titre de l'exercice 2016. La déduction 2016 de 40 %, répartie linéairement sur la durée d'utilisation du bien, est respectivement de 164 251,45 € au titre de 2015 et de 123 482,64 € pour 2016, soit un total de 287 734,08 €.

### PARTICIPATION DES SALARIÉS

L'impôt retenu au titre de l'exercice dans le calcul de la Participation a été déterminé au taux normal de 33,1/3 %.

Le montant de la participation 2016 non déductible du résultat fiscal de l'exercice s'établit à 4 384 695,51 €, cependant que celui relatif à la participation 2016, versé en avril 2016, a été déduit pour 4 328 239,34 €.

Une provision au titre de la contribution sociale de 20 % sur la participation a été comptabilisée pour un montant de 879 939,10 €. Elle a été réintégrée dans le bénéfice fiscal de l'exercice 2016.

### / RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES MARCHÉS EXTÉRIEURS

#### SOTRAPIL

En décembre 2002, TRAPIL a signé, conjointement avec le Bureau d'Études COMETE, un contrat avec la Société de Transport des hydrocarbures par Pipelines (SOTRAPIL) ayant pour objet la réalisation d'études d'ingénierie dans le cadre du projet du pipeline multiproduits reliant La Skhira - Le Sahel en Tunisie. Ce contrat comprenait quatre phases, dont trois sont aujourd'hui réceptionnées.

Concernant ces trois premières phases, il a été facturé et réglé un montant de 639 668,39 €. Il reste encore à percevoir à ce titre une somme de 176 273,61 €, qui ne pourra être facturée qu'après la réalisation totale du projet.

Sur la base de la situation de ce marché, une dotation pour dépréciation avait été constituée. Le montant de cette dépréciation était de 260 000,00 € à fin décembre 2008. Aucune dotation complémentaire n'a été constituée en 2016.

#### CI-TRAPIL

Au 31 décembre 2015, une dépréciation pour créances douteuses d'une valeur de 435 315 € a été constatée. Elle concerne une facture du 28 décembre 2012 (N° 12 241 0016) restée impayée malgré les relances, y compris par lettre recommandée internationale avec avis de réception.

Au 31 décembre 2016, une nouvelle dépréciation pour créances douteuses a été constatée, d'une valeur de 231 675 € correspondant essentiellement aux factures 2015 et aux factures du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestre 2016, liées au contrat d'assistance à l'exploitation (détachement d'un ingénieur conseil).

Au 31 décembre 2016, nous n'avons plus de commande en cours. Le détachement de notre ingénieur conseil s'est terminé en juin 2016.

### / CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER

Le 16 février 2009, pour l'acquisition de l'ensemble immobilier du futur siège du LHP, situé à Poissy (78), un contrat de crédit-bail a été signé avec la société NATIOCREDITBAIL au profit de TRAPIL.

Le 28 mars 2014, TRAPIL a fait jouer la levée d'option de rachat du crédit-bail.

**Le prix d'acquisition des biens à la levée d'option est de 2 639 408,85 € et se décompose ainsi :**

MONTANTS EN €

<b>Bâtiment</b>	539 408,85
<b>Terrain</b>	2 100 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 639 408,85</b>

Cette opération a donné lieu à la régularisation fiscale suivante en 2016 : déduction fiscale extra-comptable de la quote-part des suramortissements pour une valeur de 74 039,41 €.

### / CONTRAT D'ENTREPOSAGE AVEC LA SOCIÉTÉ SAGESS

Le contrat d'entreposage conclu avec la société SAGESS le 1<sup>er</sup> janvier 2012 a fait l'objet d'un avenant signé le 1<sup>er</sup> janvier 2016, qui redéfinit le volume stocké et la durée d'engagement. La société SAGESS entrepose désormais sur le site de Coignières 24 000 m<sup>3</sup> en gazole.

Il est rappelé que les produits entreposés au titre de ce contrat d'entreposage sont la propriété exclusive et inaliénable de la société SAGESS qui seule peut en disposer. En particulier, aucune sûreté ou autre garantie ne peut être prise ou inscrite sur les produits SAGESS.

### / RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

TRAPIL détenait au 31 décembre 2016 une participation de 32,8 % dans la Société du Pipeline Méditerranée - Rhône.

Le revenu des titres SPMR perçu en 2016 a été de 6 694 736 €.

Conformément à l'article 7 de la loi de finances pour 2002, TRAPIL a opté pour le régime spécial des sociétés mères et filiales, et a ainsi bénéficié de dispositions plus favorables sur le plan fiscal.

**Détail des filiales et participations au 31 décembre 2016 :**

#### FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2016

	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES AUTRES QUE LE CAPITAL	QUOTE PART DU CAPITAL DÉTENUE EN %	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS		PRÊTS ET AVANCES CONSENTIS PAR LA SOCIÉTÉ ET NON REMBOURSÉS	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNÉS PAR LA SOCIÉTÉ	C.A. HORS TAXES DU DERNIER EXERCICE ÉCOULÉ (2016)	RÉSULTATS DERNIER EXERCICE CLOS (PERTE) (2015)	DIVIDENDE ENCAISSÉ PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE
				BRUTE	NETTE					
<b>A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSOUS</b>										
<b>Filiales</b> <i>(plus de 50 % du capital détenu par la société)</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Participations</b> <i>(plus de 10 % du capital détenu par la société)</i>	4 500 000	30 307 880	32,8%	34 410 916	34 410 916	-	-	79 104 922	19 899 998	6 694 736
<b>B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES OU PARTICIPATIONS</b>										
<b>Filiales non reprises en A.</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Participations non reprises en A.</b>										
— Dans les sociétés anonymes françaises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
— Dans les sociétés immobilières françaises	-	-	-	50	50	-	-	-	-	-



## \_04 TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES



### / SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

COMPTES DE RÉSULTATS COMPARÉS 2016 / 2015 (€)

	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015	VARIATION
1 <i>Ventes de marchandises</i>			
2 <i>Coût d'achat des marchandises vendues (achat + frais accessoires d'achat + stocks)</i>			
3 <b>MARGE BRUTE COMMERCIALE</b>			
4 <i>Production vendue (Chiffre d'affaires)</i>	168 429 268	173 290 002	-4 860 734
5 <i>Production stockée</i>	-542 526	-5 028 746	4 486 220
6 <i>Production immobilisée</i>	1 948 925	266 892	1 682 033
7 <b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	169 835 667	168 528 148	1 307 519
8 <i>Achat de matières premières et consommables</i>	792 250	1 193 106	-400 856
9 <i>Stocks de matières premières et consommables</i>	1 865 087	55 964	1 809 123
<b>ACHATS CONSOMMÉS</b>	2 657 337	1 249 069	1 408 268
10 <i>Autres charges externes :</i>			
— sous-traitance	1 579 784	1 670 433	-90 649
— intérimaires	1 110 272	1 517 659	-407 387
— crédit-bail	0	0	0
— autres	32 259 675	33 693 085	-1 433 410
11 (8 + 9 + 10) = CONSOMMATIONS	37 607 068	38 130 246	-523 178
12 (3 + 7 - 11) = VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	132 228 599	130 397 902	1 830 697
13 <i>Subventions d'exploitations</i>	0		
14 <i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	5 648 585	5 579 850	68 735
15 <i>Charges de personnel</i>	63 567 297	63 339 477	227 820
16 (12 + 13 - 14 - 15) = EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	63 012 717	61 478 576	1 534 141
17 <i>Reprises de provisions</i>	665 887	688 647	-22 760
18 <i>Transfert de charges d'exploitation</i>	14 486	101 087	-86 601
19 <i>Autres produits</i>	67 898	57 028	10 870
20 <i>Autres charges</i>	0	182	-182
21 <i>Dotations aux amortissements et provisions</i>	9 676 551	10 244 306	-567 755
22 (16+17+18+19-20-21) RÉSULTAT D'EXPLOITATION AVANT CHARGES & PRODUITS FINANCIERS	54 084 437	52 080 848	2 003 587
23 <i>Quote-part de résultat sur opérations faites en commun</i>	0		
24 <i>Produits financiers</i>	6 696 129	6 328 955	367 174
25 <i>Charges financières</i>	213 394	183 828	29 566
26 (22+23+24-25) RÉSULTAT COURANT	60 567 172	58 225 975	2 341 197
27 <b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	7 661 748	8 160 002	-498 254
28 <b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	8 448 924	9 654 432	-1 205 508
29 (27-28) RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-787 176	-1 494 430	707 254
30 <i>Participation des salariés</i>	4 384 696	4 328 239	56 457
31 <i>Impôts sur les bénéfices</i>	17 059 820	16 919 932	139 888
32 (26+27-30-31) RÉSULTAT NET COMPTABLE	38 335 480	35 483 374	2 852 106
33 <i>Prix de cession des éléments d'actif cédés</i>	236 396	946 594	-710 198
34 <i>Valeur comptable des éléments d'actif cédés</i>	164 969	231 087	-66 118
35 <b>PLUS-VALUE DE CESSION</b>	71 427	715 507	-644 080
36 (26+29) RESULTAT COMPTABLE (avant IS et participation)	59 779 996	56 731 545	3 048 451

## / VARIATIONS DES PROVISIONS DURANT L'EXERCICE

MONTANTS EN MILLIERS D'EUROS

	NET DÉBUT D'EXERCICE		DOTATIONS DE L'EXERCICE		ANNULATIONS DE L'EXERCICE		UTILISATIONS DE L'EXERCICE		NET FIN D'EXERCICE	
	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B
	<b>Provisions réglementées</b>	9 876	0	1 774		1 570				10 080
	<b>9 876</b>								<b>10 080</b>	
<b>Provisions pour risques</b>	365	0	460						825	0
	<b>365</b>								<b>825</b>	
<b>Provisions pour charges</b>	4 368	3 834	2 132	4 096	1 439	4 023	575		4 485	3 906
	<b>8 201</b>								<b>8 391</b>	
<b>Provisions pour dépréciation</b>	1 361		1 722		1 784				1 300	
	<b>1 361</b>								<b>1 300</b>	

A - Déductibles fiscalement  
B - Non déductibles fiscalement

## / ÉTAT DES IMMOBILISATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2016

MONTANTS EN MILLIERS D'EUROS

## ACTIF IMMOBILISÉ

IMMOBILISATIONS	VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	ACQUISITIONS, CRÉATIONS, APPORTS, NOUVEAUX PRÊTS	CESSIONS À DES TIERS OU MISE HORS SERVICE	VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS À LA FIN DE L'EXERCICE
<b>Incorporelles</b>	11 872	489	48	12 312
<b>Corporelles</b>	287 748	12 808	5 432	295 125
<b>Financières</b>	36 735	153	68	36 820
<b>TOTAUX</b>	<b>336 356</b>	<b>13 450</b>	<b>5 549</b>	<b>344 258</b>

## AMORTISSEMENTS

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	MONTANT EN DÉBUT D'EXERCICE	AUGMENTATIONS DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS (ÉLÉMENTS SORTIS DE L'ACTIF ET REPRISES)	MONTANT À LA FIN DE L'EXERCICE
<b>Incorporelles</b>	10 193	435	31	10 597
<b>Corporelles</b>	232 501	8 637	1 777	239 361
<b>TOTAUX</b>	<b>242 694</b>	<b>9 072</b>	<b>1 808</b>	<b>249 958</b>

## / ÉTUDE DÉTAILLÉE DES STOCKS ET DES EN-COURS

VARIATION 2016 - 2015. MONTANTS EN €

NATURE DES STOCKS ET EN-COURS	À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	VARIATION DES STOCKS	
			EN +	EN -
<b>322 STOCKS D'APPROVISIONNEMENTS</b>				
<b>Approvisionnement consommables</b>				
— Magasin Poissy	1 955 369,57	3 820 457,02	-	1 865 087,45
— Reclassement stocks en immobilisations en cours		-1 845 187,65	1 845 187,65	-
<b>TOTAL APPROVISIONNEMENTS ET MATIÈRES CONSOMMABLES</b>	<b>1 955 369,57</b>	<b>1 975 269,37</b>	<b>1 845 187,65</b>	<b>1 865 087,45</b>
— Variation des approvisionnements et matières consommables	-	-	-19 899,80	
<b>345 EN-COURS DE PRODUCTION</b>				
<b>Prestations de service</b>				
— Services Techniques	3 045 210,24	2 195 766,79	849 443,45	-
— Direction Exploitation	119 131,19	202 061,55	-	82 930,36
— Service Informatique Industrielle	987 469,44	2 165 810,62	-	1 178 341,18
— S Q M	537 843,25	729 903,29	-	192 060,04
— Ingénierie ODC	984 981,00	924 229,57	60 751,43	-
— Affaires administratives et contentieuses	39 100,11	38 489,77	610,34	-
<b>TOTAL EN-COURS</b>	<b>5 713 735,23</b>	<b>6 256 261,59</b>	<b>910 805,22</b>	<b>1 453 331,58</b>
— Variation en-cours	-	-	-542 526,36	
<b>TOTAL APPROVISIONNEMENTS ET EN-COURS</b>	<b>7 669 104,80</b>	<b>8 231 530,96</b>	<b>2 755 992,87</b>	<b>3 318 419,03</b>
— Variation	-	-	-562 426,16	
<b>394 DÉPRÉCIATIONS</b>				
— Dépréciation stocks d'approvisionnements	372 665,68	665 887,34	-	293 221,66
— Dépréciation des en-cours de production	260 000,00	260 000,00	-	0,00
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>632 665,68</b>	<b>925 887,34</b>	<b>0,00</b>	<b>293 221,66</b>
— Variation des provisions	-	-	-293 221,66	
<b>TOTAL NET VALEURS D'EXPLOITATION</b>	<b>7 036 439,12</b>	<b>7 305 643,62</b>	<b>-269 204,50</b>	



## / PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

MONTANTS EN €

	PRODUITS	CHARGES
<b>PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS SUR OPÉRATIONS DE GESTION</b>		
— Dégrèvements d'impôts (TF et CFE)	1 305,87	73,30
— Refacturation droits salariés repris SPSE	0,00	0,00
— CARPA remboursement des frais de justice Ports Normands	0,00	0,00
— Autres régularisations sur exercices antérieurs	0,00	7 273,36
— Charges exceptionnelles diverses	307,14	
	<b>1 613,01</b>	<b>7 346,66</b>
<b>PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL</b>		
— Cessions immobilisations financières	0,00	0,00
— Cessions/sorties immobilisations incorporelles	0,00	145,28
— Cessions immobilisations corporelles	236 396,47	164 824,18
	<b>236 396,47</b>	<b>164 969,46</b>
<b>PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS SUR OPÉRATIONS AUTRES</b>		
<b>Produits-Charges exceptionnels divers :</b>		
— Provision grosses réparations	328 613,00	280 753,00
— Provision litige CDH-SPMR en franchise assurance	0,00	0,00
— Provision mise en sécurité pipeline et dépollution	0,00	0,00
— Provision remise en état-Démantèlement-Dépollution	246 530,14	725 600,00
— Remboursement divers (Férrillage)	5 687,38	0,00
— Remboursement trop perçu		1 752,00
<b>Provision Prud'hommes</b>	0,00	0,00
<b>Provision médailles du travail</b>	1 439 127,00	1 585 222,00
<b>Provision indemnités de fin de carrière</b>	3 833 617,50	3 909 252,00
	<b>5 853 575,02</b>	<b>6 502 579,00</b>
<b>AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES ET EXCEPTIONNELS</b>		
— Amortissements dérogatoires L.H.P.	1 570 163,69	1 774 028,48
	<b>1 570 163,69</b>	<b>1 774 028,48</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 661 748,19</b>	<b>8 448 923,60</b>
	<b>-787 175,41</b>	

## / TABLEAU DE FINANCEMENT SIMPLIFIÉ DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

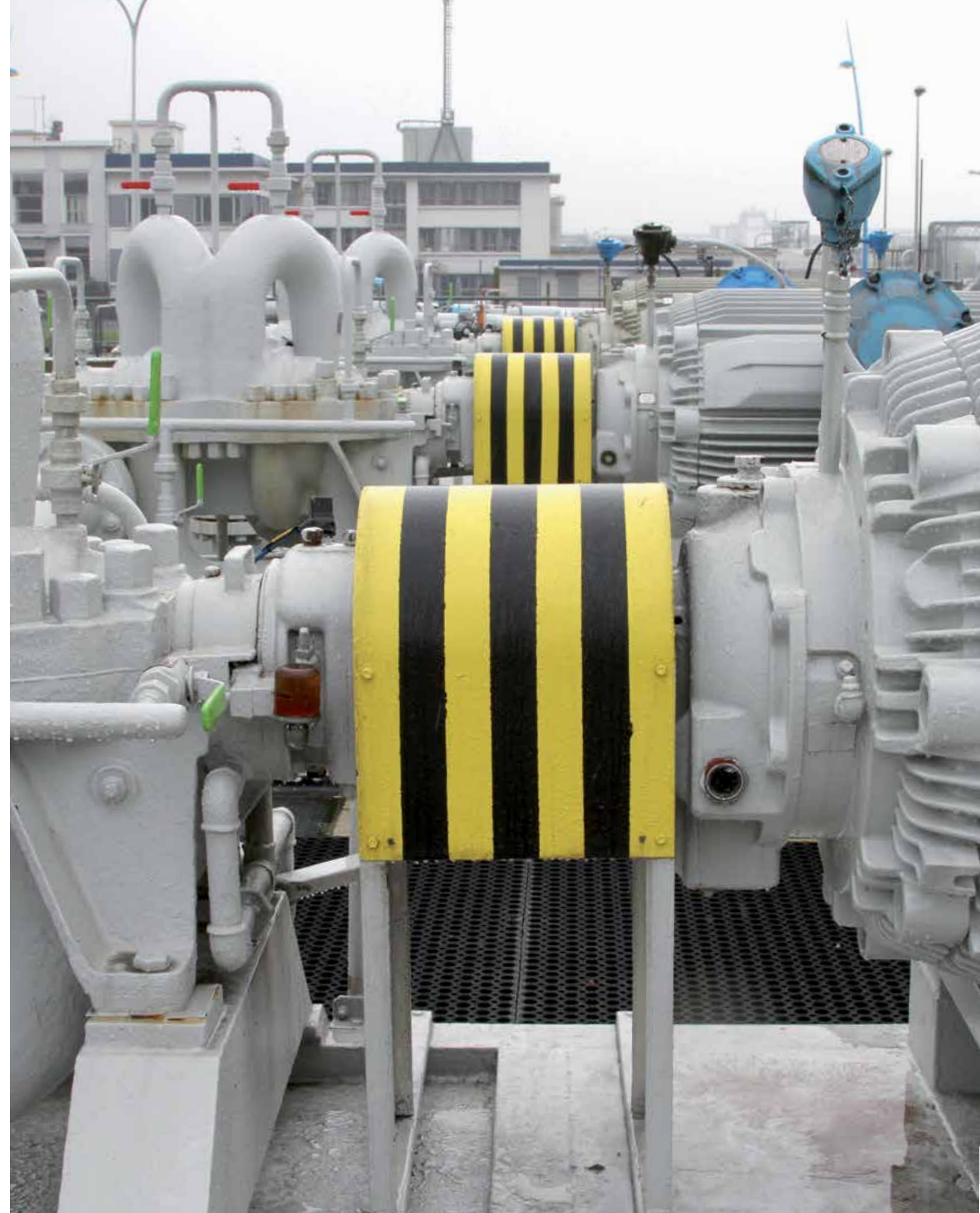
MONTANTS EN MILLIONS D'EUROS

	RÉALISATION 2012	RÉALISATION 2013	RÉALISATION 2014	RÉALISATION 2015	RÉALISATION 2016
<b>RESSOURCES</b>					
<b>Résultat net</b>	26,71	28,03	31,27	35,48	38,34
<b>Dotations / reprises amortissements linéaires</b>	9,95	9,62	9,47	9,14	9,07
<b>Dotations / reprises provisions</b>	-0,70	1,48	-4,54	1,88	0,72
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>35,95</b>	<b>39,14</b>	<b>36,20</b>	<b>46,51</b>	<b>48,13</b>
<b>Emprunts</b>	0,81	0,60	0,41	15,34	0,51
<b>Cession d'actifs</b>	0,39	0,19	0,28	1,13	2,15
<b>Augmentation des capitaux propres</b>	0,27	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>1 TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>37,42</b>	<b>39,92</b>	<b>36,88</b>	<b>62,98</b>	<b>50,79</b>
<b>EMPLOIS</b>					
<b>Investissements</b>	9,70	10,83	10,52	10,12	11,64
<b>Achat d'actifs</b>	0,00	0,00	2,64	15,24	0,15
<b>Variation du besoin de fonds de roulement</b>	-0,44	-4,42	2,66	-4,39	7,71
<b>Remboursement d'emprunts</b>	2,24	4,47	1,26	1,83	2,00
<b>2 TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>11,49</b>	<b>10,89</b>	<b>17,08</b>	<b>22,81</b>	<b>21,50</b>
<b>CASH FLOW DISPONIBLE (1-2)</b>	<b>25,93</b>	<b>29,04</b>	<b>19,81</b>	<b>40,17</b>	<b>29,29</b>
<b>DIVIDENDES</b>					
<b>Dividendes versés en juin</b>	12,74	13,73	14,22	15,69	18,14
<b>Acompte sur dividendes de décembre</b>	12,75	13,73	15,69	16,67	16,67
<b>TOTAL DIVIDENDES</b>	<b>25,49</b>	<b>27,46</b>	<b>29,91</b>	<b>32,37</b>	<b>34,82</b>
<b>TRÉSORERIE INITIALE</b>	<b>8,30</b>	<b>8,75</b>	<b>10,32</b>	<b>0,21</b>	<b>8,01</b>
<b>TRÉSORERIE FINALE</b>	<b>8,75</b>	<b>10,32</b>	<b>0,21</b>	<b>8,01</b>	<b>2,49</b>

## / CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

MONTANTS EN €

<b>FRANCE</b>	
<i>Métropole</i>	168 030 851,23
<b>TOTAL FRANCE</b>	<b>168 030 851,23</b>
<b>ZONE CEE</b>	
<i>Allemagne</i>	18 299,29
<i>Croatie</i>	3 519,90
<i>Danemark</i>	10 158,70
<i>Italie</i>	4 333,00
<i>Pays-Bas</i>	89 632,10
<i>Royaume-Uni</i>	15 478,50
<b>TOTAL ZONE CEE</b>	<b>141 421,49</b>
<b>HORS ZONE CEE (EXPORT)</b>	
<i>Afrique</i>	163 140,00
<i>Chine</i>	75 690,00
<i>Malaisie</i>	11 800,25
<i>Tunisie</i>	6 365,00
<b>TOTAL HORS ZONE CEE</b>	<b>256 995,25</b>
<b>TOTAL</b>	<b>168 429 267,97</b>





# 05 Annexes

- MANDATAIRES SOCIAUX
- RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
- RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES
- RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT
- RÉOLUTIONS VOTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE



## \_01 MANDATAIRES SOCIAUX AUTRES MANDATS EXERCÉS DURANT L'EXERCICE 2016

### PERSONNES MORALES

SOCIÉTÉ	REPRÉSENTANT PERMANENT	SOCIÉTÉS	AUTRES MANDATS		
TOTAL MARKETING FRANCE	M. Bruno Estagnasié	SPMR (Société du Pipeline Méditerranée-Rhône)	Représentant permanent de SOGÉPA		
		SPSE	Représentant permanent de TOTAL PETROCHEMICALS		
		DÉPÔTS PÉTROLIERS DE FOS S.A. (DP Fos)	Représentant permanent de TOTAL RAFFINAGE FRANCE		
		SHMPP	Représentant permanent de TOTAL RAFFINAGE FRANCE		
		CPSSP (Comité Professionnel des Stocks Stratégiques Pétroliers)	Représentant UFIP		
PISTO SAS	M. Olivier Peyrin	MACQPISTO	Président		
		MACQPISTO GP	Président		
		PISTO S.A.S.	Président		
		CCMP S.A.S.	Président		
		CIM S.N.C. (Compagnie Industrielle Maritime)	Gérant		
			<b>AU SEIN DU GROUPE BOLLORÉ</b>		
PETROPLUS MARKETING FRANCE	M. Fabricio Protti	BOLLORÉ ÉNERGIE	Directeur Général		
		BOLLORÉ ÉNERGIE	Représentant permanent de SOFIPROM		
		SFDM (Société Française Donges Metz)	Représentant permanent de SOFIPROM		
		SAMC Combustible SA (droit Suisse)	Président du Conseil d'Administration		
		SATRAM Huiles S.A. (droit Suisse)	Président du Conseil d'Administration		
		CICA (droit Suisse)	Président du Conseil d'Administration		
		CHARBONS MAULOIS SAS	Président		
		LA CHARBONNIÈRE	Représentant permanent de BOLLORÉ ÉNERGIE		
		ALCAFI BV (droit néerlandais)	Managing Director		
		CIPCH BV (droit néerlandais)	Managing Director		
					<b>HORS GROUPE BOLLORÉ</b>
		ESSO SAF	M. Antoine du Guerny	Comité Professionnel des Stocks Stratégiques Pétroliers	Vice-Président - Mandat élu
Fédération Française des Pétroliers Indépendants	Président - Mandat élu				
Association AIDEE (anciennement ECOFIOUL)	Vice-Président - Mandat élu				
CIM SNC	M. Bruno Outil	Comité Professionnel du Pétrole	Administrateur		
		ESSO Société Anonyme Française	Directeur Administratif et Financier et Contrôleur		
BP FRANCE	M. Franck Tiravy	ESSO Société Anonyme Française	Administrateur		

## MANDATAIRES SOCIAUX AUTRES MANDATS EXERCÉS DURANT L'EXERCICE 2016

### PERSONNES PHYSIQUES

NOM	SOCIÉTÉS	AUTRES MANDATS
<b>M. Patrice Brès</b>	ESSO Société Anonyme Française	Chef de la Division Logistique Fuel France
	SPR (Stockages Pétroliers du Rhône)	Administrateur, Président du Conseil d'administration et Directeur général
	ACFS (Aéroconstellation Fuelling Services)	Président du Comité d'administration
	SPVM (Société Pétrolière du Val-de-Marne)	Président du Comité de Direction
	TPB (Terminal Pétrolier de Bordeaux)	Gérant
<b>M. Xavier Folch</b>	CPSSP (Comité Professionnel des Stocks Stratégiques Pétroliers)	Administrateur, Représentant de l'UFIP
	TRAPIL (Société des Transports Pétroliers par Pipeline)	Administrateur
	SAGESS (Société Anonyme de Gestion de Stocks de Sécurité)	Administrateur, Représentant permanent de ESSO Société Anonyme Française
	SMCA (Société de Manutention de Carburants Aviation)	Administrateur, Représentant permanent de ESSO Société Anonyme Française (du 07/03/2015 au 30/06/2016)
	SPMR (Société du Pipeline Méditerranée-Rhône)	Administrateur, Représentant permanent de ESSO Société Anonyme Française
	SPVM (Société Pétrolière du Val-de-Marne)	Représentant permanent de ESSO Société Anonyme Française au Comité de direction
	CPSSP (Comité Professionnel des Stocks Stratégiques Pétroliers)	Administrateur, en qualité de représentant de l'UFIP au Conseil d'administration
<b>M. René Lecornet</b>	DÉPÔTS PÉTROLIERS DE FOS S.A.	Représentant permanent de TOTAL MARKETING FRANCE au Conseil d'administration
	LES DOCKS DES PÉTROLES D'AMBES S.A.	Représentant permanent de TOTAL MARKETING FRANCE au Conseil d'administration
	SAGESS S.A. (Société anonyme de Gestion de Stocks de Sécurité)	Représentant permanent de TOTAL MARKETING FRANCE au Conseil d'administration
	SOCIÉTÉ DU DÉPÔT DE LA PALLICE S.A.S.	Représentant permanent de TOTAL MARKETING FRANCE Membre du Comité de direction
<b>Mme Anne de Peyrelongue</b>	TSMS (Total Supply Marketing Services) - (en Suisse)	Présidente du Conseil d'Administration

## \_02

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

#### Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la Société des Transports Pétroliers par Pipeline - TRAPIL, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### / OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### / JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### / VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris-La Défense, le 5 mai 2017

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres

**Frédéric Lachmann**



## \_03 RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

### Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### / CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

#### CONVENTIONS AUTORISÉES AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

#### Avec la Compagnie Industrielle Maritime (CIM S.N.C.), actionnaire de votre société à hauteur de 31,90 %

##### — Nature et objet

Convention de loyers payés d'avance du 23 juin 2016.

##### — Modalités

La société CIM S.N.C. a facturé 201 600 € en 2016.

##### — Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : votre société est la plus adaptée dans le contexte des opérations réalisées. Construction d'une liaison pour charger des contaminants du sud de Paris et les transporter vers l'USAC (à la suite de la fermeture du pipeline T01-T07).

##### — Nature et objet

Convention de chargement de contaminants à Grigny (Essonne) du 23 juin 2016.

##### — Modalités

Aucune somme facturée en 2016.

##### — Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : votre société est la plus adaptée dans le contexte des opérations réalisées. Prise d'effet : février 2017. Chargement des camions de contaminants.

#### Avec la Société du Pipeline Méditerranée-Rhône (SPMR) dont votre société détient 32,80 % du capital

##### — Nature et objet

Avenant n° 1 du 27 juin 2016 au contrat de prestations du 25 juin 2014.

##### — Modalités

Voir contrat initial.

##### — Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : poursuite en 2016 du contrat de prestation déjà en cours. La prestation de votre société est la plus adaptée dans le contexte des opérations réalisées. Tâches nouvelles : exploitation USAC, évolution réglementaire d'inspection des installations, exploitation logiciel PIMS.

##### — Nature et objet

Contrat pour l'intégration de l'USAC de Vilette-de-Vienne (Isère) aux automatismes du site de Vilette-de-Vienne.

##### — Modalités

Votre société a facturé 63 000 € en 2016.

##### — Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : la prestation de votre société est la plus adaptée dans le contexte des opérations à réaliser. Réalisation pour septembre 2017.

#### Avec les sociétés Total Marketing France (TMF) et Pétroplus Marketing France (Entrepôt Pétrolier de Valenciennes), actionnaires de votre société

##### — Nature et objet

Avenant n° 4 du 22 décembre 2016 au contrat de chargement entre votre société et les sociétés Total Marketing France et Pétroplus Marketing France (Entrepôt Pétrolier de Valenciennes).

##### — Modalités

Votre société a facturé 8 335 € en 2016.

##### — Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : poursuite en 2016 du contrat de prestation déjà en cours. La prestation de votre société est la plus adaptée dans le contexte des opérations réalisées. Prorogation de la prestation de chargement.

#### CONVENTIONS NON AUTORISÉES DEPUIS LA CLÔTURE

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration depuis la clôture de l'exercice écoulé. Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

#### Avec la société Total Marketing France, anciennement dénommée Total Marketing Services anciennement dénommée Total Raffinage Marketing, actionnaire de votre société

##### — Nature et objet

Commande STD-2017-00135/2212 du 11 janvier 2017 pour le retraitement de contaminants à Gonfreville-l'Orcher ou via CIM le Havre entre votre société et Total Raffinage France pour 2017.

##### — Modalités

Aucune somme facturée en 2016.

##### — Motivation de la convention

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : poursuite de la prestation annuelle de retraitement des contaminants à la raffinerie de Normandie. Conditions reconduites, commande signée le 11 janvier 2017 avant réunion du premier conseil d'administration de 2017 (montant estimatif 1 078 k€). Tarif indexé sur les augmentations TRAPIL. La convention ci-dessus n'a pas suivi la procédure d'autorisation préalable par simple omission.

#### Avec la Société du Pipeline Méditerranée-Rhône (SPMR) dont votre société détient 32,80 % du capital

##### — Nature et objet

Avenant n° 2 au contrat TRAPIL - SPMR.

##### — Modalités

Votre société a facturé 68 882 € en 2016.

##### — Motivation de la convention

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : la prestation de votre société est la plus adaptée dans le contexte des opérations réalisées. Prise en compte du coût des fouilles supplémentaires, notamment lors de chantiers avec fissures (plus 35 fouilles en 2016). La convention ci-dessus n'a pas suivi la procédure d'autorisation préalable par simple omission.



## / CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

### CONVENTIONS APPROUVÉES AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS

#### DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### Avec la société **Compagnie Industrielle Maritime (C.I.M.),** actionnaire de votre société à hauteur de 31,90 %

##### — **Personne concernée**

M. Peyrin, gérant de la C.I.M. et président de Pisto S.A.S. (actionnaire à 100 % de C.I.M.), est mandataire social chez TRAPIL.

##### — **Nature et objet**

Contrat de location de capacité d'entreposage et de réalisation de travaux de raccordement au dépôt de la société C.I.M. à Grigny, autorisé par le Conseil d'administration du 15 décembre 2004 (contrat conclu dans le cadre de la neutralisation du contournement Est de Paris).

##### — **Modalités**

La société C.I.M. a facturé 98 021 € en 2016.

#### Avec la Société du Pipeline Méditerranée-Rhône (SPMR), dont votre société détient 32,80 % du capital

##### — **Personne concernée**

M. Patrick Goulay, président-directeur général de la SPMR.

##### — **Nature et objet**

Contrat de domiciliation entre votre société et la SPMR du 8 mars 2006, autorisé le 20 octobre 2005.

##### — **Modalités**

Votre société a facturé 39 816 € en 2016.

##### — **Nature et objet**

Contrat de prestations entre votre société et la SPMR du 25 juin 2014, autorisé par le conseil d'administration du 17 juin 2014.

##### — **Modalités**

Le montant annuel facturé par votre société pour l'exercice 2016 est de 17 363 010 €.

##### — **Nature et objet**

Contrat de prestations pour la réalisation de l'USAC SPMR entre votre société et SPMR, autorisé par le Conseil d'administration du 27 novembre 2014.

##### — **Modalités**

Le montant annuel facturé par votre société pour l'exercice 2016 est de 116 895 €.

#### Avec la société **Total Marketing France (TMF),** anciennement dénommée **Total Marketing Services** anciennement dénommée **Total Raffinage Marketing,** actionnaire de votre société

##### — **Nature et objet**

Contrat pour le traitement des contaminants dans la raffinerie Total de Grandpuits (Seine-et-Marne) du 23 mars 2009, approuvé par l'assemblée générale du 19 mai 2009.

##### — **Modalités**

Les prestations facturées par la société TMF en 2016 s'élèvent à 808 395 €. Un avenant à ce contrat, portant sur une modification tarifaire au 4 octobre 2012, a été autorisé par le Conseil d'administration du 11 octobre 2012.

##### — **Nature et objet**

Protocole d'accord du 14 février 2012 entre la société TMF et votre société sur les engagements de passage dans la liaison Haspres – Valenciennes, autorisé par le Conseil d'administration du 11 juin 2010.

##### — **Modalités**

Le montant annuel pour l'exercice 2016 est de 41 681 €.

##### — **Nature et objet**

Commande pour le retraitement de contaminants à Gonfreville-l'Orcher ou via CIM le Havre entre TRAPIL et Total Raffinage France en 2016.

##### — **Modalités**

Le montant annuel pour la société sur l'exercice 2016 est de 911 335 €.

#### Avec le **Groupement Pétrolier de Saint-Pierre-des-Corps (GPSPC),** société sœur de votre société

##### — **Nature et objet**

Conventions entre votre société et le GPSPC de loyers payés d'avance et sur l'utilisation d'une liaison TRAPIL pour le transfert de produits entre les parties Est et Sud du dépôt GPSPC, autorisées par le Conseil d'administration du 11 juin 2010 et signées le 3 janvier 2011.

##### — **Modalités**

Le montant annuel pour l'exercice 2016 est de 4 836 €.

#### Avec la Société du Pipeline Sud-Européen (SPSE), société sœur de votre société

##### — **Nature et objet**

Contrat de domiciliation du siège social de la SPSE, préalablement autorisé par le conseil d'administration du 12 octobre 2011, signé le 8 décembre 2011 par M. Olivier Detinguy pour SPSE et ayant pris effet le 1<sup>er</sup> février 2012.

##### — **Modalités**

Le montant annuel pour l'exercice 2016 est de 148 817 €.

#### Avec la société **Pétroplus Marketing France (PMF),** actionnaire de votre société

##### — **Nature et objet**

Commande SFDM du 7 mars 2016 pour un système informatisé d'aide à la planification.

##### — **Modalités**

Le montant annuel facturé par votre société sur l'exercice 2016 est de 236 800 €.

#### Avec les sociétés **Total Marketing France (TMF) et** **Pétroplus Marketing France (PMF),** actionnaires de votre société

##### — **Nature et objet**

Contrat de chargement de contaminants entre votre société, TMF et Pétroplus Marketing France du 13 janvier 2014 et ses avenants de prorogation n° 1 du 2 juillet 2014 et n° 2 du 15 janvier 2015, autorisé par le Conseil d'administration du 31 mars 2015.

##### — **Modalités**

Le montant facturé en 2016 est de 51 540 €.

### CONVENTIONS APPROUVÉES AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS

#### SANS EXÉCUTION AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

#### Avec la société **DPO**

##### — **Personnes concernées**

- Total Marketing France actionnaire de votre société et de la société DPO.
- Esso SAF actionnaire de votre société et de la société DPO.
- Pétroplus Marketing France actionnaire de votre société et de la société DPO.

##### — **Nature et objets**

Contrat pour l'utilisation par la société DPO de la liaison TRAPIL entre le terminal T 64 et le dépôt DPO de Saint-Jean-de-Braye (Loiret) du 30 août 2010, autorisé par le Conseil d'administration du 31 mars 2010.

##### — **Modalités**

Il n'y a pas eu d'utilisation de la liaison en 2016.

Paris-La Défense, le 5 mai 2017

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres

**Frédéric Lachmann**





## \_04 RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

### Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC<sup>1</sup> sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des Commissaires aux comptes de la société TRAPIL, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le rapport de gestion, ci-après les "Informations RSE", en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

### / RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la société (ci-après les "Référentiels") dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de la société.

### / INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce.

Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

### / RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

#### Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- D'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225 105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- D'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre février et avril 2017 sur une durée totale d'intervention d'environ trois semaines. Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000<sup>2</sup>.

### / ATTESTATION DE PRÉSENCE DES INFORMATIONS RSE

#### NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

#### CONCLUSION

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

### / AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

#### NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- D'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- De vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

#### Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes<sup>3</sup> :

- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- Nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

Pour les autres informations RSE, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

#### CONCLUSION

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément aux Référentiels.

Paris-La Défense, le 6 avril 2017

L'Organisme Tiers Indépendant  
ERNST & YOUNG et Autres

**Bruno Perrin**  
Associé

**Christophe Schmeitzky**  
Associé développement durable

<sup>1</sup> Portée d'accréditation disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

<sup>2</sup> ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information.

<sup>3</sup> Informations sociales : le taux d'absentéisme, l'emploi (l'effectif total, les embauches et les licenciements), les conditions de santé-sécurité au travail, les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, les politiques mises en œuvre en matière de formation, le nombre total d'heures de formation.

Informations environnementales et sociétales : les consommations d'énergies, les émissions de GES, la part des déchets produits valorisés, la politique générale en matière environnementale.

**\_05****RÉSOLUTIONS VOTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MAI 2017****/ PREMIÈRE RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice 2016 tels qu'ils ont été présentés. En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

**/ DEUXIÈME RÉSOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale approuve l'affectation suivante des résultats :

**ORIGINE**  
MONTANTS EN €

<i>Report à nouveau antérieur</i>	1 106 776,23
<i>Résultat de l'exercice</i>	38 335 481,76
<b>TOTAL</b>	<b>39 442 257,99</b>

**AFFECTATION**  
MONTANTS EN €

<i>Affectation à la réserve légale</i>	0,00
<i>Affectation à la réserve de plus-values à long terme</i>	0,00
<i>Acompte sur dividende</i>	16 673 600,00
<i>Dividende complémentaire</i>	19 125 600,00
<i>Réserve facultative</i>	0,00
<i>Report à nouveau</i>	3 643 057,99
<b>TOTAL</b>	<b>39 442 257,99</b>

Le dividende complémentaire ressort à 39,00 € par action.

Compte tenu de l'acompte sur dividende de 34,00 € par action versé le 20 décembre 2016, le dividende global payé au titre de l'exercice 2016 est de 73,00 € par action.

Le dividende a évolué comme suit au cours des trois derniers exercices :

	DIVIDENDE PAR ACTION EN €	DIVIDENDE TOTAL DISTRIBUÉ EN K€
<b>PERÇU EN 2014</b>		
<i>Au titre du solde des résultats distribuables de 2013, payé le 30 mai 2014</i>	29,00	14 222
<i>Au titre du bénéfice au 30 juin 2014, acompte payé le 10 décembre 2014</i>	32,00	15 693
	<b>61,00</b>	<b>29 914</b>
<b>PERÇU EN 2015</b>		
<i>Au titre du solde des résultats distribuables de 2014, payé le 30 mai 2015</i>	32,00	15 693
<i>Au titre du bénéfice au 30 juin 2015, acompte payé le 17 décembre 2015</i>	34,00	16 674
	<b>66,00</b>	<b>32 366</b>
<b>PERÇU EN 2016</b>		
<i>Au titre du solde des résultats distribuables de 2015, payé le 30 mai 2016</i>	37,00	18 145
<i>Au titre du bénéfice au 30 juin 2016, acompte payé le 19 décembre 2016</i>	34,00	16 674
	<b>71,00</b>	<b>34 818</b>
<b>TOTAL PERÇU DE 2014 À 2016</b>	<b>198,00</b>	<b>97 099</b>





### / CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, approuve, conformément aux dispositions de l'article L 225-42 du Code de commerce, l'avenant n°2 au contrat de prestations entre SPMR et TRAPIL du 25 juin 2014.

### / SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de la société ESSO SAF pour une durée de six années devant prendre fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

### / SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de la société CIM SNC pour une durée de six années devant prendre fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

### / HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de la société PISTO SAS pour une durée de six années devant prendre fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

### / NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Anne de Peyrelongue pour une durée de six années devant prendre fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

### / DIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du souhait de BP France de démissionner de ses fonctions d'administrateur avec effet à compter, et sous réserve, de la réalisation de la cession de la totalité des actions détenues par BP France dans TRAPIL au bénéfice de la société PISTO (la "Transaction").

L'Assemblée Générale charge le Conseil d'administration de prendre acte de la réalisation de la Transaction et de la démission effective de BP France en qualité d'administrateur aux fins des formalités à accomplir au Registre du Commerce et des Sociétés.

### / ONZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité d'administrateur de TRAPIL, avec effet à compter, et sous réserve de la réalisation de la Transaction, Madame Eléonore Joder demeurant 5 avenue Jean Goujon 78600 Maisons-Laffitte, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

L'Assemblée Générale charge le Conseil d'Administration de prendre acte de la réalisation de la Transaction et de la nomination effective de Madame Eléonore Joder en qualité d'administrateur aux fins des formalités à accomplir au Registre du Commerce et des Sociétés.

### / DOUZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne au porteur d'un exemplaire ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée tous pouvoirs pour faire remplir toutes les formalités qu'il appartiendra, notamment de dépôt et de publicité, prescrites par la loi.

### / TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, approuve les conventions réglementées visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.

### / QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, approuve, conformément aux dispositions de l'article L 225-42 du Code de commerce, le contrat pour le retraitement de contaminants à Gonfreville-l'Orcher ou via CIM Le Havre entre TRAPIL et TOTAL RAFFINAGE FRANCE pour 2017.



Société des transports  
pétroliers par pipeline

**7-9, rue des Frères Morane  
75738 Paris Cedex 15**

**Téléphone : 01 55 76 80 00**

**Télécopie : 01 55 76 80 01**

**[www.TRAPIL.fr](http://www.TRAPIL.fr)**

